



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



2016

Un plan pour faire progresser la classe moyenne

Énoncé économique de l'automne 2016

Canada 

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2016)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire
ce document en tout ou en partie
doit être adressée au Ministère des Finances Canada.

This document is also available in English.

No de cat. : F1-52F-PDF

Table des matières

Chapitre 1 - Un plan pour faire progresser la classe moyenne	3
Introduction	3
L'importance de la classe moyenne	3
Progrès initiaux pour la classe moyenne du Canada	4
Assurer la croissance de la classe moyenne	4
De meilleures possibilités pour les enfants canadiens	5
De meilleurs emplois et des villes où il fait mieux vivre	7
Des études postsecondaires plus abordables	8
Renouveler la relation avec les peuples autochtones	9
Une retraite plus sûre et plus digne	11
La voie à suivre	13
Chapitre 2 - Investir dans la nouvelle économie	15
Investir dans le Canada	17
Un plan à long terme pour favoriser des collectivités fortes, créer des emplois et assurer la croissance de l'économie	17
Transport en commun : des temps de déplacement plus courts et des collectivités innovatrices	19
Infrastructure verte : De l'air pur et de l'eau propre	21
Infrastructure sociale : de meilleurs quartiers pour nos enfants	24
Acheminer les produits canadiens aux marchés mondiaux	26
Collectivités rurales et nordiques	28
Défi des villes intelligentes	29
Financement novateur : la Banque de l'infrastructure du Canada	29
Créer des emplois et assurer la prospérité de la classe moyenne	35
Attirer l'investissement	36
Stratégie en matière de compétences mondiales	37
Mettre en place un gouvernement plus ouvert et plus transparent	38
Une plus grande indépendance pour le directeur parlementaire du budget	38
Une plus grande indépendance pour le statisticien en chef du Canada	39
La fin de la culture du secret au Bureau de régie interne	39
Une plus grande clarté quant aux dépenses du gouvernement	40
Des analyses plus rigoureuses et plus inclusives	41

Chapitre 3 - Aperçu de la situation économique et budgétaire	43
Introduction	43
Évolution et perspectives de l'économie mondiale.....	45
La faiblesse de la croissance mondiale se maintient	45
Les marchés s'adaptent aux attentes plus faibles en matière de croissance et à la politique monétaire sans précédent	50
Les prix des produits de base devraient demeurer faibles.....	52
Situation économique du Canada	54
L'économie canadienne demeure résiliente	54
Perspectives de l'économie canadienne – prévisions du secteur privé	60
Incidence de l'évolution de la situation économique sur les perspectives budgétaires.....	61
Nouveaux investissements pour assurer la croissance de la classe moyenne	62
Risques d'amélioration et de détérioration des perspectives économiques et budgétaires	65
Incidence d'autres scénarios de croissance	66
Redynamiser l'économie à l'aide d'investissements visant à assurer la croissance de la classe moyenne	67
Annexe 1 - Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires.....	69



1 Un plan pour faire progresser la classe moyenne

Introduction

Il y a un an, les Canadiennes et les Canadiens ont élu un nouveau gouvernement, qui axerait ses efforts sur le renforcement et la croissance de la classe moyenne, et sur l'aide à apporter à ceux qui travaillent fort pour en faire partie.

Les pays confiants et ambitieux investissent dans leur avenir. Ils investissent là où l'activité économique se dirige – et ils n'ont pas peur du progrès. Ce type de progrès n'est pas facile à réaliser : il nécessite des investissements judicieux dans l'infrastructure, dans les technologies et, surtout, dans les compétences et la créativité de la population.

L'importance de la classe moyenne

Partout dans le monde, les économies fortes présentent une caractéristique commune : une classe moyenne forte et en croissance.

Il faut s'y attendre; en somme, la classe moyenne est le cœur de l'économie canadienne.

Lorsque la classe moyenne se porte bien, la demande des consommateurs est forte et les entreprises peuvent investir avec confiance, créant ainsi plus d'emplois et plus de possibilités pour un plus grand nombre de personnes.

Lorsqu'elles disposent de meilleures possibilités d'emploi, les familles de la classe moyenne peuvent davantage investir dans l'éducation de leurs enfants et épargner en prévision de la retraite; de plus, elles ressentent une plus grande sécurité financière quant à leur avenir.

Une telle situation aide à bâtir une économie qui, en plus d'être forte et résiliente, joue un rôle de chef de file sur la scène mondiale en vue de créer l'économie – et les emplois bien rémunérés – de l'avenir.

Cependant, la croissance économique, à elle seule, n'est pas suffisante. Toute la population doit tirer parti des avantages de la croissance, et non pas seulement la tranche de 1 % des contribuables les plus riches.

Le vrai changement comprend l'examen de façons nouvelles et concrètes de mesurer le progrès.

De plus en plus, les Canadiens jettent des regards différents sur les décisions que prennent les gouvernements. Ils mettent leurs gouvernements au défi non seulement de créer des emplois et d'assurer la croissance, mais aussi d'améliorer leur qualité de vie, de faire des choix responsables sur le plan environnemental et de bâtir une économie qui donne à tous les citoyens les meilleures chances de prospérer aujourd'hui même, et qui donnera ces mêmes chances à leurs enfants et à leurs petits-enfants.

Le présent *Énoncé économique de l'automne* incarne cette perspective approfondie de la multiplicité des points de vue – pour le Canada, et pour les Canadiens.

Progrès initiaux pour la classe moyenne du Canada

Assurer la croissance de la classe moyenne

Le renforcement et la croissance de la classe moyenne pour créer une croissance économique durable : voilà la grande priorité du gouvernement dans sa première année en poste, et des millions de Canadiens bénéficient déjà de ses effets positifs.

Un mois après avoir été porté au pouvoir, le gouvernement a déposé un projet de loi qui a eu pour effet d'abaisser les impôts de la classe moyenne, et d'augmenter les impôts de la tranche de 1 % des Canadiens les plus riches.

C'était la chose équitable à faire, et il s'agit également d'une mesure judicieuse pour l'économie du Canada.

À la suite de cette baisse d'impôt, près de 9 millions de Canadiens constatent qu'il y a plus d'argent sur chacun de leurs chèques de paie depuis janvier dernier. Les Canadiens de la classe moyenne disposent ainsi de plus d'argent pour épargner, investir et dépenser dans leur collectivité.

Ce que la **baisse d'impôt de décembre 2015** signifie pour la classe moyenne

Exemple de réussite

Brandon et Briana

Brandon et Briana habitent à Scarborough et n'ont pas d'enfant. Ils gagnent chacun 75 000 \$ par année. À la suite de la baisse d'impôt pour la classe moyenne instaurée par le gouvernement, chacun obtiendra un allègement fiscal de 446 \$ en 2016, soit près de 900 \$ au total. Grâce à ces économies, Brandon et Briana seront en mesure d'effectuer un paiement de remboursement anticipé du prêt hypothécaire sur leur logement en copropriété.

Progrès initiaux

Parmi ses premières mesures, le 7 décembre 2015, le gouvernement a concrétisé son engagement à renforcer la classe moyenne. Il a instauré une baisse d'impôt pour la classe moyenne du Canada, faisant passer le deuxième taux d'imposition du revenu des particuliers de 22 % à 20,5 %, soit une réduction de 7 %.

Pour aider à financer cette baisse d'impôt pour la classe moyenne, le gouvernement a haussé les impôts des Canadiens les plus riches en instaurant un nouveau taux d'imposition du revenu de 33 % s'appliquant aux particuliers dont le revenu annuel imposable dépasse 200 000 \$.

L'image du succès

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les Canadiens dont le revenu imposable se situe entre 45 282 \$ et 90 563 \$ ont vu diminuer le taux d'imposition de leur revenu, ce qui leur permet de conserver une plus grande part de leurs revenus pour épargner, investir et assurer la croissance de l'économie.

Au total, près de 9 millions de Canadiens tirent maintenant parti de cette réduction d'impôt. Les Canadiens sans conjoint qui bénéficient de cette mesure se verront accorder un allègement fiscal moyen de 330 \$ chaque année, et les couples qui en bénéficient se verront accorder un allègement fiscal moyen de 540 \$ chaque année.

De meilleures possibilités pour les enfants canadiens

Neuf familles canadiennes sur dix ayant des enfants reçoivent plus d'aide aujourd'hui qu'il y a un an, grâce à la nouvelle Allocation canadienne pour enfants (ACE).

L'Allocation pour enfants est plus simple que les programmes qu'elle a remplacés; elle est aussi entièrement libre d'impôt et plus équitable. Les prestations sont déterminées en fonction du revenu familial; il en résulte plus d'argent pour les familles qui en ont le plus besoin, et moins pour celles qui n'en ont pas besoin.

L'Allocation est également plus généreuse. Les familles qui en tirent parti recevront en moyenne près de 2 300 \$ de plus au cours de l'année de prestations 2016-2017, comparativement à ce qu'elles recevaient en vertu du système précédent de prestations pour enfants.

Pour ces familles, cela veut dire qu'elles pourront consacrer plus d'argent à des aliments plus sains, des programmes de sport et de camping ou de nouveaux vêtements d'hiver.

L'ACE offre un soutien accru aux familles à faible revenu, y compris un grand nombre de parents seuls. Environ 65 % des familles qui reçoivent les prestations maximales de l'ACE sont monoparentales, la majorité de ces familles ayant à leur tête une mère sans conjoint.

Pour des centaines de milliers d'enfants canadiens, l'ACE représente une voie de sortie pour échapper à la pauvreté. Au cours de leurs années de croissance, il leur sera plus facile de rester en santé, de réussir dans leurs études et de trouver puis de conserver un bon emploi. Nos enfants auront plus de possibilités et pourront plus tard élever leur propre famille dans un pays plus prospère et plus équitable.

Afin de garantir que sa valeur ne sera pas érodée à long terme par l'inflation, le gouvernement propose d'indexer l'Allocation canadienne pour enfants à compter de l'année de prestations 2020-2021.

Ce que la **nouvelle Allocation canadienne pour enfants** signifie pour les familles canadiennes

Exemple de réussite

Lyndon

Lyndon est un garçon de 4 ans qui vit à Victoria avec sa mère, Samantha, qui gagne 30 000 \$ par année. Depuis que les versements de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) ont commencé en juillet 2016, Samantha reçoit des prestations libres d'impôt de 533 \$ par mois. Au cours de l'année de prestations 2016-2017, elle recevra des paiements de l'ACE de 6 400 \$ (soit 1 468 \$ de plus que ce qu'elle aurait reçu en vertu du système précédent de prestations pour enfants). Avec cette somme d'argent supplémentaire, Samantha sera en mesure d'acheter plus de livres pour Lyndon alors qu'il commence à fréquenter l'école, de l'inscrire à un cours de natation au centre communautaire de son quartier et d'augmenter les cotisations au régime enregistré d'épargne-études en prévision des études futures de Lyndon.

Progrès initiaux

Les premiers versements de l'ACE ont eu lieu en juillet 2016. Plus de 3,2 millions de familles canadiennes reçoivent actuellement un paiement tous les mois. Ces familles disposent désormais de plus de moyens pour élever leurs enfants.

L'image du succès

Grâce à l'instauration de l'Allocation canadienne pour enfants, plus généreuse et mieux ciblée que la prestation qu'elle remplace, environ 300 000 enfants de moins vivront dans la pauvreté en 2017 par rapport à 2014. Cela représente une réduction d'environ 40 % de la pauvreté infantile globale; il s'agit là d'un grand pas vers l'objectif de faire en sorte que tous les enfants au Canada aient des chances égales de réussir. À l'avenir, le gouvernement surveillera étroitement le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté.

Comme la famille de Lyndon, 9 familles canadiennes sur 10 reçoivent un montant pour enfants plus élevé aujourd'hui qu'en vertu de l'ancien système de prestations pour enfants. Le gouvernement surveillera attentivement l'incidence de l'ACE sur le revenu disponible des familles.

Le gouvernement étudiera aussi l'incidence de l'ACE sur les possibilités pour les familles d'épargner afin d'accroître leur sécurité financière et d'investir dans leurs enfants (p. ex., à l'aide des régimes enregistrés d'épargne-études et en demandant la Subvention canadienne pour l'épargne-études de base et le Bon d'études canadien).

Le gouvernement examinera aussi la façon de mesurer l'incidence de l'ACE sur d'autres résultats clés.

De meilleurs emplois et des villes où il fait mieux vivre

Le gouvernement donne suite à sa promesse de réaliser des investissements d'envergure historique dans l'infrastructure – dans les projets dont le Canada a besoin et dans les personnes qui peuvent bâtir cette infrastructure.

Les investissements dans l'infrastructure créent de bons emplois bien rémunérés qui contribuent à renforcer et à faire croître la classe moyenne dès aujourd'hui, tout en bâtissant l'économie canadienne de demain.

Ces investissements peuvent également changer véritablement les choses dans le quotidien des Canadiens – entre autres, en réduisant la durée des déplacements, en allégeant la congestion routière, en assurant un approvisionnement en eau potable plus propre et en rendant le logement plus abordable.

Pour éviter des délais importants dans la création d'un plus grand nombre d'emplois bien rémunérés et l'établissement de collectivités plus vigoureuses, le gouvernement a accéléré ses efforts, en investissant 11,9 milliards de dollars dans l'infrastructure dans le budget de 2016.

Ce que les **investissements historiques dans l'infrastructure** signifient pour les Canadiens

Exemple de réussite

Josh et Josée

Josh et Josée habitent à Toronto. Ils doivent effectuer chaque jour un trajet de 90 minutes entre leur résidence et leur lieu de travail au centre-ville – soit 3 heures par jour qu'ils pourraient mieux passer au travail ou avec leur famille et leurs amis. En permettant la construction de nouvelles lignes souterraines de transport en commun qui desservent leur quartier et l'amélioration de routes de surface le long des principaux corridors de transport, les investissements fédéraux entraîneront une réduction des temps de déplacement et permettront à Josh et à Josée de passer moins de temps à faire la navette quotidienne et de passer plus de temps avec leur jeune famille.

Paul

Paul emmène ses petits-enfants au bord de l'eau presque tous les jours pour une promenade ou une baignade. Depuis la réalisation de nouveaux investissements dans l'infrastructure de traitement des eaux usées et des eaux pluviales de sa municipalité, il n'y a pas eu de débordement des eaux usées lors de grandes tempêtes, ce qui a rendu le secteur riverain plus agréable et plus sécuritaire pour les proches de Paul

Adam et Farah

Adam et Farah sont un couple de travailleurs qui attendent leur deuxième enfant. Compte tenu des coûts croissants des services de garde, Farah s'inquiète qu'elle pourrait devoir quitter le marché du travail pendant que ses enfants sont jeunes – un geste qui nuirait à sa carrière et à la situation financière à long terme de sa famille. Les nouveaux investissements fédéraux dans l'infrastructure sociale permettront à Farah de continuer à travailler, sachant que ses enfants s'épanouiront et apprendront dans un milieu sûr et favorable.

Ce que les investissements historiques dans l'infrastructure signifient pour les Canadiens

Progrès initiaux

Le gouvernement s'est employé à réaliser et à accélérer le financement offert dans le cadre de la phase 1 des investissements dans l'infrastructure verte, sociale et des transports en commun dans le but de générer de la croissance économique, de favoriser l'inclusion sociale et d'améliorer la qualité de l'environnement. Les projets appuyés en 2016 comprennent les suivants :

- 85 millions de dollars pour le prolongement du service de transport rapide par autobus du secteur sud-est de Calgary afin d'aider les résidents de cette ville à se rendre au travail et aux études à temps et en toute sécurité.
- 62 millions de dollars pour la réalisation du tunnel de stockage des égouts unitaires qui constitue l'élément principal du Plan d'action de la rivière des Outaouais de la Ville d'Ottawa, de façon à permettre aux Canadiens de s'adonner à des activités récréatives sur une rivière des Outaouais plus propre et plus saine.

L'image du succès

- Réduire la congestion urbaine en améliorant les services de transport en commun et en réduisant la durée des déplacements.
- Permettre la mise en place d'infrastructure d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales qui respectent de façon continue des normes élevées partout au pays et peuvent soutenir les répercussions du changement climatique.
- Réduire le nombre de ménages canadiens ayant un besoin impérieux de logement (c.-à-d. dont le logement est inadéquat, inabordable ou en mauvais état).
- Augmenter le nombre de places en garderie qui sont abordables et de haute qualité.
- Réduire le surpeuplement dans les habitations des collectivités des Premières Nations.
- Augmenter le nombre d'emplois, ce qui stimule la croissance économique au Canada de façon durable.

Des études postsecondaires plus abordables

Au Canada, chaque jeune devrait avoir l'occasion d'étudier à l'université ou au collège.

Afin de rendre l'éducation postsecondaire plus abordable pour un plus grand nombre de jeunes, le gouvernement a accru de 50 % le montant des bourses d'études canadiennes pour ceux qui en ont le plus besoin.

Cette mesure représente une augmentation pouvant atteindre 1 000 \$ par année pour les étudiants issus d'une famille à revenu faible ou moyen. Ainsi, chaque année, 386 000 étudiants auront plus d'aide pour payer leurs études postsecondaires et maintenir un niveau d'endettement maîtrisable.

Afin de faciliter la transition vers le monde du travail pour les nouveaux diplômés, le gouvernement a également augmenté le seuil de remboursement des prêts d'études canadiens. Depuis la présente année d'études, aucun diplômé collégial ou universitaire n'est tenu de commencer à rembourser son prêt d'études canadien avant de gagner au moins 25 000 \$ par année.

Ce que la **bonification des bourses d'études canadiennes** signifie pour les étudiants canadiens

Exemple de réussite

Anita

Anita est une étudiante qui en est à sa troisième année du baccalauréat à l'Université de Calgary. Elle fait partie d'une famille de quatre personnes et habite actuellement à la maison. Le revenu combiné de ses parents pour 2016-2017 est inférieur à 46 000 \$.

Grâce à la bonification des bourses d'études canadiennes, Anita peut recevoir 3 000 \$ en aide non remboursable au cours de la présente année d'études. Ce montant représente une augmentation de 1 000 \$ de l'aide non remboursable à laquelle elle a droit. Pour Anita, cette aide accrue rendra ses études postsecondaires plus abordables et contribuera au maintien d'un niveau d'endettement maîtrisable.

Progrès initiaux

À la suite de la bonification des bourses d'études canadiennes, les étudiants admissibles issus d'une famille à revenu faible ou moyen ainsi que les étudiants à temps partiel recevront une plus grande aide financière non remboursable au cours de l'année d'études 2016-2017.

L'image du succès

Les étudiants canadiens qui sont admissibles aux bourses d'études canadiennes profiteront de cette bonification de deux façons :

Premièrement, grâce à la bonification des bourses d'études, on s'attend à une augmentation du nombre et de la proportion d'étudiants recevant une aide non remboursable dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants.

Deuxièmement, cette bonification, jumelée aux changements au seuil de remboursement des prêts d'études canadiens, devrait entraîner une réduction du taux de défaut de remboursement des prêts d'études. Le niveau d'endettement des étudiants dans le besoin sera donc plus maîtrisable.

Renouveler la relation avec les peuples autochtones

Le gouvernement est résolu à renouveler la relation entre le Canada et les peuples autochtones en s'appuyant sur les principes de la reconnaissance des droits, du respect, de la collaboration et des partenariats.

L'investissement sans précédent de 8,4 milliards de dollars annoncé dans le budget de 2016 constituait une première étape importante en vue de l'amélioration des conditions socioéconomiques des peuples autochtones et de l'avancement du processus de réconciliation.

Par l'intermédiaire des investissements du budget de 2016, le gouvernement se fait le partenaire des peuples autochtones pour traiter des enjeux qui leur importent le plus, comme les suivants :

- améliorer l'éducation primaire et secondaire des enfants des Premières Nations et favoriser de meilleurs milieux d'apprentissage en investissant dans les écoles des Premières Nations;
- améliorer les infrastructures d'eau potable et d'eaux usées dans les réserves dans le but d'éliminer les avis de longue durée concernant la qualité de l'eau potable et d'assurer un accès à une eau potable propre à tous les Canadiens;

- améliorer les conditions de logement dans les collectivités nordiques, inuites et des Premières Nations;
- appuyer le développement économique de la Nation métisse afin d'améliorer la qualité de vie des personnes, des collectivités et des entrepreneurs métis, et d'élargir leurs possibilités économiques;
- élargir le programme Nutrition Nord Canada afin qu'un plus grand nombre de familles vivant dans les collectivités nordiques isolées aient accès à des aliments abordables et nutritifs.

Une relation renouvelée

Exemple de réussite

Grâce à du financement d'infrastructure sociale accordé par l'entremise du Programme d'aide à la remise en état des logements dans les réserves de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la collectivité de la nation crie James Smith a entrepris la rénovation complète d'un immeuble à quatre logements et d'un autre à six logements. Ces immeubles sont âgés de 30 ans, et la Première Nation avait indiqué qu'elle voulait les rénover depuis 15 ans. Le financement de 402 490 \$, sous forme de prêt-subvention, a permis à la collectivité de procéder à ces rénovations indispensables. On annonce que les travaux vont bon train.

Progrès initiaux

Le gouvernement s'efforce de réaliser le financement accéléré de la phase 1 destiné à l'infrastructure sociale, à l'infrastructure verte et à d'autres types d'infrastructure autochtone dans le but de rehausser la qualité de vie, de promouvoir la croissance économique et de contribuer à combler les écarts socioéconomiques. Les projets appuyés en 2016 comprennent les suivants :

- la construction, l'entretien ou la rénovation de 3 174 logements dans les réserves;
- depuis que le gouvernement s'est engagé à mettre fin aux avis de longue durée concernant la qualité de l'eau potable, 14 de ces avis ont été retirés et 195 projets d'immobilisations liées à l'approvisionnement en eau et au traitement des eaux usées sont en cours à l'échelle du Canada;
- 130 projets d'infrastructure scolaire et 310 autres projets relatifs à l'infrastructure communautaire.

De plus, le gouvernement continue de s'employer à renouveler la relation avec les peuples autochtones, notamment grâce aux initiatives clés suivantes :

- le lancement de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées;
- le déploiement d'efforts en vue de la mise sur pied d'un groupe de travail conjoint avec l'Assemblée des Premières Nations en vue d'établir une nouvelle relation en matière de fiscalité.

L'image du succès

- Des collectivités autochtones plus saines et plus vigoureuses en raison des facteurs suivants :
 - la réduction du surpeuplement des logements;
 - l'accès à une eau potable propre ainsi que l'amélioration des services d'assainissement et des installations médicales;
 - l'amélioration des infrastructures communautaires, y compris les routes et les ponts, les écoles, le matériel de connectivité et les installations culturelles et récréatives;
 - un meilleur accès à l'éducation préscolaire et aux services de garderie;
 - un financement suffisant, prévisible et soutenu destiné aux collectivités des Premières Nations.

Une retraite plus sûre et plus digne

Après toute une vie de travail acharné, les aînés canadiens ont mérité une retraite sûre et digne.

Cette sécurité commence par un régime de pensions solide et stable.

Le monde du travail est présentement en évolution. Les jeunes n'auront pas accès aux mêmes genres de régimes de retraite que leurs parents. Afin d'aider les jeunes d'aujourd'hui à épargner en vue de leur retraite, la bonification du Régime de pensions du Canada (RPC) profitera surtout aux personnes qui intègrent le marché du travail. Il s'agit d'un volet important d'un plan à long terme visant à aider les jeunes à assurer leur avenir.

Le renforcement du RPC fera en sorte qu'un plus grand nombre de Canadiens pourront passer leurs années de retraite comme ils le devraient – à jouir d'une bonne santé en compagnie de leur famille plutôt qu'à s'inquiéter de ne pas pouvoir joindre les deux bouts –, en plus d'atténuer les préoccupations de nombreux Canadiens au sujet de leur capacité à prendre leur retraite.

Une fois pleinement mise en place, cette bonification fera augmenter les prestations de retraite du RPC d'environ 33 % à 50 %, selon les gains du travailleur.

Pour permettre aux futurs aînés de bénéficier d'une sécurité et d'une stabilité plus grandes, le gouvernement a aussi rétabli à 65 ans l'âge d'admissibilité aux prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti (SRG); ainsi, des milliers de dollars retourneront dans les poches des Canadiens lorsqu'ils deviendront des aînés.

De plus, en juillet 2016, le gouvernement a augmenté le SRG d'un montant annuel pouvant atteindre 947 \$ pour les aînés à plus faible revenu vivant seuls. Cette mesure soutiendra les aînés qui comptent presque exclusivement sur les prestations de la Sécurité de la vieillesse et du SRG, et qui pourraient donc être à risque de vivre dans la pauvreté. Les femmes aînées vivant seules bénéficient particulièrement de cette mesure, puisqu'elles sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté.

Ce que le **renforcement du système de revenu de retraite** signifiera, une fois pleinement mis en œuvre, pour les Canadiens

Exemple de réussite

Maya

Maya est une jeune conceptrice graphique. Elle a travaillé fort afin de faire sa place dans son domaine et a occupé plusieurs postes à temps partiel ou à durée déterminée, pour gagner environ 55 000 \$ par année au total. Elle commence à songer à épargner en vue de sa retraite, mais aucun de ses employeurs n'offre un régime de retraite.

La bonification du RPC aidera Maya à préparer sa retraite. Après impôt, elle cotisera environ 14 \$ de plus par paie. Si elle change d'emploi ou de province de résidence, ses cotisations au RPC bonifié seront effectuées automatiquement et égalées par son employeur. Ces cotisations, investies dans le marché, s'accumuleront durant la vie professionnelle de Maya.

Si Maya continue de gagner 55 000 \$ par année tout au long de sa vie professionnelle, elle recevra, à la retraite, environ 17 500 \$ par année en prestations du RPC en dollars d'aujourd'hui – soit environ 4 400 \$, ou 33 %, de plus que ce qu'elle aurait reçu d'un RPC non bonifié. Si ses gains augmentent au cours de sa carrière, les prestations annuelles de pension qu'elle recevra du RPC pourraient atteindre 20 000 \$ – environ 7 000 \$ de plus que ce qu'elle aurait reçu sans la bonification du RPC.

Cette pension sera payable tout au long de la vie et augmentera au rythme de l'inflation, ce qui donne à Maya l'assurance que son épargne sera disponible durant toute sa retraite et ne sera pas érodée par l'augmentation des prix ou par la volatilité des marchés.

June

June est nouvellement devenue grand-mère et est âgée d'une cinquantaine d'années. Elle a élevé ses enfants dans une famille monoparentale, et elle contribue à élever son petit-enfant. Elle compte bénéficier à l'avenir de la sécurité financière qu'offrent les prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG).

Le rétablissement à 65 ans de l'âge d'admissibilité à la SV et au SRG signifie que June aura accès à ces prestations deux ans plus tôt que selon l'ancienne politique, ce qui lui permettra de disposer de milliers de dollars de plus au moment où elle deviendra aînée. De plus, en raison de l'augmentation des prestations complémentaires au SRG pour les aînés vivant seuls, June pourrait recevoir 947 \$ additionnels par année lorsqu'elle aura 65 ans.

Progrès initiaux

Les ministres des Finances du Canada, à titre de gestionnaires du RPC, ont uni leurs efforts pour conclure un accord historique sur la bonification du RPC le 20 juin 2016, à Vancouver. Cet accord a permis au gouvernement fédéral de déposer un projet de loi au Parlement le 6 octobre 2016 en vue de mettre l'accord en œuvre de façon progressive à compter de 2019.

Au Québec, les travailleurs ne participent pas au RPC, mais plutôt au Régime de rentes du Québec, qui est semblable.

L'accord sur la bonification du RPC procurera aux futurs retraités canadiens une plus grande assurance de pouvoir profiter d'une plus grande sécurité financière et d'une meilleure qualité de vie à la retraite.

De plus, la mise en œuvre prudente de l'accord, qui comporte un délai de deux ans entre l'annonce des modifications et le début de leur application ainsi qu'une période de mise en œuvre progressive de sept ans, garantit que l'incidence de la bonification sur les employeurs et les employés sera faible et graduelle. Les entreprises, en particulier, auront du temps pour s'adapter aux changements aux taux de cotisation, et le gouvernement effectuera la mise en œuvre d'une façon qui réduira au minimum les exigences administratives en matière de déclaration pour les entreprises.

Par ailleurs, des prestations mensuelles accrues du Supplément de revenu garanti sont versées aux aînés depuis juillet 2016.

Ce que le **renforcement du système de revenu de retraite** signifiera, une fois pleinement mis en œuvre, pour les Canadiens

L'image du succès

Le succès peut être mesuré tant à court terme qu'à long terme.

À court terme, l'accord historique conclu en juin 2016 par les gouvernements du Canada et des provinces après des mois de collaboration étroite constitue un succès. Ce résultat illustre ce que peuvent accomplir les gouvernements fédéral et provinciaux lorsqu'ils unissent leurs efforts dans l'intérêt des Canadiens.

De plus, les futurs retraités canadiens seront plus confiants à l'égard de leurs perspectives de sécurité financière et de qualité de vie à la retraite. Le sentiment, chez les Canadiens, d'être de plus en plus prêts, sur le plan financier, en vue de leur retraite constituera une mesure du succès à long terme.

À plus long terme, un moins grand nombre de familles canadiennes seront à risque de ne pas épargner suffisamment pour la retraite. La proportion des familles à risque à ce chapitre devrait chuter de 25 % à la suite de la bonification du RPC.

La voie à suivre

Depuis près d'un an, le gouvernement travaille fort afin d'apporter un vrai changement pour les Canadiens. Pendant cette période, d'importants progrès initiaux ont été accomplis – mais il reste beaucoup plus de travail ardu à réaliser que ce qui a été fait jusqu'à présent.

Puisque le rythme du changement s'accélère, le Canada se doit de prendre des décisions judicieuses et d'effectuer des investissements solides dès aujourd'hui pour s'assurer que les Canadiens auront accès aux bons emplois bien rémunérés de demain.

Dans les mois à venir, le gouvernement continuera de bâtir l'économie canadienne de l'avenir – en attirant des investissements dans les technologies propres qui stimuleront la croissance tout en assurant que nos enfants et nos petits-enfants bénéficieront d'un air pur et d'une eau propre, et en favorisant la création d'emplois et la prospérité pour la classe moyenne.

Le présent *Énoncé économique de l'automne*, comme le budget du printemps dernier, est centré sur les gens. Le gouvernement a les mêmes priorités que les Canadiens, et le succès remporté sera mesuré en fonction non pas des investissements réalisés, mais des résultats obtenus.

Le gouvernement présentera de nouvelles mesures afin de pouvoir continuer à améliorer les choses pour les Canadiens. Ces mesures comprendront des investissements nouveaux et novateurs dans l'infrastructure, un accent renouvelé sur l'attraction des investissements, un engagement ferme d'accueillir les plus talentueux et les plus brillants travailleurs du monde, de même qu'une ouverture et une transparence accrues en matière de fonctionnement du gouvernement.

Voilà l'avenir que le gouvernement est déterminé à assurer. Et, à force de travail ardu, c'est précisément ce qu'il réalisera.



2 Investir dans la nouvelle économie

Par l'entremise de son premier budget, le gouvernement a tracé la voie pour favoriser une économie forte qui est à l'œuvre pour l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens, et pour promouvoir une croissance économique durable en renforçant la classe moyenne et en assurant son essor.

Le présent Énoncé économique de l'automne constitue la poursuite de ces efforts, bien qu'il reste du travail à accomplir au cours des mois précédant le dépôt du prochain budget fédéral.

Le plan du gouvernement pour faire progresser la classe moyenne tient compte de la vision commune des Canadiens selon laquelle la prospérité d'un pays ne peut être fondée sur des compressions. Le monde est en évolution. Les échanges commerciaux se déplacent davantage vers les pays d'Asie et les autres régions en développement, l'Internet est en train de transformer notre façon de communiquer, de vivre et de travailler, et les économies investissent afin de devenir plus propres et plus viables.

En vue de créer des emplois et d'assurer la croissance de notre économie, la réalisation d'investissements est nécessaire aujourd'hui pour offrir un avenir plus prometteur et plus prospère aux générations à venir.

Le gouvernement continuera de chercher à atteindre une croissance économique durable et partagée, et dans l'*Énoncé économique de l'automne*, il prend trois mesures particulières dans le cadre de ce plan.

Investir dans le Canada – Les investissements dans l'infrastructure créent de bons emplois bien rémunérés qui contribuent à renforcer et à assurer la croissance de la classe moyenne dès aujourd'hui, et à favoriser une croissance économique soutenue pour de nombreuses années. Le présent *Énoncé économique de l'automne* prévoit des investissements transformateurs dans l'infrastructure – des investissements qui aideront à créer des emplois dont les Canadiens ont besoin tout en veillant à ce que nos collectivités soient de meilleurs endroits où il fait bon vivre.

Assurer la création d'emplois et la prospérité pour la classe moyenne – Une économie vigoureuse prend appui sur une classe moyenne forte et prospère. Les nouvelles initiatives incluses dans le présent *Énoncé économique de l'automne* attireront des investissements et des talents du monde entier, ce qui créera plus d'emplois pour les Canadiens et une plus grande prospérité pour la classe moyenne du Canada.

Rendre le gouvernement plus ouvert et plus transparent – Les Canadiens s’attendent à ce que le gouvernement soit ouvert, transparent, responsable et toujours centré sur les gens qu’il est censé servir. Grâce au présent *Énoncé économique de l’automne*, le gouvernement poursuit ses efforts en vue de rendre les activités et les services fédéraux plus ouverts et plus transparents.

Ensemble, ces priorités continueront de déboucher sur de véritables changements pour l’ensemble des Canadiens.

Investir dans le Canada

Un plan à long terme pour favoriser des collectivités fortes, créer des emplois et assurer la croissance de l'économie

Le moment est bien choisi pour investir dans le Canada.

Partout au pays, des gens et des collectivités sont dans le besoin. La classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie ont besoin des possibilités qui accompagnent de bons emplois bien rémunérés, et les collectivités ont besoin d'aide pour entretenir, améliorer et élargir ce qui fait des villes et des villages du Canada des endroits où il fait bon vivre – des éléments comme des réseaux de transport en commun fiables, des usines de traitement des eaux pour assurer la salubrité de l'eau, et des logements abordables pour les gens à toutes les étapes de leur vie.

Le fait d'investir dans l'infrastructure du Canada permet de bâtir des collectivités fortes et contribue à renforcer la classe moyenne et à assurer son essor, préparant ainsi la voie à une croissance économique soutenue à l'avenir.

Dans le budget de 2016, le gouvernement a fait un placement initial dans la croissance future sous la forme d'investissements immédiats de 11,9 milliards de dollars dans le transport en commun, l'infrastructure verte et l'infrastructure sociale.

Ces investissements ont déjà des effets positifs dans les collectivités partout au pays :

- Des accords bilatéraux ont été signés avec toutes les provinces et tous les territoires relativement au Fonds pour l'infrastructure de transport en commun et au Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, annoncés dans le budget de 2016. Déjà, le financement de 760 projets a été approuvé, et plus de 65 % de ces projets sont en cours. Plus de 400 collectivités partout au Canada profiteront de ces projets.
- Des accords bilatéraux visant à fournir du financement pour le logement abordable ont également été signés avec la majorité des provinces et des territoires. Le gouvernement élargit également l'offre de logement abordable, notamment à l'intention des aînés, pour appuyer des projets de rénovation énergétique et d'économie de l'eau dans les logements sociaux existants, la construction de refuges pour les victimes de violence familiale, et des projets de prévention et de réduction de l'itinérance.
- Les investissements dans l'infrastructure sociale annoncés dans le budget de 2016 se traduiront aussi par la construction, l'entretien ou la rénovation de plus de 3 174 logements dans les réserves. Les investissements du gouvernement dans l'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves aident les collectivités des Premières Nations à faire en sorte qu'elles aient accès à un approvisionnement fiable en eau potable. Grâce aux investissements dans l'infrastructure verte, 195 projets d'immobilisations liés à l'approvisionnement en eau et au traitement des eaux usées sont en cours au Canada, ce qui a permis de lever 14 avis d'ébullition de l'eau de longue durée, et l'on s'emploie à remédier à 26 autres avis d'ébullition dans 25 collectivités additionnelles.

On estime que les investissements de la phase 1, ainsi que d'autres mesures annoncées dans le budget de 2016, aideront à créer ou à conserver 100 000 emplois, notamment dans les domaines de la planification et de la gestion de projets, du génie et de la construction.

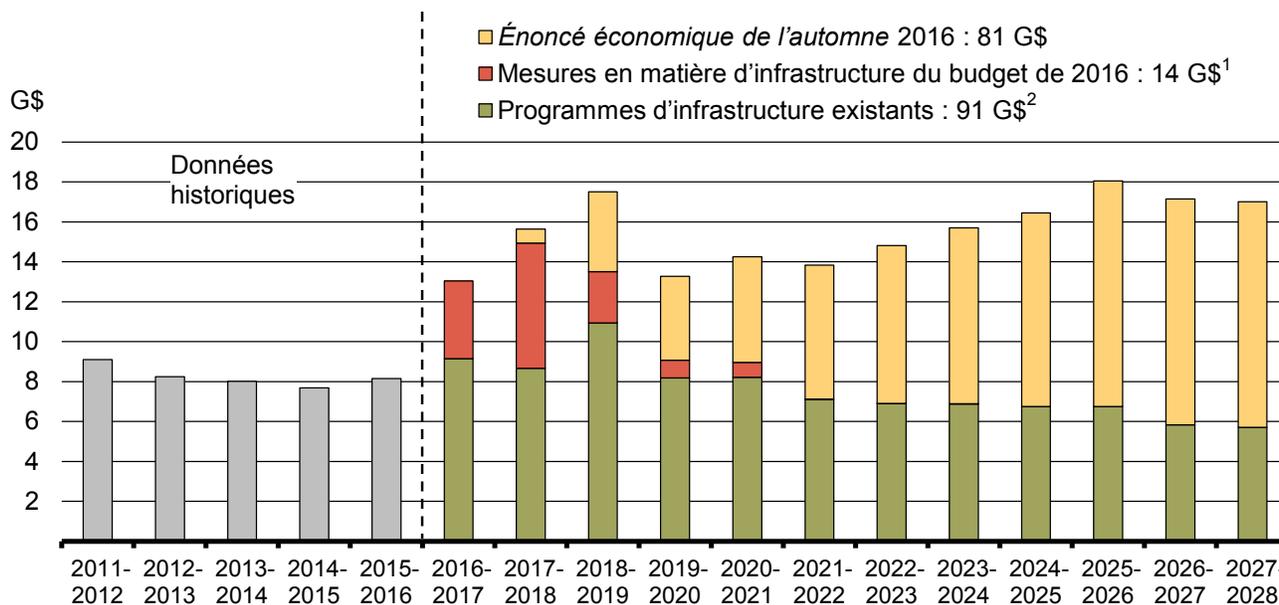
Le présent *Énoncé économique de l'automne* renforce l'engagement du gouvernement envers une croissance durable pour la classe moyenne. Ainsi, le gouvernement propose un investissement supplémentaire de 81 milliards de dollars sur 11 ans, à compter de 2017-2018, dans le transport en commun, l'infrastructure verte, l'infrastructure sociale, le transport en appui au commerce, les collectivités rurales et nordiques du Canada, et les villes intelligentes.

Dans le cadre de ces mesures, le gouvernement continuera d'accroître ses investissements dans l'infrastructure des collectivités autochtones.

Le gouvernement mettra également sur pied une nouvelle Banque de l'infrastructure du Canada afin de financer des projets d'infrastructure de façon novatrice, et de contribuer à la réalisation d'un plus grand nombre de projets au Canada pour lesquels il est possible de tirer parti des capitaux publics.

Graphique 2.1

Plan d'infrastructure à long terme



¹ Comprend la phase 1 (11,9 milliards de dollars), les investissements stratégiques dans l'infrastructure postsecondaire (2,0 milliards), et les services à large bande dans les collectivités rurales (500 millions). Se référer au tableau 2.1 pour plus de détails.

² Comprend les programmes d'infrastructure Canada, les programmes d'infrastructure à l'intention des Autochtones et les programmes d'infrastructure sociale.

Compte tenu des programmes d'infrastructure existants, des nouveaux investissements annoncés dans le budget de 2016, et des investissements supplémentaires inclus dans le présent Énoncé économique de l'automne, le gouvernement réalisera un investissement total de plus de 180 milliards de dollars dans les collectivités du Canada.

Cet engagement est sans précédent dans l'histoire canadienne.

Même si ces investissements sont importants, ils ne peuvent pas être fructueux s'ils sont considérés de façon isolée. Le gouvernement demeure déterminé à collaborer avec les provinces et les territoires, les administrations municipales, les dirigeants autochtones et d'autres partenaires afin de déterminer les meilleurs moyens d'investir, afin que tous les Canadiens puissent en tirer parti.

À tous les stades, les choix du gouvernement seront éclairés par les principes de gestion responsable des dépenses, de contrôles appropriés, de transparence en matière de prise de décisions et de mesure des résultats.

Transport en commun : des temps de déplacement plus courts et des collectivités innovatrices

Dans un trop grand nombre de collectivités canadiennes, les embouteillages et les longs temps de déplacement ont des conséquences néfastes.

La congestion qui en résulte rend la vie plus difficile pour les familles occupées, et elle nuit à l'économie du Canada – lorsque les travailleurs ne peuvent pas se rendre facilement au travail, la productivité est entravée, et lorsque les entreprises ne peuvent pas expédier leurs marchandises de façon rapide et fiable vers les marchés, la croissance est minée.

Pour améliorer et élargir les réseaux de transport en commun partout au Canada, le gouvernement, dans le budget de 2016, s'est engagé à effectuer un investissement initial de 3,4 milliards de dollars sur trois ans, par l'intermédiaire du nouveau Fonds pour l'infrastructure de transport en commun.

Ces fonds visent à réduire les temps de déplacement, à diminuer la pollution de l'air, à renforcer les collectivités et à assurer la croissance de l'économie du Canada.

Résultats préliminaires des investissements de la phase 1 dans l'infrastructure de transport en commun

- La deuxième phase du réseau de train léger sur rail d'Ottawa sera réalisée grâce à un financement accordé en vertu de la phase 1 du plan en matière d'infrastructure du Canada. Ce projet aidera les résidents d'Ottawa à se rendre au travail à l'heure et à revenir à la maison en toute sécurité après une longue journée.
- Grâce aux investissements de la phase 1, les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard seront en mesure de se déplacer de façon plus efficace entre Charlottetown, Cornwall et Stratford. Ces fonds ont permis d'ajouter 10 autobus à la flotte de T3 Transit, permettant ainsi d'élargir les services en vue de répondre à la demande en hausse.

Pour appuyer la prochaine phase des projets ambitieux en matière de transport en commun, le gouvernement propose un investissement de 25,3 milliards de dollars sur les 11 prochaines années, dont une partie proviendra de la Banque de l'infrastructure du Canada, dans les réseaux de transport en commun partout au pays. Grâce à ces fonds supplémentaires, les collectivités canadiennes seront en mesure de mettre en place de nouveaux réseaux de transport en commun urbains et d'étendre les services offerts, ce qui transformera la façon dont les Canadiens vivent, se déplacent et travaillent.

Le gouvernement a mobilisé les gouvernements provinciaux, les villes et les collectivités dans la mise en œuvre de projets ambitieux. Selon ses partenaires, ces projets pourraient inclure¹ :

- Le projet de la ligne verte du train léger sur rail à Calgary;
- La phase 2 du projet de la ligne Valley du train léger sur rail à Edmonton;
- La phase 2 du projet de la ligne de la Confédération à Ottawa;
- Le projet du Réseau électrique métropolitain à Montréal;
- Le projet de métro Broadway et le projet de transport rapide du sud du Fraser à Vancouver-Surrey;
- Le projet de service ferroviaire express dans la région du Grand Toronto et de Hamilton.

Dans le cadre des investissements supplémentaires dans le transport en commun, des fonds seront aussi disponibles pour améliorer la qualité et l'état des actifs existants afin que les réseaux puissent demeurer en bonne condition, permettant ainsi de desservir un plus grand nombre d'usagers de façon rapide et fiable.

Au cours des prochains mois, le gouvernement continuera d'agir pour assurer la mise en œuvre des investissements de la phase 1 à l'appui de l'infrastructure du transport en commun, et il annoncera, dans le budget de 2017, de plus amples renseignements sur les affectations relativement au nouvel investissement de 25,3 milliards de dollars dans le transport en commun.

¹ Les exemples sont donnés à titre d'illustration seulement. Leur inclusion n'indique pas l'approbation finale du projet.

Exemple des retombées positives de ces investissements

Josh et Josée

Josh et Josée habitent à Toronto. Chacun a un trajet de plus de 90 minutes par jour pour faire la navette entre leur domicile et leur emploi au centre-ville – ce qui représente trois heures par jour qui seraient mieux passées au travail, ou avec leur famille et leurs amis. En permettant la construction de nouvelles lignes souterraines de transport en commun qui desservent leur quartier et l'amélioration de routes de surface le long des principaux corridors de transport, les investissements fédéraux entraîneront une réduction des temps de déplacement et permettront à Josh et à Josée de passer moins de temps à faire la navette entre le travail et le domicile, afin de pouvoir passer plus de temps chez eux avec leur jeune famille.

La voie vers une réduction des temps de déplacement

La congestion routière dans les grands centres urbains du Canada a des conséquences néfastes sur la santé et le bien-être des Canadiens. Elle crée de la pollution de l'air, diminue le temps que les familles peuvent consacrer à leurs proches, et exerce une pression sur les Canadiens de la classe moyenne, qui doivent choisir entre un logement plus abordable mais plus éloigné du lieu de travail, et des temps de déplacement plus courts mais souvent accompagnés de coûts plus élevés en matière de logement. Des plans de transport intégré dans les villes – notamment des réseaux de transport en commun plus efficaces et plus fiables, et une affectation efficace de la circulation sur les routes, les ponts et les pistes cyclables – peuvent aider à surmonter ces défis.

En collaborant avec ses partenaires en ce qui concerne des plans de transport et de transport en commun, le gouvernement élaborera des mesures et des indicateurs clairs pour mesurer l'incidence que des projets à potentiel élevé peuvent avoir pour réduire la congestion urbaine, améliorant ainsi les services de transport en commun et réduisant les temps de déplacement pour les Canadiens.

Infrastructure verte : De l'air pur et de l'eau propre

Pour veiller à ce que les collectivités du Canada constituent des milieux de vie sains et productifs, le budget de 2016 a prévu un investissement initial de 5,0 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années dans l'infrastructure verte.

Cet investissement aidera à augmenter le nombre de familles canadiennes qui ont accès à de l'eau propre et à des collectivités plus vertes où ils peuvent voir jouer et grandir leurs enfants. Cet investissement appuiera également le Cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique, et aidera les collectivités à s'adapter aux défis qui accompagnent le changement climatique.

Résultats préliminaires des investissements de la phase 1 dans l'infrastructure verte

- Les investissements réalisés en vertu de la phase 1 du plan en matière d'infrastructure du Canada aideront à fournir un approvisionnement fiable en eau potable pour les résidents de Pincher Creek et du comté de Forty Mile en Alberta. L'élargissement du réseau régional d'approvisionnement en eau de la région de Beaver Mines appuiera la croissance future de la collectivité et une qualité de vie élevée, tout en protégeant l'environnement local.
- Grâce aux investissements de la phase 1 dans l'infrastructure verte, la Ville de Powell River, en Colombie-Britannique, pourra achever les mises à niveau de son usine de traitement des eaux. Ainsi, les résidents locaux auront accès à un approvisionnement fiable en eau potable, et ce, pour de nombreuses années à venir.

Pour poursuivre ces travaux importants, et pour en accélérer les progrès, le gouvernement propose d'investir 21,9 milliards de dollars sur 11 ans dans l'infrastructure verte. Ce montant comprendra des investissements ciblés, notamment par l'entremise de la nouvelle Banque de l'infrastructure du Canada, qui appuient les réductions d'émissions de gaz à effet de serre, qui permettent une meilleure adaptation et une plus grande résilience face au changement climatique, et qui veillent à ce que les citoyens d'un plus grand nombre de collectivités puissent profiter d'un air pur et d'une eau potable salubre.

Le gouvernement collaborera avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones afin d'évaluer, de sélectionner et de financer les projets d'infrastructure verte qui donneront les meilleurs résultats pour les Canadiens.

Ces fonds additionnels peuvent être octroyés pour divers projets, notamment les suivants : les lignes interprovinciales de transmission d'électricité qui réduisent la dépendance au charbon; l'élaboration de nouveaux projets d'électricité à faibles émissions de carbone ou à énergie renouvelable; le prolongement des réseaux d'électricité intelligents afin d'utiliser l'approvisionnement en électricité actuel de manière plus efficiente; et la construction d'infrastructures pour aider à gérer les risques associés aux inondations et aux feux de forêt.

Au cours des prochains mois, le gouvernement continuera d'agir pour assurer la mise en œuvre des investissements de la phase 1 à l'appui de l'infrastructure verte, et il annoncera, dans le budget de 2017, de plus amples renseignements sur les affectations relativement à l'investissement de 21,9 milliards de dollars dans l'infrastructure verte.

Exemple des retombées positives de ces investissements

Les collectivités de Canmore, de Bragg Creek et de Raymond, en Alberta, ont été durement touchées par des inondations en 2013. Cette année, le gouvernement a accordé 20,5 millions de dollars pour des projets afin de construire un barrage visant à protéger la région contre les dommages causés par les inondations, de contrôler l'érosion et de réaliser un projet de déviation des eaux pluviales. Ces projets permettront de protéger 180 entreprises locales et des milliers de résidents dans ces collectivités.

Les résidents de la Première Nation de Pic Mobert, dans le Nord de l'Ontario, sont touchés depuis plus de six ans par deux avis d'ébullition de l'eau de longue durée. Grâce aux investissements du gouvernement dans le réseau d'aqueduc de cette collectivité, l'un des avis a été levé au mois de juin 2016, et l'autre devrait l'être au cours de cet exercice. L'achèvement de ce projet, l'un des 195 projets d'immobilisations liés à l'approvisionnement en eau et au traitement des eaux usées qui sont en cours dans les collectivités des Premières Nations à l'échelle du Canada, permettra à la collectivité d'avoir accès à de l'eau potable. Depuis que l'on a pris l'engagement de mettre fin aux avis d'ébullition de l'eau de longue durée, 14 de ces avis ont été levés, et le budget de 2016 appuie des projets qui entraîneront la levée d'avis supplémentaires. Par exemple, l'approbation récente du financement de 11,6 millions de dollars pour la Première Nation de Slate Falls, dans le Nord de l'Ontario, facilitera la levée de neuf avis d'ébullition de l'eau qui sont en vigueur dans la collectivité depuis 12 ans.

La voie vers un environnement plus propre

En collaboration avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, le gouvernement établira des cibles environnementales utiles à l'égard des projets d'infrastructure verte, afin de veiller à ce que les investissements effectués mènent à des résultats mesurables pour les Canadiens. Parmi les exemples de résultats mesurables, mentionnons les suivants : la capacité à assurer la croissance de l'économie tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et la pollution; une réduction de la consommation d'énergie globale; de meilleurs résultats pour les collectivités confrontées aux menaces que pose le changement climatique; et une meilleure qualité de l'eau dans les lacs et les rivières d'eau douce du Canada.

Infrastructure sociale : de meilleurs quartiers pour nos enfants

Partout au Canada, les collectivités dynamiques ont beaucoup de choses en commun : elles accueillent une classe moyenne forte et en croissance, elles offrent de l'aide et du soutien aux personnes qui travaillent fort pour faire partie de cette classe moyenne, et elles investissent dans l'aménagement de quartiers plus conviviaux, plus inclusifs et plus solidaires.

Les Canadiens comprennent que la collaboration et l'entraide donnent les meilleurs résultats pour l'ensemble de la population – que l'objectif soit d'assurer la croissance de l'économie, d'instruire la prochaine génération d'enfants ou d'offrir de meilleurs résultats en matière de santé pour les aînés.

Dans son premier budget, le gouvernement a choisi de tenir compte de l'engagement mutuel des Canadiens en investissant 3,4 milliards de dollars sur cinq ans dans l'infrastructure sociale. De ce total, un montant de 1,2 milliard est investi dans les collectivités autochtones, qui représentent un pilier de la stratégie du gouvernement visant à favoriser une croissance avantageuse pour tous. Ces investissements sont axés sur l'élargissement de l'offre de logement abordable, le soutien à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants, l'amélioration des soins de santé dans les collectivités autochtones, et la construction d'un plus grand nombre d'infrastructures culturelles et récréatives, comme des centres communautaires, des musées, des parcs et des arénas.

Résultats préliminaires des investissements de la phase 1 dans l'infrastructure sociale

- Grâce aux investissements du gouvernement dans l'infrastructure sociale, l'organisme Hoshizaki House bâtira un nouveau refuge sécuritaire et accueillant pour les femmes et les enfants de la région de Dryden, en Ontario. Le nouveau refuge sera comme un chez-soi et offrira des services aux femmes et aux enfants qui fuient la violence familiale.
- Grâce à du financement d'infrastructure sociale accordé par l'entremise du Programme d'aide à la remise en état des logements dans les réserves de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la collectivité de la nation crie James Smith a entrepris la rénovation complète d'un immeuble à quatre logements et d'un autre à six logements. Ces immeubles sont âgés de 30 ans, et la Première Nation avait indiqué qu'elle voulait les rénover depuis 15 ans. Le financement de 402 490 \$, sous forme de prêt-subvention, a permis à la collectivité de procéder à ces rénovations indispensables. On annonce que les travaux vont bon train.

Pour faire en sorte que les collectivités du Canada continuent d'être des endroits où il fait bon vivre, le gouvernement propose un investissement supplémentaire de 21,9 milliards de dollars sur 11 ans dans l'infrastructure sociale.

Ces investissements sont nécessaires pour fournir des logements plus sûrs, plus adéquats et plus abordables – ce en quoi tous les Canadiens devraient avoir confiance. Les investissements dans le logement abordable viendront accélérer le soutien à ceux qui en ont le plus besoin, tout en créant de bons emplois bien rémunérés qui aideront à renforcer la classe moyenne et à assurer son essor, ainsi que celle de l'économie du Canada.

En outre, ces investissements faciliteront l'accès aux services de garde abordables et de haute qualité dont les familles ont besoin. Grâce à l'augmentation du nombre de places consacrées à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants pour les familles canadiennes, les parents pourront continuer de travailler – favorisant ainsi un avenir meilleur pour leur famille et une économie plus forte pour l'ensemble de la population.

Au cours des prochains mois, le gouvernement continuera d'agir pour assurer la mise en œuvre des investissements de la phase 1 à l'appui de l'infrastructure sociale, et il annoncera, dans le budget de 2017, de plus amples renseignements sur les affectations relativement au nouvel investissement de 21,9 milliards de dollars dans l'infrastructure sociale.

Exemple des retombées positives de ces investissements

Adam et Farah

Adam et Farah sont des parents qui occupent un emploi et qui attendent leur deuxième enfant. Confronté à la hausse des frais de services de garde, Farah s'inquiète qu'elle pourrait devoir quitter le marché du travail pendant que ses enfants sont jeunes – un choix qui nuirait à sa carrière et aux moyens de subsistance de sa famille à long terme. Les nouveaux investissements fédéraux dans l'infrastructure sociale permettront à Farah de continuer à travailler, sachant que ses enfants s'épanouiront et apprendront dans un milieu sûr et chaleureux.

La voie vers une société plus inclusive

En collaboration avec ses partenaires provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, le gouvernement cherchera à établir des cibles pour faire en sorte que les investissements dans l'infrastructure sociale mènent à des résultats utiles. Par exemple, l'efficacité des investissements dans le logement abordable pourrait être mesurée par une réduction du nombre de ménages canadiens ayant un besoin impérieux de logement (c'est-à-dire, dont le logement est inadéquat, inabordable ou en mauvais état). De même, le succès pourrait également se mesurer par une augmentation du nombre de places abordables et de grande qualité en garderie, ou par une diminution des conditions de surpeuplement des logements dans les collectivités des Premières Nations.

Acheminer les produits canadiens aux marchés mondiaux

Le Canada est un pays commerçant, et il doit se doter d'une infrastructure de calibre mondial pour demeurer compétitif à l'échelle mondiale. Un réseau de transport sécuritaire, viable et efficient permet de rapprocher les marchés mondiaux du Canada. Comme il est indiqué dans le récent rapport de l'Examen de la *Loi sur les transports au Canada*, « le rendement de l'économie, mais aussi la santé et la prospérité des collectivités, sont étroitement liés au rendement du système de transport. »

Au cours des 11 prochaines années, le gouvernement investira 10,1 milliards de dollars dans des projets liés au commerce et des projets de transport. Cet investissement permettra de bâtir des corridors de transport mieux développés et plus efficaces vers les marchés internationaux, et aidera les entreprises canadiennes à être concurrentielles, à prendre de l'expansion et à créer un plus grand nombre d'emplois pour la classe moyenne du Canada.

Les investissements prioritaires comprendraient ceux qui s'attaquent à la congestion et aux goulots d'étranglement le long des corridors vitaux, et autour des carrefours de transport et des ports, qui offrent un accès aux marchés mondiaux. Le gouvernement appuiera également des besoins essentiels en matière de transport dans le nord du Canada, afin d'aider les collectivités nordiques à tirer parti des possibilités au chapitre du commerce et de l'investissement.

Le commerce doit passer par notre système de transport de façon sécuritaire, en protégeant les Canadiens, leurs collectivités ainsi que les rivages et cours d'eau. En particulier, le gouvernement est convaincu de l'idée qu'un milieu marin propre et une économie forte vont de pair. La sécurité maritime sera un secteur d'intérêt privilégié, afin de permettre à nos marchandises et à nos ressources naturelles d'atteindre les marchés de manière efficace. Le gouvernement est aussi déterminé à améliorer la sécurité ferroviaire; Transports Canada poursuit la mise en œuvre des investissements de 143 millions de dollars énoncés dans le budget de 2016, en vue de continuer de protéger les Canadiens en rendant les opérations ferroviaires au Canada et le transport de matières dangereuses le plus sécuritaire possible. Ces mesures comprennent le fait d'accroître la capacité d'inspection et de fournir aux premiers intervenants de meilleurs outils et de meilleurs renseignements pour protéger les collectivités.

Le gouvernement annoncera, dans le budget de 2017, de plus amples renseignements sur l'approche qu'il prendra aux fins de l'affectation de ce nouvel investissement visant à faciliter et à élargir l'accès des marchandises canadiennes aux marchés mondiaux.

Exemple des retombées positives de ces investissements

Edward

Edward est propriétaire d'une petite usine de fabrication de technologies propres située à Vancouver. Grâce aux investissements qui viendront réduire les délais de traitement dans les installations portuaires à proximité, le délai d'expédition d'Edward pour ses clients en Asie sera réduit d'une proportion pouvant atteindre 25 %, lui permettant ainsi de faire concurrence aux fournisseurs mondiaux, d'augmenter ses marges bénéficiaires et d'embaucher de nouveaux employés pour développer ses activités.

La voie vers le leadership en matière de commerce mondial

Les investissements contribueront à renforcer la compétitivité commerciale du Canada, offrant aux exportateurs canadiens un accès plus rapide et plus fiable aux marchés internationaux, créant plus de possibilités commerciales pour les sociétés de logistique et les opérateurs d'expéditions de fret du Canada, en plus de stimuler la croissance économique des collectivités entourant les ports, les frontières et les portes d'entrée pour le commerce du Canada. Le gouvernement collaborera avec les provinces, les territoires, les municipalités, les collectivités autochtones et les partenaires du secteur privé afin d'établir des indicateurs de l'efficacité des investissements, et il rendra compte aux Canadiens des progrès accomplis en vue d'améliorer la position commerciale du Canada.

Investissements dans les corridors de commerce et de transport

L'approche du Canada en ce qui a trait aux corridors de commerce est fondée sur les données probantes. Elle prévoit l'utilisation de données sur les réseaux de transport et d'analyses de ceux-ci dans le but de déterminer les projets qui offriront les plus grands avantages commerciaux. Un projet qui met cette approche en évidence est celui du corridor ferroviaire de Roberts Bank, dans les basses terres intérieures de la Colombie-Britannique. Le gouvernement fédéral a réuni 11 partenaires des secteurs public et privé, et, ensemble, ils ont achevé un projet d'une valeur de 307 millions de dollars visant à améliorer les corridors routiers et ferroviaires reliant le port le plus achalandé du Canada, ce qui a mené à une réduction de la congestion routière, de la pollution sonore et des émissions des véhicules immobiles, tout en améliorant la sécurité des collectivités à proximité.

Collectivités rurales et nordiques

Par l'entremise de son plan d'infrastructure, le gouvernement investira dans des projets d'infrastructure prioritaires d'un océan à l'autre, dans les collectivités urbaines et rurales.

Certaines collectivités, comme celles des régions rurales et nordiques du pays, ont des besoins uniques qui nécessitent une approche plus ciblée.

Reconnaissant ces besoins distincts, le gouvernement propose de compléter les investissements dans les collectivités rurales et nordiques énoncés dans le plan *Investir dans le Canada* en investissant 2,0 milliards de dollars additionnels sur 11 ans dans ces collectivités.

On établira des critères d'admissibilité généraux qui respecteront la nature diversifiée des besoins en matière d'infrastructure, qu'il s'agisse d'améliorer l'accès aux routes ou à la connectivité à Internet, de mettre à niveau les systèmes de chauffage existants, de se doter de sources d'énergie renouvelable ou de réduire la dépendance vis-à-vis le diesel.

Les investissements dans les collectivités rurales et nordiques encourageront la croissance économique en soutenant mieux les nombreuses régions du Canada où l'on fait la culture, la récolte, l'extraction et l'exportation des aliments et des ressources. Ces investissements contribueront à assurer le développement et l'expansion des collectivités nordiques, qui abritent un grand nombre de peuples autochtones, en plus de renforcer les liens entre les centres urbains du Canada et les régions éloignées du pays, ce qui appuiera davantage la vision du gouvernement en faveur d'un pays plus interrelié et plus inclusif.

Le gouvernement annoncera, dans le budget de 2017, de plus amples renseignements sur les affectations relativement au nouvel investissement de 2,0 milliards de dollars à l'appui des collectivités rurales et nordiques.

La voie vers des collectivités rurales et nordiques dynamiques

Les investissements dans l'infrastructure rurale et nordique contribueront à assurer la croissance des économies locales, à améliorer l'inclusivité sociale et à mieux protéger la santé et l'environnement des collectivités rurales. Le gouvernement collaborera avec les provinces, les territoires, les municipalités et les collectivités autochtones dans le but d'établir des indicateurs qui suivent les résultats de ces investissements, reconnaissant les besoins uniques des collectivités rurales et nordiques.

Défi des villes intelligentes

Les villes du Canada font l'objet d'une croissance rapide, et il faut agir dès maintenant pour réaliser des investissements judicieux dans l'infrastructure qui prépareront les collectivités urbaines pour les défis à venir.

Afin d'accélérer la planification et l'adoption d'une infrastructure urbaine novatrice, le gouvernement propose de lancer un défi des villes intelligentes en 2017. Dans le cadre de ce défi inspiré d'un concours similaire aux États-Unis, on inviterait les villes à l'échelle du Canada à élaborer des plans de villes intelligentes en collaboration avec les administrations locales, les citoyens, les entreprises et la société civile.

Les villes participantes élaboreront des plans ambitieux destinés à améliorer la qualité de vie de leurs résidents, à l'aide d'une meilleure planification urbaine et par la mise en œuvre de technologies propres et numériquement reliées, y compris des bâtiments plus écologiques, des réseaux routiers et des systèmes énergétiques intelligents ainsi qu'une connectivité numérique évoluée pour les résidences et les entreprises.

De plus amples détails seront annoncés en 2017.

Financement novateur : la Banque de l'infrastructure du Canada

En raison de la faiblesse des taux d'intérêt, les gouvernements ont une occasion unique d'accroître considérablement l'investissement dans l'infrastructure, au profit des générations à venir. Parallèlement, le gouvernement a une belle occasion de tirer parti de cet investissement dans l'infrastructure, en attirant du capital privé de façon à multiplier le niveau d'investissement.

Les investisseurs institutionnels, y compris les investisseurs canadiens, cherchent à investir leur capital dans des actifs qui offrent un rendement stable et prévisible à long terme, et aucune possibilité d'investissement ne correspond mieux à cette description que l'infrastructure. D'après des estimations formulées pour le Conseil consultatif en matière de croissance économique, les caisses de retraite publiques et privées détiennent présentement des investissements totalisant 170 milliards de dollars américains dans l'infrastructure à l'échelle mondiale, et il est possible de multiplier ce niveau par 10 ou 14, le Canada étant bien placé pour attirer sa juste part de ces investissements.

Conformément à l'objectif global consistant à attirer l'investissement au Canada, le gouvernement s'efforce d'attirer ces fonds au pays à des fins d'investissement. Il s'agit véritablement d'un scénario gagnant-gagnant : on offre le rendement solide dont les aînés ont besoin pour profiter d'une retraite sûre et digne, et ce, tout en bâtissant encore plus d'infrastructures dont a besoin la nouvelle génération de Canadiens pour réussir et prospérer.

Afin d'attirer et de gérer cette nouvelle source d'investissement et de contribuer à atteindre les objectifs ambitieux du plan *Investir dans le Canada*, le gouvernement propose de créer une Banque de l'infrastructure du Canada qui collaborera avec les provinces, les territoires et les municipalités dans le but d'élargir la portée des fonds publics qui sont consacrés à l'infrastructure. La Banque de l'infrastructure du Canada, les gouvernements et les investisseurs travailleront de concert afin de déterminer une série de projets éventuels et de cerner les possibilités d'investissement offrant les résultats le plus favorables sur les plans économique, social et environnemental. La Banque de l'infrastructure du Canada constituera une composante essentielle du plan *Investir dans le Canada*; elle mènera à terme et exécutera des ententes complexes relatives à l'infrastructure en utilisant le large éventail d'instruments financiers à sa disposition, y compris les prêts, les garanties de prêt et les participations au capital.

La Banque de l'infrastructure du Canada sera responsable d'investir au moins 35 milliards de dollars du gouvernement fédéral, selon la comptabilité de caisse, dans de grands projets d'infrastructure qui contribueront à la croissance économique. Pour ce faire, elle aura recours à des investissements directs, à des prêts, à des garanties de prêts et à des participations au capital. Une partie de ce montant, soit 15 milliards, proviendra des volets annoncés pour le transport en commun, l'infrastructure verte, l'infrastructure sociale, le commerce et le transport ainsi que les collectivités rurales et nordiques. Du capital additionnel de 20 milliards sera mis à la disposition de la Banque de l'infrastructure du Canada aux fins d'investissement, sous la forme de capitaux propres ou de titres de créance. Ce montant de 20 milliards n'aura ainsi aucune incidence budgétaire pour le gouvernement.

La Banque de l'infrastructure du Canada devra rendre des comptes au gouvernement, et elle évoluera en partenariat avec ce dernier; toutefois, elle fonctionnera de façon plus indépendante qu'un ministère, collaborant avec les provinces, les territoires, les municipalités, les Autochtones et les partenaires d'investissement dans le but de transformer la façon dont l'infrastructure est planifiée, financée et exécutée au Canada.

En tirant parti de l'expertise et du capital du secteur privé, la Banque de l'infrastructure du Canada offrira de meilleurs résultats pour les Canadiens de la classe moyenne. Les fonds publics iront plus loin et seront utilisés stratégiquement, venant ainsi maximiser les possibilités de créer les bons emplois bien rémunérés et nécessaires en vue d'assurer la croissance de la classe moyenne dès maintenant, en plus de renforcer l'économie canadienne de façon durable.

Canada Line de Vancouver : améliorer l'infrastructure publique à l'aide de partenariats avec le secteur privé

La Canada Line à Vancouver s'inscrit dans un projet de réseau rapide sur rails d'une valeur de 1,9 milliard de dollars et d'une longueur de 19,5 kilomètres qui relie le centre-ville de Vancouver, Broadway Central, Richmond et l'Aéroport international de Vancouver. Cette ligne a été ouverte en 2009, et elle dessert actuellement un nombre approximatif de 122 000 usagers tous les jours de semaine.

Le projet a été réalisé par l'intermédiaire d'un contrat de partenariat public-privé de conception, de construction, de financement et d'exploitation sur 35 ans conclu avec l'organisme Greater Vancouver Transportation Authority et avec InTransitBC, une société de personnes en commandite constituée de SNC-Lavalin, de la British Columbia Investment Management Corporation et de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Au cours de la période de construction, InTransitBC n'a été payée qu'après les étapes importantes du projet – comme l'achèvement en grande partie de la ligne. En tant qu'exploitant, la société est payée en fonction de l'atteinte des cibles de rendement liées à la fréquence des trains, à la sécurité et à la propreté. De plus, InTransitBC assume dans une certaine mesure le risque relativement aux revenus associé au projet : les paiements ne seront faits que lorsque le système aura atteint les cibles en matière d'achalandage. L'organisme Greater Vancouver Transportation Authority demeure propriétaire de la ligne.

Sept ans après son ouverture, la Canada Line présente des résultats concrets aux citoyens de la région du Grand Vancouver, leur permettant de se déplacer plus rapidement entre la maison et leur lieu de travail, en plus de rendre leurs collectivités plus accueillantes et plus viables.

En établissant un partenariat avec le secteur privé et en veillant à ce que les paiements soient faits en fonction du rendement, le projet devrait permettre de réaliser des économies d'environ 92 millions de dollars (valeur actualisée nette) comparativement au coût qui serait engagé si le secteur public élaborait et réalisait le projet à lui seul.

La Banque de l'infrastructure du Canada

Mandat

La Banque de l'infrastructure du Canada réalisera des investissements dans des projets et des plans générant des revenus qui contribuent à la viabilité à long terme de l'infrastructure dans l'ensemble du pays. Elle aura pour mandat de collaborer avec les promoteurs des projets afin d'atteindre les objectifs suivants :

- structurer, négocier et mettre en place des mécanismes de soutien fédéraux pour les projets d'infrastructure présentant un potentiel de revenus;
- utiliser des outils financiers novateurs pour investir dans des projets d'infrastructure nationaux et régionaux et pour attirer le capital du secteur privé dans les projets d'infrastructure publics;
- servir de point de contact unique pour les propositions non sollicitées du secteur privé;
- améliorer la prise de décisions fondée sur les données probantes et conseiller le gouvernement sur la conception et la négociation de projets d'infrastructure générant des revenus.

Gouvernance

La Banque de l'infrastructure du Canada embauchera les personnes talentueuses et les experts nécessaires pour élaborer et exécuter des ententes relatives aux projets avec des investisseurs du secteur privé, l'objectif étant d'optimiser les ressources publiques.

Le modèle de gouvernance de la Banque de l'infrastructure du Canada reflétera le mandat large et ambitieux de la Banque. Le gouvernement sera responsable d'établir l'orientation stratégique globale et les priorités en matière d'investissement de haut niveau pour la Banque de l'infrastructure du Canada, conformément aux engagements décrits dans les lettres de mandat ministérielles.

La Banque de l'infrastructure du Canada jouera un rôle complémentaire dans le cadre de la formulation d'ententes de financement novatrices en matière d'infrastructure, menant à plus d'investissements totaux dans l'infrastructure qu'il en aurait été le cas autrement.

De façon indépendante, la Banque de l'infrastructure du Canada sera responsable et devra rendre des comptes au gouvernement en ce qui a trait à l'affectation des ressources fédérales.

Outils financiers

La Banque de l'infrastructure du Canada constituera une composante fondamentale du plan Investir dans le Canada, concluant et exécutant des ententes complexes relatives à l'infrastructure en utilisant le large éventail d'instruments financiers à sa disposition, y compris ce qui suit :

- les investissements directs;
- les contributions remboursables;
- les créances (par exemple, les prêts, les garanties de prêt), qu'elles soient ou non subordonnées;
- les participations au capital, qu'il soit ou non subordonné;
- une version hybride des éléments qui précèdent.

La Banque de l'infrastructure du Canada sera responsable d'injecter au moins 35 milliards de dollars, selon la comptabilité de caisse, dans de grands projets d'infrastructure qui contribuent à la croissance économique. La participation de la Banque de l'infrastructure du Canada a pour objectif de structurer le soutien financier de la Banque dans le but d'attirer le capital du secteur privé et de conclure des ententes relatives aux projets. Le moment et la conception des mécanismes de soutien fédéraux viseront à réduire au minimum le degré de soutien gouvernemental nécessaire à la viabilité financière des projets.

La Banque de l'infrastructure du Canada

Des ententes novatrices en matière d'infrastructure qui seront plus avantageuses pour les Canadiens

La Banque de l'infrastructure du Canada aura la latitude pour participer à des ententes complexes relatives à l'infrastructure en prenant de nouveaux moyens novateurs. Ces moyens pourraient comprendre les suivants :

- participer, en tant que partenaire détenant des capitaux propres subordonnés, à un nouveau projet de transport en commun de grande envergure visant à encourager le transfert du risque relativement aux revenus à l'investisseur du secteur privé;
- faciliter la réalisation d'un projet de réseau interprovincial d'énergie propre en offrant une garantie de prêt afin d'abaisser le risque et de réduire les coûts de financier pour le promoteur;
- offrir des prêts à faible coût aux investisseurs du secteur privé en vue de faire progresser des projets complexes liés aux corridors commerciaux.

En utilisant des outils de financement novateurs pour tirer parti du capital du secteur privé, les fonds destinés à l'infrastructure publique peuvent permettre d'obtenir plus de résultats et de réaliser plus de projets.

Graphique 2.2

Sources des fonds pour les projets d'infrastructure à financement mixte (en fonction d'un projet d'infrastructure de 500 millions de dollars)

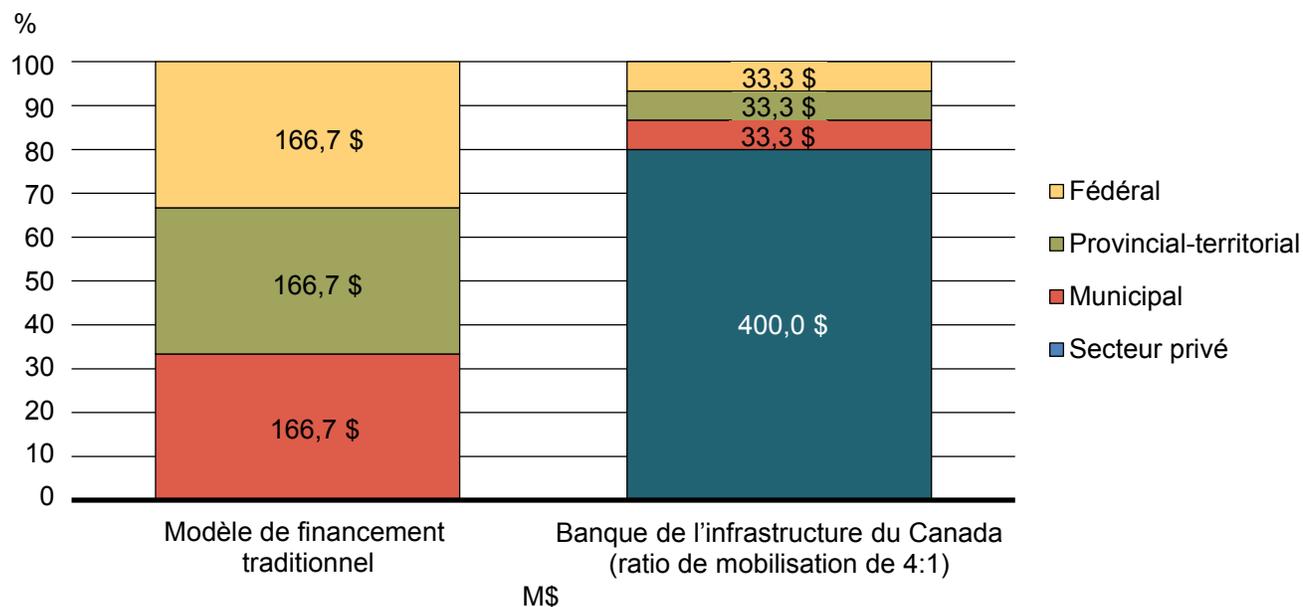


Tableau 2.1

Investir dans le Canada – Total des dépenses fédérales dans l'infrastructure

(M\$)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Énoncé économique de l'automne													
Transport en commun	0	300	1 100	1 100	1 500	1 800	2 200	2 500	2 800	4 000	4 000	4 000	25 300
Infrastructure verte	0	0	1 100	1 100	1 400	1 800	2 200	2 500	2 800	3 000	3 000	3 000	21 900
Infrastructure sociale	0	0	1 100	1 100	1 400	1 800	2 200	2 500	2 800	3 000	3 000	3 000	21 900
Commerce et transports	0	400	500	700	800	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	10 100
Collectivités rurales et nordiques	0	0	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	2 000
Total – Énoncé économique de l'automne	0	700	4 000	4 200	5 300	6 700	7 900	8 800	9 700	11 300	11 300	11 300	81 200
La Banque de l'infrastructure du Canada accorde au moins 15 milliards de dollars de ce financement, selon la comptabilité d'exercice (35 milliards selon la comptabilité de caisse)													
Des détails sur l'architecture de programme et les affectations précises seront communiqués dans le budget de 2017													
Budget de 2016													
Transport en commun	852	1 696	852	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 400
Infrastructure verte	874	1 562	1 157	746	671	27	1	19	0	0	0	0	5 057
Infrastructure sociale	1 653	1 679	53	36	20	0	0	0	0	0	0	0	3 441
Investissements stratégiques dans les institutions postsecondaires	500	1 250	250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000
Services à large bande dans les collectivités rurales	6	81	253	108	52	0	0	0	0	0	0	0	500
Total – Budget de 2016	3 885	6 268	2 565	890	743	27	1	19	0	0	0	0	14 398
Programmes d'infrastructure existants													
Anciens programmes d'infrastructure	5 765	5 298	7 618	5 285	5 417	4 381	4 326	4 426	4 426	4 526	3 718	3 718	58 905
Infrastructures verte et sociale (SCHL, AANC, Sécurité publique, Santé Canada, EDSC, ASPC, Patrimoine canadien) ¹	3 384	3 370	3 323	2 898	2 800	2 720	2 580	2 450	2 321	2 219	2 123	1 996	32 186
Total – Programmes d'infrastructure existants	9 149	8 668	10 941	8 183	8 217	7 101	6 906	6 876	6 747	6 745	5 841	5 714	91 090
Total – Programmes d'infrastructure nouveaux et existants													
	13 034	15 636	17 507	13 273	14 260	13 829	14 807	15 695	16 447	18 045	17 141	17 014	186 688

¹ SCHL : Société canadienne d'hypothèques et de logement; AANC : Affaires autochtones et du Nord Canada; EDSC : Emploi et Développement social Canada; ASPC : Agence de la santé publique du Canada.

Créer des emplois et assurer la prospérité de la classe moyenne

Un plan pour faire progresser la classe moyenne est, à la base, un plan visant la création de bons emplois bien rémunérés. De tels emplois sont essentiels pour favoriser une classe moyenne forte, ce qui stimule ainsi une croissance économique durable.

Nous savons que l'un des changements les plus transformateurs à avoir influé sur la croissance du Canada à la fin du XX^e siècle a été l'entrée des femmes sur le marché du travail. Au XXI^e siècle, nous devons trouver de nouvelles façons de créer la diversité d'emplois qui incarne la diversité des Canadiens.

Pendant des générations, le commerce et l'investissement ont contribué à favoriser la prospérité de la classe moyenne, les emplois dans les secteurs axés sur les exportations offrant souvent une rémunération de 50 % supérieure à celle offerte dans les secteurs qui ne sont pas tributaires des exportations. Aujourd'hui, le Canada fait face à une concurrence de plus en plus féroce en ce qui concerne à la fois le commerce et l'investissement mondial.

Le moment est venu d'accentuer l'avantage concurrentiel du Canada et de chercher de nouvelles façons novatrices d'attirer l'investissement et les talents de partout dans le monde.

Excellent endroit où faire des affaires, le Canada a beaucoup à offrir aux investisseurs : une stabilité financière et économique enviable, une main-d'œuvre hautement qualifiée, diversifiée et très scolarisée, un climat d'affaires invitant et un accès à des marchés importants et en croissance.

Par l'intermédiaire de plusieurs nouvelles initiatives, le gouvernement a l'intention d'attirer davantage d'investissements au Canada, ce qui créera plus d'emplois et assurera une plus grande prospérité pour la classe moyenne.

Le Canada est un excellent endroit où faire des affaires.

- Près des deux tiers de la population en âge de travailler ont achevé des études postsecondaires, ce qui classe le pays au premier rang parmi les membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques.
- La meilleure disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée parmi les pays du G20 (IMD World Competitiveness Center)
- L'un des systèmes bancaires les plus solides au monde (Forum économique mondial)
- Le meilleur endroit où faire des affaires parmi les pays du G20 (Forbes, Bloomberg)
- Les coûts fiscaux totaux les plus faibles parmi les pays du G7, étant de 48 % inférieurs à ceux observés aux États-Unis (KPMG)
- Les coûts d'exploitation globaux les plus faibles parmi les pays du G7, étant de 15 % inférieurs à ceux observés aux États-Unis (KPMG)
- Des accords de libre-échange avec de grands marchés mondiaux

Attirer l'investissement

Partout dans le monde, les entreprises de premier plan cherchent des endroits stables où investir et développer leurs activités. Les pays astucieux se mobilisent afin de tirer parti des possibilités et des emplois qui vont de pair avec l'investissement mondial. Le Canada ne peut pas se permettre d'être à la traîne.

Jusqu'à présent, les efforts déployés par le Canada afin d'attirer l'investissement mondial ont été gênés par un manque de coordination : les divers organismes de promotion fédéraux, provinciaux et municipaux, ainsi que la multiplicité des programmes et des règles, font en sorte que nous ratons trop de possibilités en matière d'investissement.

Afin de veiller à ce que le Canada tire le maximum de chaque possibilité d'attirer l'investissement étranger et les emplois qui l'accompagnent, le gouvernement affecte 218 millions de dollars sur cinq ans pour créer un nouvel organisme fédéral, Investir au Canada, et pour augmenter le nombre de délégués commerciaux chargés d'attirer l'investissement dans les marchés stratégiques.

Investir au Canada emploiera une nouvelle force de vente spécialisée et de grande portée afin de promouvoir le Canada et de collaborer avec les entreprises internationales, dans le but d'accroître l'investissement qui sera avantageux pour le Canada.

Sous la direction d'un nouveau président et chef de la direction, Investir au Canada sera mis sur pied d'ici la fin de 2017. Il réalisera ses activités sur la scène mondiale, en partenariat avec Affaires mondiales Canada, le Service des délégués commerciaux du Canada, et Innovation, Sciences et Développement économique Canada, ainsi qu'avec les bureaux provinciaux et municipaux chargés d'attirer les investissements.

Afin de garantir que le cadre législatif du Canada soutienne l'investissement qui permettra de créer des emplois et des possibilités pour les Canadiens de la classe moyenne, le seuil d'examen en vertu de la *Loi sur l'Investissement Canada* sera rehaussé à 1 milliard de dollars en 2017, soit deux ans plus tôt que prévu.

De plus, avant la fin de 2016, le gouvernement publiera les lignes directrices selon lesquelles les investissements seront examinés conformément aux dispositions sur la sécurité nationale. Cette transparence accrue aidera les investisseurs à mieux comprendre le processus d'examen, tout en assurant que l'intégrité de nos processus en matière de sécurité nationale soit maintenue.

Stratégie en matière de compétences mondiales

Les travailleurs canadiens font partie des travailleurs les plus scolarisés et les plus qualifiés au monde. Les biens qu'ils produisent et les services qu'ils offrent sont respectés dans le monde entier. Cela dit, le Canada doit être en mesure d'accéder aux compétences et à l'expertise des travailleurs talentueux de partout dans le monde pour permettre aux entreprises canadiennes de connaître du succès sur le marché international.

« Notre avenir dépend largement de notre capacité à attirer des gens talentueux du monde entier. Notre diversité est non seulement source de retombées économiques et sociales, mais étant donné le vieillissement de la population du Canada, un système d'immigration rigoureux et efficace est également déterminant pour notre croissance économique à long terme. »

Le premier ministre Justin Trudeau

Dans trop de cas, la longueur des délais de traitement des permis de travail fait en sorte qu'il est difficile, pour les entreprises canadiennes, d'attirer les personnes talentueuses dont elles ont besoin pour connaître du succès. Qu'il s'agisse d'ajouter des employés pour contribuer à la formation de travailleurs canadiens ou de permettre aux entreprises canadiennes d'acquérir de nouvelles expériences sur la scène internationale, une fois ici, ces travailleurs talentueux peuvent stimuler l'innovation et aider les entreprises canadiennes à prendre de l'expansion et à prospérer – ce qui favorise la création d'un plus grand nombre d'emplois pour la classe moyenne du Canada et qui assure une économie plus forte pour l'ensemble de la population.

Afin de contribuer à attirer l'investissement et les talents mondiaux, le gouvernement propose de lancer une stratégie en matière de compétences mondiales qui établira une norme de service ambitieuse de deux semaines pour le traitement des visas et des permis de travail en vue d'attirer les talents mondiaux.

Cette initiative vise à soutenir notamment :

- Les entreprises canadiennes à forte croissance qui doivent accéder aux talents mondiaux afin de faciliter et d'accélérer l'investissement qui favorise la création d'emplois et qui permet d'assurer la croissance. Cela comprendra les sociétés qui pourront démontrer des avantages relativement au marché du travail, comme l'augmentation de l'investissement, le transfert de connaissances et la création d'emplois au pays.
- Les entreprises internationales qui réalisent des investissements importants, qui déménagent leurs activités au Canada, qui implantent de nouvelles usines ou qui accroissent leur production, créant ainsi de nouveaux emplois canadiens.

En plus de la stratégie en matière de compétences mondiales, le gouvernement instaurera une nouvelle exemption de permis de travail dans le cas des mandats de travail de courte durée. L'exemption de permis de travail de courte durée s'appliquera aux mandats de travail de moins de 30 jours dans une année – ou dans les cas de séjours scolaires de courte durée –, et elle servira à faciliter les échanges de travail de courte durée entre entreprises, les échanges d'études ou l'entrée d'experts temporaires.

Mettre en place un gouvernement plus ouvert et plus transparent

Les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement soit ouvert, transparent, responsable et toujours centré sur les gens qu'il est censé servir. Grâce à cet *Énoncé économique de l'automne*, le gouvernement poursuit ses efforts en vue de rendre les activités et les services gouvernementaux plus ouverts et plus transparents. Quatre initiatives clés contribueront à favoriser ce changement.

Une plus grande indépendance pour le directeur parlementaire du budget

Le Parlement doit avoir accès aux renseignements, aux ressources et à l'expertise pour être en mesure de servir le mieux possible les Canadiens, de prendre davantage en considération les conséquences financières et économiques des questions dont il est saisi et de demander véritablement au gouvernement de rendre des comptes.

Afin d'accroître cet accès, le gouvernement déposera une nouvelle mesure législative destinée à faire du directeur parlementaire du budget un agent indépendant du Parlement, distinct de la Bibliothèque du Parlement. À la suite de ces modifications, le directeur parlementaire du budget servira le Parlement avec le mandat renouvelé de mettre l'accent sur l'établissement des coûts et les analyses financières du gouvernement fédéral. À l'instar d'autres agents du Parlement, sa nomination sera fondée sur le mérite et soumise à l'approbation du Parlement, et le directeur parlementaire du budget ne pourra être révoqué que pour un motif valable au lieu d'être en poste à la discrétion du gouvernement en place.

En tant que fonctionnaire du Parlement, le directeur parlementaire du budget rendra compte au Parlement et aux parlementaires en présentant des recherches et des analyses, telles que : des demandes en matière d'établissement des coûts effectuées par les parlementaires, des rapports réglementaires (par exemple, des analyses relatives au budget fédéral ou au budget des dépenses), et d'autres recherches et analyses concernant l'établissement des coûts et les finances du gouvernement fédéral.

La nouvelle mesure législative aura aussi pour effet d'accorder au directeur parlementaire du budget un plus grand accès aux renseignements pertinents que détiennent les ministères et les sociétés d'État, tout en tenant compte des restrictions nécessaires, telles que la protection des renseignements personnels et des renseignements sensibles sur le plan commercial, de même que les questions touchant à la sécurité nationale.

En dernier lieu, comme cela existe dans d'autres administrations, le mandat du directeur parlementaire du budget comprendra l'établissement des coûts des propositions rattachées aux programmes électoraux, à la demande des partis politiques, l'objectif étant de veiller à ce que les Canadiens disposent d'une façon non partisane d'évaluer les plans budgétaires des partis.

Une plus grande indépendance pour le statisticien en chef du Canada

Les statistiques jouent un rôle essentiel dans la société moderne. La plateforme d'information ouverte de Statistique Canada constitue un outil essentiel à la compréhension de nous-mêmes, de notre passé et de notre avenir. Les Canadiens comptent sur l'intégrité et l'exactitude de ces données pour que l'on gère adéquatement les services gouvernementaux, que l'on améliore les résultats sociaux et que l'on facilite la croissance des entreprises.

Afin de veiller à ce que les Canadiens continuent de profiter de statistiques de grande qualité produites conformément aux méthodes et aux normes internationalement reconnues, le gouvernement présentera des modifications législatives à la *Loi sur la statistique* destinées à renforcer l'indépendance de Statistique Canada.

Plus précisément, ces modifications auront les effets suivants :

- Donner au statisticien en chef du Canada un pouvoir décisionnel sur les procédures, les méthodes et les normes professionnelles concernant le contenu, le moment et les méthodes relativement auxancements et aux publications statistiques;
- nommer le statisticien en chef du Canada pour un mandat fixe et renouvelable de cinq ans en fonction du mérite, révocable seulement pour un motif valable et non pas à la discrétion du gouvernement;
- accroître la transparence quant aux décisions et aux directives prises par le gouvernement en ce qui concerne Statistique Canada;
- remplacer le Conseil national de la statistique par un conseil consultatif canadien de la statistique nouvellement créé afin de renforcer l'indépendance, la pertinence et la transparence du système national de statistique.

Bien que l'indépendance du statisticien en chef du Canada soit depuis longtemps une question de convention, ces modifications enchâsseront dans la loi l'indépendance du statisticien en chef par rapport au gouvernement en place. On viendra ainsi protéger l'intégrité de Statistique Canada et l'information précieuse qu'il communique.

La fin de la culture du secret au Bureau de régie interne

Conformément à son engagement de mettre en place un gouvernement plus ouvert et plus transparent, le gouvernement instaurera des mesures destinées à mettre fin à la culture du secret qui entoure le Bureau de régie interne, l'organisme qui prend des décisions et qui donne une orientation en ce qui concerne les affaires financières et administratives de la Chambre des communes.

Le gouvernement a l'intention de rendre les réunions du Bureau ouvertes par défaut, et à moins de cas exceptionnels qui concernent des questions sensibles ou des renseignements personnels, les activités du Bureau de régie interne seront rendues publiques.

Une plus grande clarté quant aux dépenses du gouvernement

Le système de responsabilité financière actuel du Parlement porte à confusion et ne fournit pas suffisamment de renseignements aux parlementaires et aux Canadiens.

Selon le cycle budgétaire du Parlement, le gouvernement dépose deux principaux ensembles de documents de planification financière : le Budget des dépenses et le budget.

Le Budget des dépenses présente des renseignements sur un sous-ensemble de dépenses prévues pour l'exercice courant, et il soutient les lois de crédit annuelles par l'intermédiaire desquelles on demande au Parlement d'approuver les dépenses. Ces données sont présentées selon la comptabilité de caisse.

À l'inverse, le budget est le document par lequel le gouvernement expose en détail la totalité de ses plans de revenus et de dépenses pour l'exercice courant et, typiquement, les cinq exercices suivants. Ces données sont présentées selon la comptabilité d'exercice.

Malheureusement, la période de publication des deux documents ainsi que la portée et les méthodes comptables différentes employées font en sorte que le Budget des dépenses ne peut pas facilement être comparé au budget. Ces questions, combinées avec l'accent insuffisant qui est mis sur les programmes et les résultats dans le Budget des dépenses, fait en sorte qu'il est difficile, pour les parlementaires, de tenir le gouvernement pleinement responsable lorsqu'on leur demande de voter sur les dépenses gouvernementales.

Les parlementaires ont exprimé ces préoccupations dans le passé. Plus récemment, un rapport de 2012 du Comité permanent de la Chambre des communes chargé des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires recommandait des changements importants au processus du Budget des dépenses dans le but d'accroître la transparence et la pertinence pour les parlementaires, par exemple, en établissant des liens plus étroits entre les documents du budget et du Budget des dépenses.

Afin de rendre le processus d'examen des dépenses gouvernementales plus ouvert, plus transparent et plus responsable, le gouvernement propose de mettre en œuvre des réformes au processus du Budget des dépenses au cours des prochaines années.

Plus précisément, le gouvernement :

- consultera le Parlement afin de modifier le Règlement de la Chambre des communes, de sorte que le dépôt du Budget principal des dépenses puisse avoir lieu le 1^{er} mai au lieu du début du mois de mars, permettant ainsi d'inclure la plupart des initiatives budgétaires dans le Budget principal des dépenses sur lequel voteront les parlementaires;
- présentera des tableaux de rapprochement selon les comptabilités de caisse et d'exercice, de sorte que les parlementaires et les Canadiens puissent mieux comprendre les dépenses du gouvernement fédéral;
- instaurera plusieurs projets pilotes visant à fournir plus de crédits « fondés sur l'objectif » (à l'heure actuelle, les parlementaires votent sur les budgets d'immobilisations et de fonctionnement des ministères fédéraux; un virage vers les crédits fondés sur l'objectif permettra aux parlementaires de voter sur des éléments particuliers pour les dépenses proposées);
- changera le processus du Budget des dépenses de façon à ce que les ministères fédéraux puissent mettre à jour les rapports sur les plans et les priorités et les rapports ministériels sur le rendement (ces rapports de reddition de comptes seront modifiés de manière à mieux représenter les initiatives budgétaires, à garantir qu'ils sont axés sur les résultats et la mise en œuvre, et à fournir des comptes rendus plus transparents des dépenses).

Des analyses plus rigoureuses et plus inclusives

Afin de veiller à ce qu'il continue d'apporter de vrais changements significatifs pour tous les Canadiens, le gouvernement soumettra le budget de 2017, et tous les budgets subséquents, à une analyse plus rigoureuse en réalisant et en publiant une analyse comparative entre les sexes de l'incidence des mesures budgétaires.



3 Aperçu de la situation économique et budgétaire

Introduction

L'économie mondiale subit un changement structurel fondamental. Les populations des économies avancées vieillissent, ce qui se traduit par une baisse de la croissance de la main d'œuvre. Certaines économies émergentes, notamment la Chine, sont en cours de transition, passant de l'industrialisation fortement axée sur l'investissement et le commerce à une croissance plus modérée fondée sur la consommation. En même temps, la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne et l'adoption d'un nombre croissant de mesures nuisibles au commerce parmi les grandes économies indiquent une tendance à la hausse du protectionnisme à l'échelle mondiale. Enfin, l'économie mondiale continue d'être touchée par la crise financière de 2008-2009 et ses conséquences – notamment, l'accroissement de l'endettement dans certains pays et la nécessité de remettre en état le système financier dans d'autres. Ces facteurs expliquent de plus en plus la précarité de la croissance du commerce et de l'investissement mondiaux, la faiblesse persistante des prix des produits de base et la morosité de la croissance mondiale.

Dans cette conjoncture de faible croissance mondiale, les Canadiennes et les Canadiens de la classe moyenne se demandent s'ils parviendront à améliorer leur sort. Dans ce contexte, il existe un rôle accru pour la réalisation d'investissements significatifs et ciblés par l'entremise de la politique budgétaire, afin d'offrir un soutien à court terme aux Canadiens et d'accroître de façon durable la capacité de production et la compétitivité de l'économie.

C'est pourquoi le gouvernement a adopté des politiques dès la fin de 2015 et dans son premier budget présenté en mars dernier, en vue d'appuyer la croissance et de créer des possibilités pour les Canadiens de la classe moyenne. Le présent *Énoncé économique de l'automne* permet de faire progresser davantage ce plan à l'aide de nouveaux investissements dans l'infrastructure et de mesures visant à attirer l'investissement mondial.

« Ce qui se passe au Canada devrait constituer une norme de ce qui doit être fait dans l'espace budgétaire. »

Christine Lagarde

Directrice générale
Fonds monétaire international

« Trop de promoteurs de la mondialisation se retirent en marmonnant au sujet du "nationalisme responsable". Seulement quelques hommes politiques – Justin Trudeau au Canada, Emmanuel Macron en France – sont assez braves pour promouvoir l'ouverture. »

The Economist

Le présent chapitre offre un aperçu de l'évolution récente de la situation économique et expose la situation budgétaire actuelle ainsi que les perspectives à cet égard.

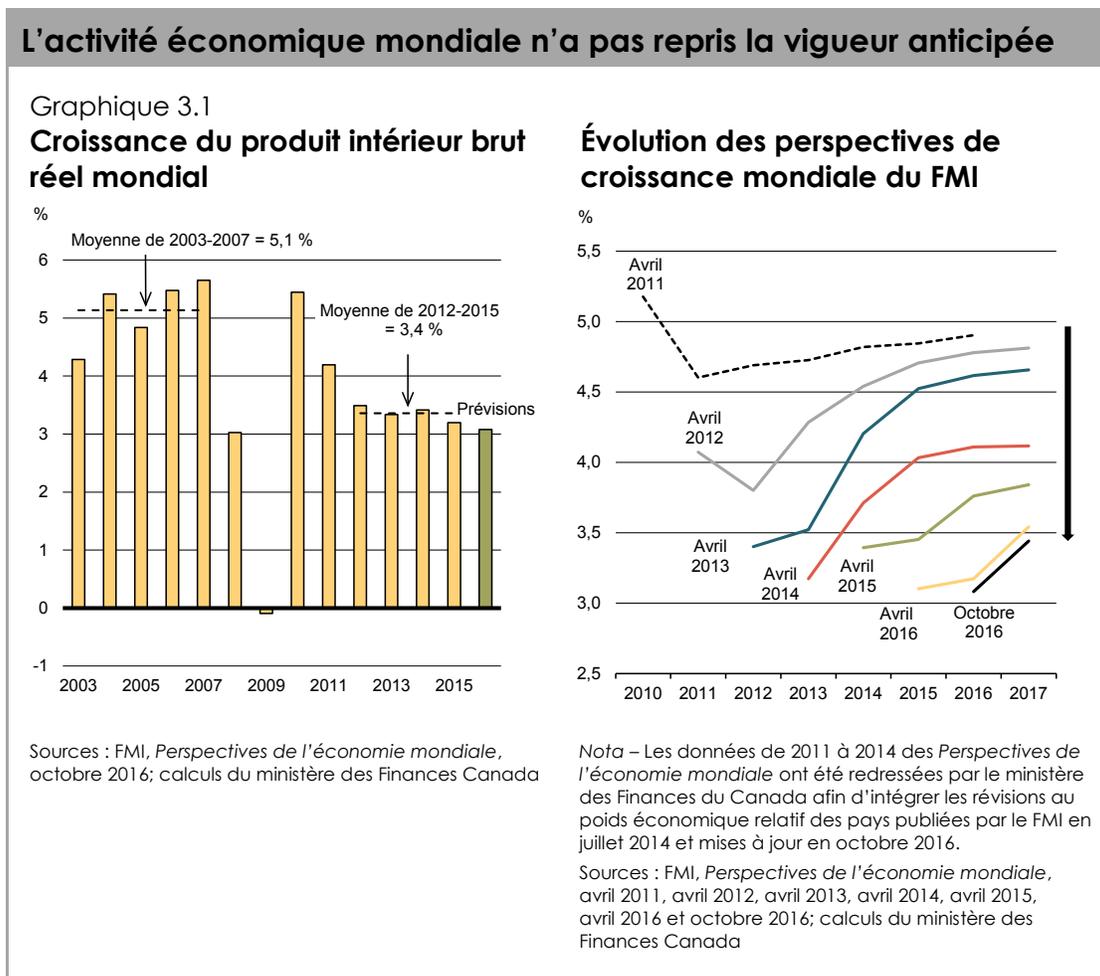
Nota – Sauf indication contraire, la présente section incorpore les données disponibles jusqu'au 25 octobre 2016, et tous les taux présentés correspondent à des taux annualisés.

Évolution et perspectives de l'économie mondiale

La croissance économique mondiale demeure anémique. L'économie mondiale semble s'être établie dans une trajectoire continue de croissance plus faible. Entre-temps, des préoccupations concernant le vieillissement de la population, les niveaux élevés d'endettement public et privé, et les risques politiques, comme les conséquences du vote du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne, continuent de peser sur la confiance économique, le commerce mondial et l'investissement.

La faiblesse de la croissance mondiale se maintient

Le Fonds monétaire international (FMI) a encore une fois revu à la baisse ses prévisions de croissance à court terme et prévoit maintenant que l'économie mondiale affichera une croissance de 3,1 % en 2016, soit une baisse par rapport au taux de 3,2 % observé en 2015. Une augmentation modeste de l'activité économique dans les économies émergentes devrait être plus que compensée par le ralentissement des économies avancées. En 2017, la croissance devrait augmenter, pour passer à 3,4 %, mais elle demeurera inférieure au taux moyen de 5,1 % observé au cours des cinq années ayant précédé la Grande Récession (graphique 3.1).



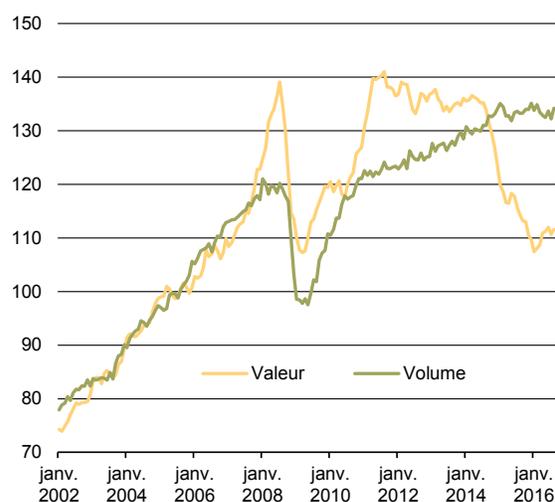
La faiblesse de la croissance mondiale est accompagnée de taux de croissance exceptionnellement faibles en ce qui concerne l'investissement et le commerce international. L'investissement et le commerce constituaient les principaux catalyseurs de l'activité économique avant la crise financière mondiale (graphique 3.2). Toutefois, au cours des trois dernières années, la croissance du commerce international a accusé du retard par rapport à celle du produit intérieur brut (PIB) mondial, renversant ainsi une tendance qui remonte à 30 ans. L'Organisation mondiale du commerce prévoit que le volume du commerce international ne devrait augmenter que de 1,6 % en 2016, soit le taux le plus faible depuis 2009.

La croissance peu soutenue du commerce international et l'investissement peu élevé ont fait obstacle à l'activité économique depuis la crise financière mondiale

Graphique 3.2

Commerce mondial

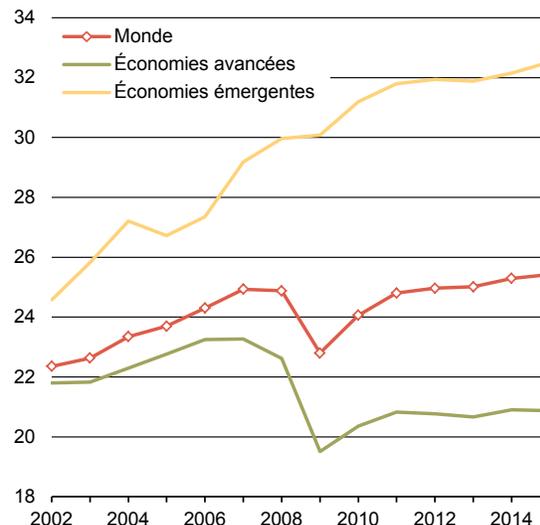
Indice : 2005 = 100



Nota – Le dernier point de données correspond à août 2016.
Sources : CPB Netherlands Bureau for Economic Policy Analysis, *World Trade Monitor*, août 2016; calculs du ministère des Finances Canada

Investissement en proportion du PIB

% du PIB

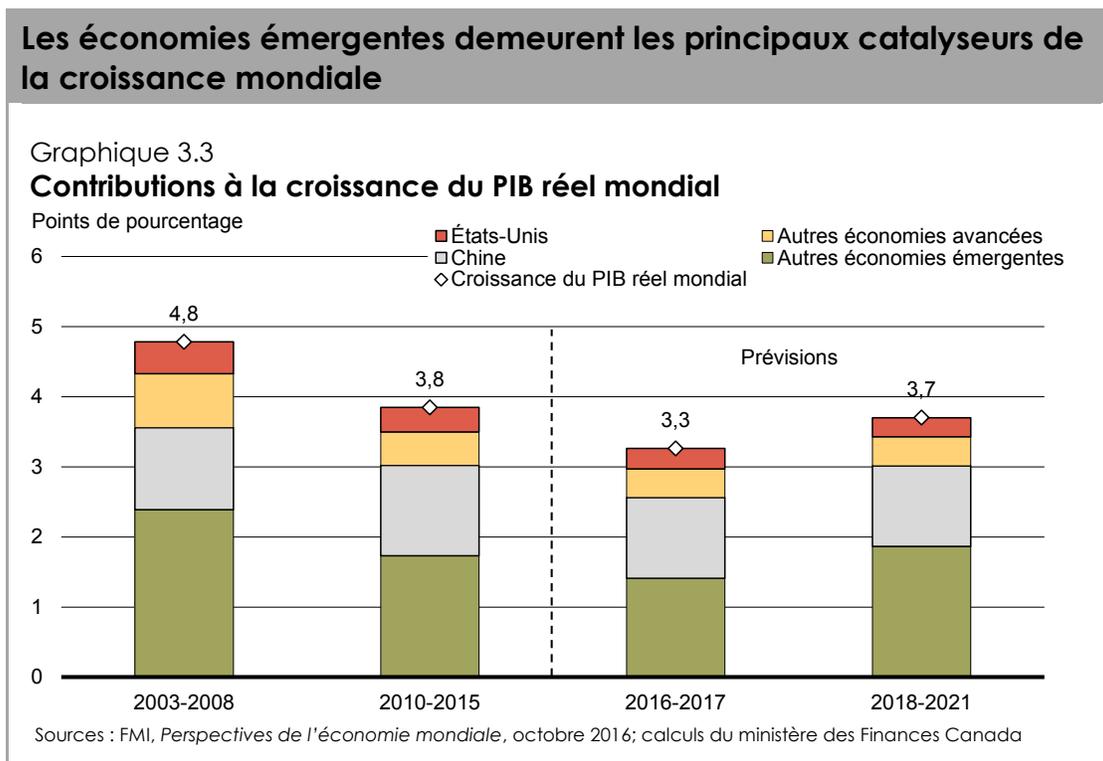


Nota – Le dernier point de données correspond à 2015.
Sources : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2016; calculs du ministère des Finances Canada

La faiblesse de la croissance de l'économie et de l'investissement est attribuable en partie aux problèmes hérités de la crise financière et de la récession mondiales. Les niveaux élevés d'endettement public ont mené de nombreux pays à limiter l'investissement public afin de réduire les déficits budgétaires. De plus, les niveaux élevés d'endettement des entreprises et des ménages associés à des investissements commerciaux et résidentiels insoutenables dans certains pays continuent de peser sur les activités de prêt. La faiblesse des prix des produits de base depuis 2014 a également entraîné une réduction de l'investissement mondial dans le secteur pétrolier et gazier et, de façon plus générale, des ajustements pénibles pour les pays exportateurs de produits de base.

Des facteurs à long terme ont également un rôle à jouer dans cette évolution récente. Le vieillissement de la population limite la croissance de la population active, qui, combinée au ralentissement marqué de la productivité à l'échelle de nombreuses économies avancées, pèse sur la croissance potentielle de l'économie mondiale.

Les économies émergentes demeurent les principaux catalyseurs de la croissance mondiale, malgré le ralentissement observé au cours des cinq dernières années (graphique 3.3). Entre 2010 et 2015, la croissance des économies émergentes a ralenti, passant de 7,5 % à 4,0 %. En 2016, la croissance de l'activité économique dans les pays émergents devrait augmenter à 4,2 %, au fur et à mesure que la contraction de l'activité économique en Russie et au Brésil s'atténue. En même temps, la croissance demeure faible dans la plupart des économies avancées et elle devrait diminuer, pour passer de 2,1 % l'an dernier à seulement 1,6 % en 2016. Le ralentissement dans les économies avancées en 2016 est attribuable principalement à la faible croissance observée au cours de la première moitié de l'année aux États-Unis et au ralentissement prévu en Europe au cours de la deuxième moitié de l'année. À compter de 2018, la croissance devrait se renforcer dans les économies émergentes, ce qui stimulera la croissance mondiale.



Les États-Unis vivent actuellement une de leurs plus longues périodes d'expansion économique depuis la Grande Dépression. Le PIB réel s'est accru pour afficher un gain relativement solide, passant de 2,4 % en 2014 à 2,6 % en 2015. La consommation des ménages demeure vigoureuse, appuyée par un marché du travail dynamique; par contre, la hausse de la valeur du dollar américain et la faiblesse des prix du pétrole et de la demande mondiale ont eu une incidence sur les exportations et l'investissement (graphique 3.4).

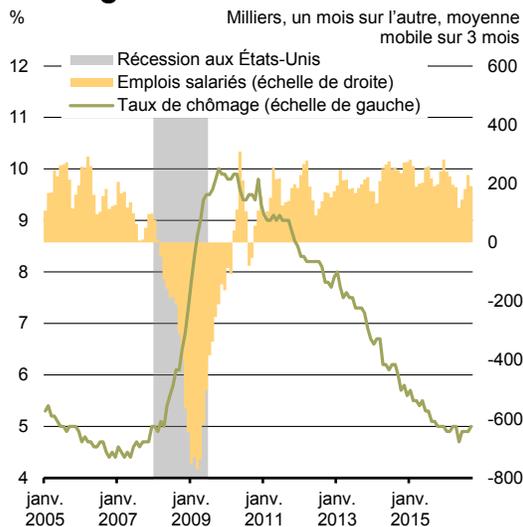
En effet, une baisse de l'élan a été constatée au cours de la première moitié de 2016 en raison de la diminution continue de l'investissement et du niveau relativement élevé des stocks des entreprises dans l'ensemble de l'économie. Les stocks ont été réduits afin de répondre à la demande au détriment d'une hausse de la production. En conséquence, les perspectives de croissance des États-Unis dans l'enquête de septembre 2016 du ministère des Finances du Canada auprès d'économistes du secteur privé ont été révisées à la baisse pour l'ensemble de 2016, passant d'un taux de 2,3 % prévu au moment du budget de 2016 en mars à 1,6 %. Au fur et à mesure que le ralentissement lié à la réduction des stocks s'atténue et que l'investissement des entreprises reprend de la vigueur, on s'attend à ce que la croissance s'améliore pour atteindre 2,2 % en 2017.

Lors de la réunion tenue en septembre 2016, la Réserve fédérale a signalé le renforcement continu du marché du travail américain et a indiqué que la possibilité d'une hausse du taux des fonds fédéraux avait augmenté, bien qu'une décision reste sujette aux données à venir. La plupart des économistes du secteur privé s'attendent à ce que la Réserve fédérale augmente les taux d'intérêt lors de sa réunion de décembre 2016. Puisque cette augmentation éventuelle signifierait un renforcement de l'économie américaine, elle serait de bon augure pour ses principaux partenaires commerciaux et, plus particulièrement, pour le Canada.

La vigueur du marché du travail américain soutient les dépenses des ménages et la croissance globale

Graphique 3.4

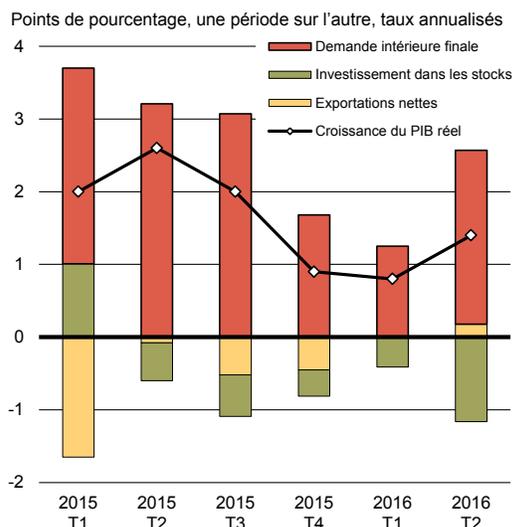
Croissance de l'emploi et taux de chômage aux États-Unis



Nota – Le dernier point de données correspond à septembre 2016.

Source : Haver Analytics

Contributions à la croissance du PIB réel américain



Source : Haver Analytics

Les économistes du secteur privé ont revu à la baisse leurs prévisions de croissance pour l'économie américaine, à la suite d'un premier semestre morose en 2016. Néanmoins, l'économie américaine croît probablement à un rythme qui se rapproche de son potentiel, comme en témoigne le dynamisme du marché du travail aux États-Unis. Cette situation laisse présager qu'il existe une possibilité limitée que l'économie américaine croisse à un rythme beaucoup plus rapide que celui correspondant à sa trajectoire de croissance d'environ 2 % par année. Les facteurs structurels, comme le vieillissement de la population et la faible croissance de la productivité, devraient continuer à peser sur le potentiel de croissance des États-Unis au cours des prochaines années.

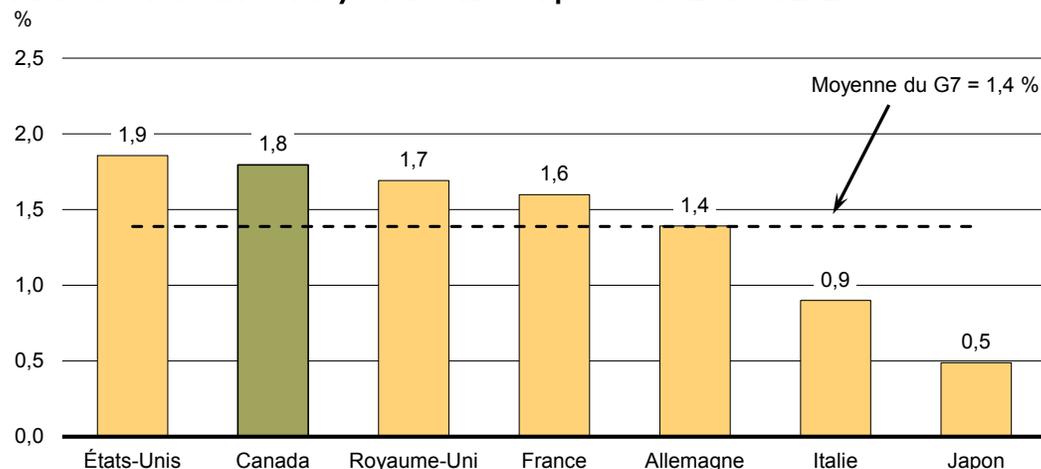
La croissance du PIB réel dans la zone euro, qui se situait à 1,1 % en 2014, a augmenté pour atteindre 2,0 % en 2015, et affiche maintenant un 13^e trimestre consécutif de hausse. Cependant, la croissance continue d'être inégale parmi les pays membres, et elle devrait, en règle générale, demeurer modeste. Les niveaux élevés de chômage et d'endettement public et privé font obstacle à la croissance dans la zone euro. Le FMI s'attend à ce que la croissance dans la zone euro diminue, passant de 2,0 % en 2015 à 1,7 % en 2016 et à 1,5 % en 2017. Malgré la croissance continue, les risques demeurent élevés pour la région. Les secteurs bancaires fragiles dans certains pays, accablés de niveaux élevés de prêts non productifs, sont vulnérables aux chocs économiques et financiers. En même temps, il existe une incertitude accrue liée aux répercussions possibles du vote du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne (c'est-à-dire le Brexit), ainsi qu'à la hausse du populisme et des mouvements altermondialistes dans les pays de l'Union européenne.

Dans l'ensemble, à l'avenir, le FMI prévoit que la croissance du PIB réel dans les pays du G7 s'établira à une moyenne de 1,4 % par année au cours des cinq prochaines années. L'économie canadienne devrait afficher l'un des taux de croissance parmi les plus élevés (graphique 3.5), ce qui est attribuable en partie aux mesures adoptées par le gouvernement depuis la fin de 2015, y compris la baisse d'impôt pour la classe moyenne, l'instauration de l'Allocation canadienne pour enfants et les investissements dans l'infrastructure.

La croissance canadienne devrait être supérieure à la moyenne du G7 à moyen terme

Graphique 3.5

Taux de croissance moyen du PIB réel prévu de 2016 à 2021



Sources : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2016; calculs du ministère des Finances Canada

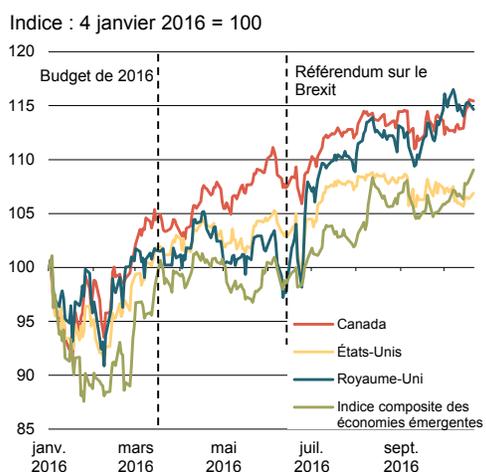
Les marchés s'adaptent aux attentes plus faibles en matière de croissance et à la politique monétaire sans précédent

Dans un contexte caractérisé par la faiblesse de la croissance mondiale, les marchés financiers demeurent volatils alors que les investisseurs recherchent du rendement. L'intérêt de certains investisseurs à prendre des risques s'est ravivé à la suite des fortes turbulences ayant secoué les marchés mondiaux plus tôt cette année qui ont été associées à la baisse des marchés boursiers en Chine. De plus, après avoir initialement répondu défavorablement au vote en faveur du Brexit le 23 juin dernier, les marchés financiers ont rebondi et se sont généralement stabilisés depuis. Ainsi, la plupart des principaux indices boursiers se situent actuellement à des niveaux plus élevés par rapport à ceux observés au moment du dépôt du budget de mars et du référendum au sujet du Brexit en juin (graphique 3.6).

Parallèlement aux attentes concernant une période plus longue d'application de conditions de politique monétaire accommodante, plus particulièrement dans la zone euro et au Japon, les taux d'intérêt ont diminué de nouveau depuis le budget de 2016. En fait, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) estime que plus de 35 % de la dette gouvernementale à l'échelle des pays de l'OCDE s'échange à des rendements négatifs. Par conséquent, le taux moyen réel des obligations du gouvernement du Canada à 10 ans dans les principales économies avancées est maintenant négatif, alors que les marchés boursiers ont atteint des sommets sans précédent.

Les marchés financiers demeurent volatils alors que les investisseurs recherchent du rendement

Graphique 3.6
Évolution des principaux marchés boursiers



Nota – Pour le Canada, le S&P/TSX; pour les États-Unis, le S&P500; pour le Royaume-Uni, le London Financial Times 100; l'indice composite des économies émergentes représente une moyenne pondérée en fonction du PIB fondée sur le Bovespa du Brésil, le RTS de la Russie, le Bombay Sensex de l'Inde et le Dow Jones China 88 de la Chine. Données quotidiennes en date du 24 octobre 2016.

Source : Haver Analytics

Moyenne du G7 – Inflation de 10 ans – Rendement des obligations indexées



Nota – À l'exclusion de l'Italie. Le dernier point de données correspond au 2^e trimestre de 2016.

Sources : *The Economist*; « Measuring the "World" Real Interest Rate », Mervyn King et David Low, document de travail du National Bureau of Economic Research, février 2014; calculs du ministère des Finances Canada

Les prix des produits de base devraient demeurer faibles

Après une chute à des niveaux exceptionnellement bas plus tôt cette année, les prix du pétrole brut ont depuis connu un certain regain, mais ils demeurent plus de deux fois inférieurs à ceux observés au milieu de 2014. L'augmentation modeste des prix depuis le début de 2016 est attribuable en grande partie aux perturbations de l'offre dans certaines régions, y compris l'arrêt des activités en raison des feux de forêt à Fort McMurray.

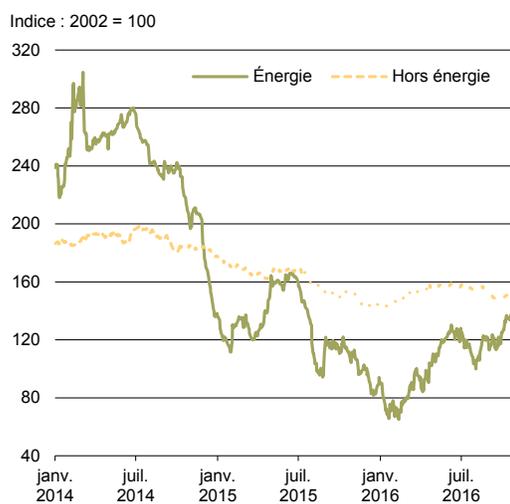
Toutefois, ces facteurs étaient en grande partie temporaires et des préoccupations sous-jacentes concernant l'offre excédentaire demeurent, sous l'effet d'une production élevée de la part de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, malgré une entente récente visant à réduire la production de façon modeste. En outre, le nombre d'appareils de forage aux États-Unis a récemment augmenté, malgré un niveau élevé de production et des stocks qui atteignent des niveaux sans précédent. Les attentes relatives aux cours du pétrole sont davantage réduites par la faiblesse de la demande mondiale, plus particulièrement dans les économies émergentes, qui devraient constituer les principaux catalyseurs de la croissance de la demande de pétrole à l'avenir. Les prix actuels des contrats à terme indiquent que les prix du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) demeureront inférieurs à 60 \$US le baril à moyen terme (graphique 3.7).

La faiblesse de la demande mondiale a également pesé sur les prix de certains produits de base non énergétiques. Les prix des métaux de base, même s'ils ont augmenté légèrement cette année, demeurent à des niveaux considérablement inférieurs à ceux observés il y a plusieurs années. Cette situation est attribuable principalement à la baisse de la demande en provenance de la Chine, alors que ce pays s'éloigne du modèle d'une économie axée sur l'investissement non résidentiel des entreprises qui dépendent des produits de base. Les prix des autres produits de base non énergétiques sont demeurés plutôt stables depuis le début de l'année, les faibles hausses observées dans les prix des produits forestiers, qui découlent d'une amélioration des conditions du marché du logement américain, étant compensées en grande partie par les baisses des prix des produits agricoles, en raison surtout de l'augmentation de l'offre.

Compte tenu de la faiblesse de la croissance mondiale et de la résilience de l'offre, les prix du pétrole devraient demeurer faibles à moyen terme

Graphique 3.7

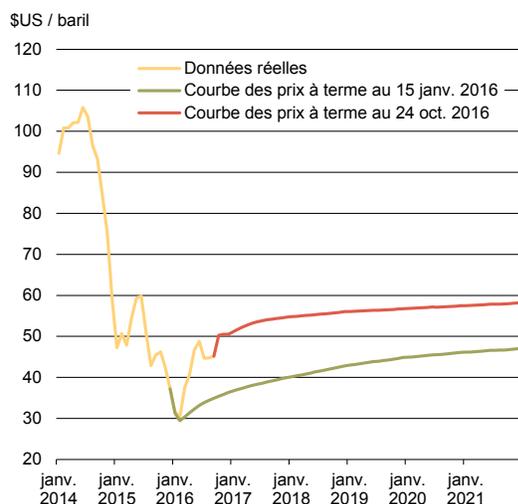
Prix des produits de base énergétiques et non énergétiques



Nota – Le dernier point de données correspond au 24 octobre 2016.

Sources : Commodity Research Bureau; Bloomberg; calculs du ministère des Finances Canada

Évolution des prix du pétrole brut WTI sur les marchés à terme



Nota – Le dernier point de données correspond à décembre 2021.

Source : Commodity Research Bureau

Situation économique du Canada

L'économie canadienne continue de s'adapter à la faiblesse des prix du pétrole et à la morosité du contexte économique mondial. En règle générale, les secteurs de l'économie qui ne sont pas liés au pétrole ont été résilients et la consommation des ménages s'est maintenue. Entre-temps, l'investissement et les exportations n'ont pas encore repris leur élan, ce qui est attribuable en partie à l'environnement économique mondial fragile et incertain et à la diminution récente de la demande aux États-Unis.

À l'avenir, plusieurs facteurs appuient la croissance au Canada. Les prix du pétrole brut ont augmenté légèrement par rapport aux faibles niveaux observés au début de l'année, et les prix bénéficieront sous peu d'un soutien supplémentaire au fur et à mesure que les marchés mondiaux du pétrole s'approchent du point d'équilibre. L'économie mondiale, même si elle est incertaine, s'est stabilisée dans une certaine mesure grâce à une croissance soutenue dans la zone euro et à des indications selon lesquelles la croissance économique américaine reprendra après avoir connu un ralentissement au cours de la première moitié de 2016. En outre, la politique monétaire demeure très accommodante, tant au Canada qu'ailleurs, ce qui continuera d'appuyer la croissance.

Toutefois, même si les grands indicateurs globaux laissent entrevoir un raffermissement de la croissance à l'avenir, il est évident que l'incertitude quant à la situation économique mondiale pèse sur un grand nombre de Canadiens.

Dans ce contexte, le gouvernement est résolu à offrir un soutien aux Canadiens de la classe moyenne et à élargir la capacité de production et la compétitivité de l'économie afin d'améliorer, de façon durable, les perspectives de croissance du Canada. Les investissements importants visant à renforcer l'économie du Canada ne font que commencer à avoir une incidence. Plus particulièrement, les Canadiens bénéficient de la baisse d'impôt pour la classe moyenne depuis janvier 2016 et de l'Allocation canadienne pour enfants depuis juillet 2016. Ces mesures appuient maintenant la croissance. De plus, la mise en œuvre de la première étape du programme d'infrastructure transformateur du gouvernement est en cours, ce qui stimulera l'activité économique à court terme. Plus important encore, ce plan d'infrastructure à long terme offrira des niveaux de financement sans précédent, à l'appui de la réalisation de projets partout au pays en vue de soutenir une croissance économique durable et inclusive.

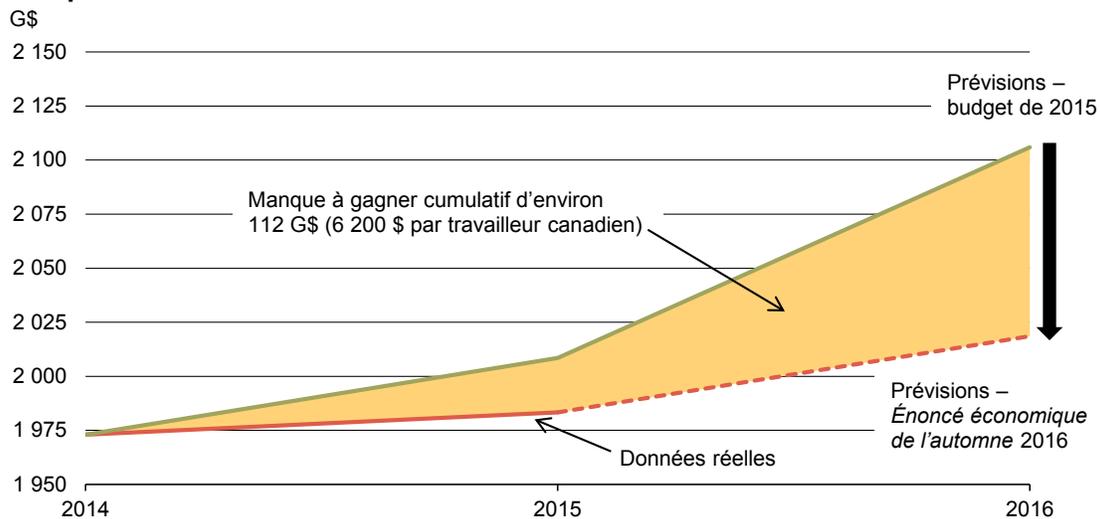
L'économie canadienne demeure résiliente

La chute des prix du pétrole brut et d'autres produits de base au cours des deux dernières années a eu une incidence significative sur l'économie canadienne. À l'heure actuelle, le PIB nominal – qui représente la somme de toutes les sources de revenus dans l'ensemble de l'économie – est inférieur de 87 milliards de dollars par rapport aux prévisions contenues dans le budget de 2015. Ce montant correspond à une perte cumulative de 112 milliards de revenus nationaux au cours des deux dernières années, soit 6 200 \$ pour chaque travailleur canadien (graphique 3.8).

La baisse des prix des produits de base a mené à une réduction des revenus dans l'ensemble de l'économie

Graphique 3.8

Perspectives concernant le PIB nominal



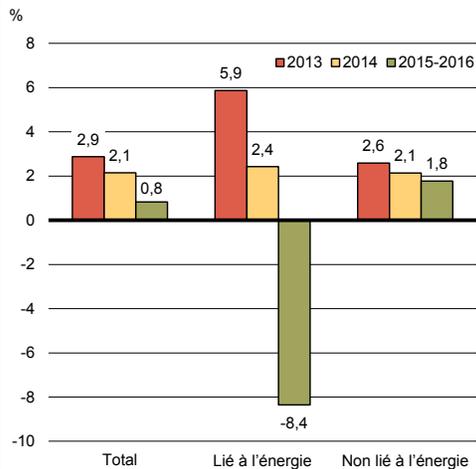
Sources : Pour le budget de 2015, enquête de mars 2015 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; pour l'Énoncé économique de l'automne 2016, enquête de septembre 2016 auprès d'économistes du secteur privé du ministère des Finances Canada; Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

En moyenne, la croissance du PIB réel a été modeste depuis le début de 2015 (graphique 3.9). Cette situation découle principalement de l'activité plus faible dans le secteur pétrolier, qui s'est repliée d'un taux annuel moyen de 8,4 % par trimestre au cours de cette période. La réduction de la production dans le secteur pétrolier est liée en grande partie à la baisse de l'investissement des entreprises dans ce secteur, qui a chuté de près de 50 % depuis le milieu de 2014. À l'extérieur de ce secteur, l'économie canadienne est demeurée résiliente, affichant une croissance moyenne de 1,8 % par trimestre depuis le début de 2015.

Le marché du travail est également demeuré relativement solide, le nombre total d'emplois au Canada ayant augmenté de près de 240 000 depuis octobre 2014. Cela s'explique par les gains réalisés à l'extérieur des régions productrices de pétrole, où le nombre d'emplois a augmenté de près de 275 000 au cours de cette période. Le nombre d'emplois dans les régions productrices de pétrole a chuté de plus de 35 000 depuis octobre 2014, l'Alberta comptant pour plus de 70 % de cette diminution.

Les secteurs non liés au pétrole demeurent résilients

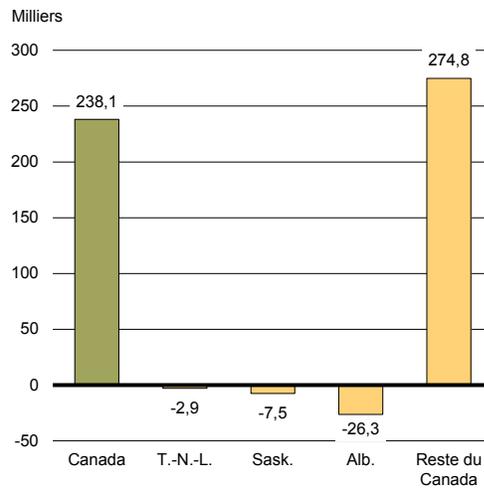
Graphique 3.9
Croissance moyenne du PIB réel



Nota – PIB réel aux prix de base (prix constants de 2007). Les industries productrices de biens liées au pétrole comprennent l'extraction pétrolière et gazière, les activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière, et les travaux de génie et autres activités de construction. Le dernier point de données correspond au 2^e trimestre de 2016.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Variation du taux de chômage depuis octobre 2014, principales provinces productrices de pétrole et reste du Canada



Nota – Le dernier point de données correspond à septembre 2016.

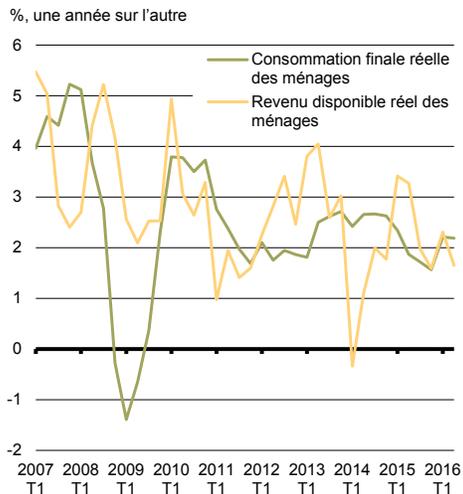
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Les gains réalisés dans le marché du travail canadien ont contribué à une croissance moyenne de la consommation réelle des ménages d'environ 2 % par trimestre depuis le milieu de 2014, ce qui est largement conforme à la croissance du revenu des ménages. Même si l'endettement des ménages a continué de progresser par rapport au revenu, cette situation s'explique surtout par le fait que les ménages empruntent pour acquérir des actifs à long terme – plus particulièrement une habitation – qui représentent, en moyenne, environ 40 % du total des actifs des ménages. Par conséquent, l'endettement des ménages, tel qu'il est mesuré par le ratio de la dette aux actifs des ménages, est demeuré stable à environ 17 % depuis la fin de 2014 (graphique 3.10).

Les dépenses des ménages sont demeurées élevées, conformément au revenu, et l'endettement des ménages est resté relativement stable

Graphique 3.10

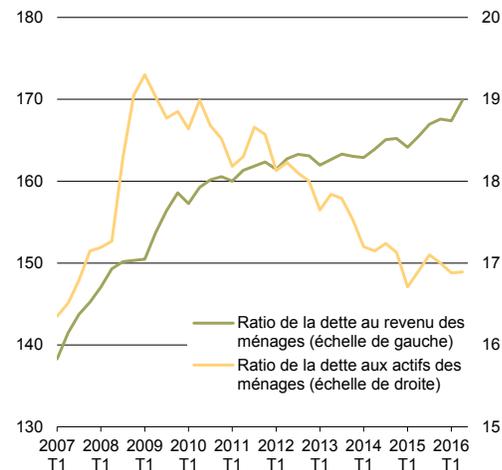
Croissance de la consommation réelle des ménages et du revenu disponible



Nota – Le dernier point de données correspond au 2^e trimestre de 2016.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Ratio de la dette au revenu des ménages et ratio de la dette aux actifs des ménages



Nota – Le dernier point de données correspond au 2^e trimestre de 2016.

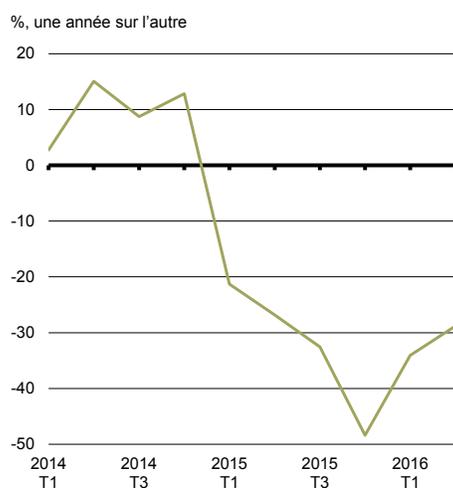
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Même si la faiblesse des taux d'intérêt a permis aux Canadiens de réduire leur hypothèque et de faire d'autres achats, il existe un risque que l'endettement élevé des ménages puisse limiter les dépenses futures de ces derniers en biens et services, surtout si les taux d'intérêt augmentent comme prévu.

L'investissement des entreprises n'a diminué que légèrement au cours du deuxième trimestre de 2016, comparativement aux baisses plus marquées enregistrées en 2015, et il est susceptible de connaître de nouveau une croissance positive à l'avenir (graphique 3.11). Cette situation est attribuable principalement à l'investissement dans le secteur pétrolier et gazier, où le ralentissement s'est atténué au cours des derniers trimestres et où le repli devrait s'estomper d'ici 2017.

L'investissement des entreprises devrait renouer avec une croissance positive au fur et à mesure que le repli de l'investissement dans le secteur pétrolier s'estompe

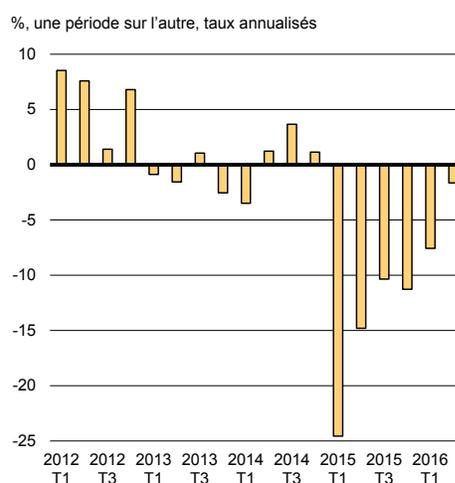
Graphique 3.11
Croissance de l'investissement nominal dans les industries d'extraction de pétrole et de gaz



Nota – Les données sur l'investissement sont désaisonnalisées. Le dernier point de données correspond au 2^e trimestre de 2016.

Source : Statistique Canada

Croissance de l'investissement réel des entreprises



Nota – L'investissement des entreprises comprend les structures non résidentielles, les machines et le matériel, ainsi que les produits de propriété intellectuelle. Le dernier point de données correspond au 2^e trimestre de 2016

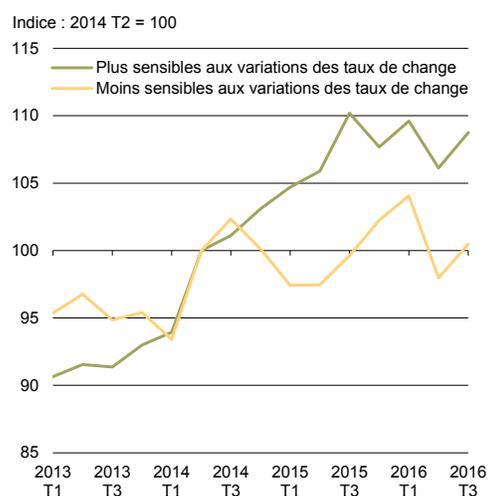
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

La dépréciation importante du dollar canadien au cours des deux dernières années offre un élan aux exportateurs canadiens. En effet, les sous-secteurs non énergétiques dont les exportations sont les plus sensibles aux variations des taux de change ont pris de la vigueur, le volume des exportations de marchandises dans ces sous-secteurs ayant augmenté de plus de 6 % depuis le milieu de 2014 (graphique 3.12). Toutefois, de manière générale, la croissance des exportations de marchandises non énergétiques canadiennes a été décevante, passant de 5,3 % en 2014 à 3,4 % en 2015, et elle est en baisse de 0,1 % jusqu'à maintenant en 2016.

Le rendement inférieur aux attentes des exportations canadiennes s'explique en partie par le fait que la valeur plus faible du taux de change bilatéral entre le Canada et les États-Unis surévalue le niveau réel de gains de compétitivité réalisés par les exportateurs canadiens. Ce résultat est attribuable au fait que bon nombre des concurrents du Canada ont aussi connu une dépréciation de la valeur de leur monnaie par rapport au dollar américain. Par exemple, le peso mexicain a chuté de 32 %, et l'euro, de 17 % depuis le milieu de 2014, par rapport à une baisse de 17 % pour le dollar canadien. En conséquence, les exportateurs canadiens n'ont pas réalisé de gains importants relativement à leur part de marché, plus particulièrement aux États-Unis, où la concurrence pour les parts de marché demeure très forte.

Les exportations continuent de se raffermir et de bénéficier d'un élan positif

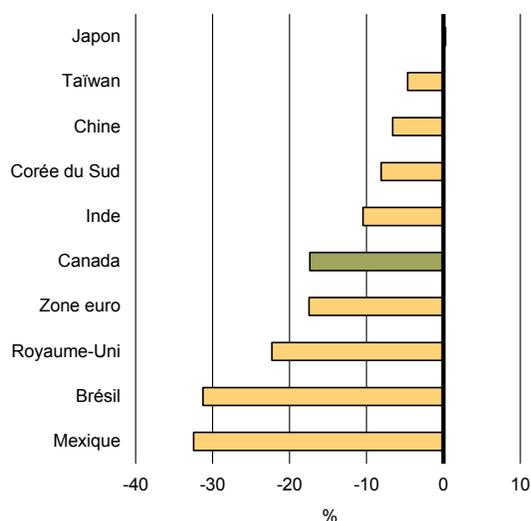
Graphique 3.12
Exportations réelles de marchandises non énergétiques



Nota – Au deuxième trimestre de 2016, les parts s'élevaient à 47,7 % pour les exportations non énergétiques les plus sensibles aux variations des taux de change et à 52,3 % pour les exportations moins sensibles. Le dernier point de données correspond au 3^e trimestre de 2016 et est fondé sur les données de juillet et d'août, en supposant le statu quo pour septembre.

Sources : Statistique Canada; Banque du Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Variation des taux de change par rapport au dollar américain depuis juin 2014



Nota – Indique la variation observée entre juin 2014 et septembre 2016.

Source : Haver Analytics

La faiblesse récente de la performance du Canada en matière d'exportations est également attribuable à la diminution de la demande en provenance des États-Unis au cours des derniers trimestres, après une croissance plus forte de la demande américaine en 2014 et en 2015. En outre, la demande mondiale pour les exportations américaines a également diminué, ce qui découle de l'appréciation du dollar américain. En raison du niveau élevé d'intégration entre les économies canadienne et américaine, la demande pour les exportations canadiennes utilisées à titre d'intrants intermédiaires dans le cadre de la production de biens américains destinés à l'exportation a aussi diminué. Cela étant dit, la demande américaine devrait se raffermir à l'avenir et croître à un rythme vigoureux pendant plusieurs années, ce qui soutiendra les exportateurs canadiens.

Perspectives de l'économie canadienne – prévisions du secteur privé

Dans le budget de 2016, le gouvernement a cerné un certain nombre de risques en ce qui a trait aux perspectives de l'économie canadienne. Plusieurs de ces risques se sont concrétisés. Ces risques comprennent : le maintien d'une croissance décevante aux États-Unis et les conséquences négatives connexes sur les exportations canadiennes; la réaction tardive des exportateurs canadiens face à la baisse de la valeur du dollar, relativement aux défis continus liés aux ajustements à la faiblesse des prix du pétrole; et les effets négatifs de cette situation sur l'investissement des entreprises canadiennes. D'autres risques se sont également manifestés, y compris ceux liés à la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne.

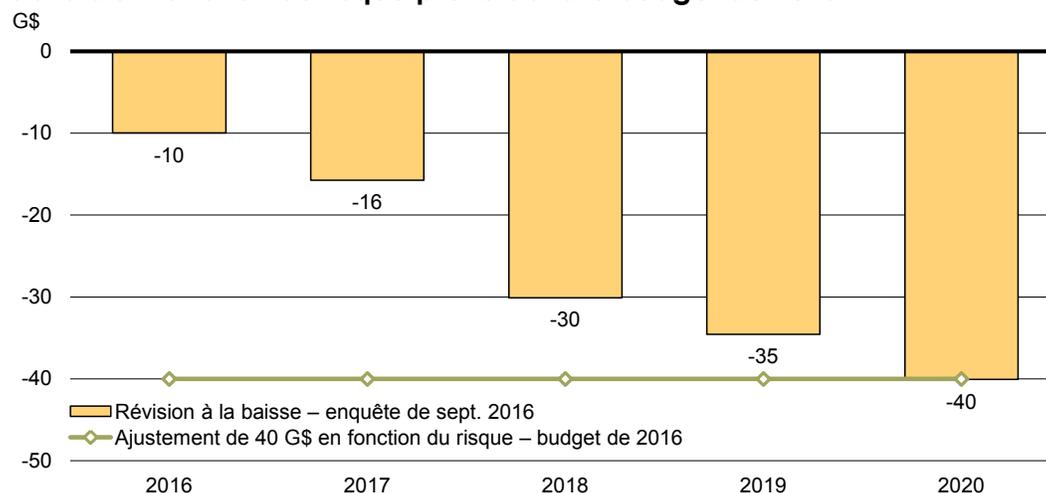
Prenant en compte ces changements, les prévisionnistes du secteur privé ont une fois de plus revu à la baisse leurs prévisions moyennes de croissance du PIB réel au Canada aux fins du présent *Énoncé économique de l'automne* (les renseignements sur les prévisions complètes des économistes du secteur privé figurent à l'annexe 1). La baisse des prévisions de l'enquête de septembre 2016 auprès d'économistes du secteur privé est le résultat de l'émergence d'une nouvelle norme en matière de perspectives économiques de référence, soit celle d'une croissance faible et variable. Par conséquent, par rapport aux prévisions contenues dans le budget de 2016, le PIB nominal (l'indicateur le plus large de l'assiette fiscale) a été réduit de 10 milliards de dollars en 2016, cet écart s'élevant à 40 milliards d'ici 2020 (graphique 3.13).

En d'autres termes, si la situation économique ne s'améliore pas, d'ici la fin de la période de projection, l'ajustement de 40 milliards de dollars en fonction du risque instauré dans le dernier budget sera absorbé par les perspectives économiques plus faibles. Dans ce contexte, la décision du gouvernement d'inclure un ajustement des prévisions de 40 milliards dans le budget de 2016 était prudente et appropriée.

D'ici 2020, l'ajustement de 40 milliards de dollars en fonction du risque prévu dans le budget de 2016 sera entièrement absorbé

Graphique 3.13

Révision à la baisse du PIB nominal dans l'enquête de septembre 2016 par rapport à l'enquête du budget de 2016 et ajustement de 40 milliards de dollars en fonction du risque prévu dans le budget de 2016



Sources : Enquêtes de février 2016 et de septembre 2016 du ministère des Finances du Canada auprès d'économistes du secteur privé

Incidence de l'évolution de la situation économique sur les perspectives budgétaires

La révision à la baisse des perspectives économiques par les prévisionnistes du secteur privé a entraîné une révision à la baisse correspondante des perspectives budgétaires du gouvernement (tableau 3.1). Au total, l'incidence de l'évolution de la situation économique et budgétaire depuis le budget de 2016 a entraîné une révision à la baisse des perspectives concernant le solde budgétaire de 1,3 milliard de dollars en 2016-2017, de 3,9 milliards en 2017-2018, et de plus de 6,4 milliards pour chacun des trois exercices suivants. Par conséquent, la valeur de l'ajustement des prévisions du budget de 2016 (de 6,0 milliards par exercice) a été entièrement absorbée sur l'horizon des projections.

L'annexe 1 présente un sommaire plus détaillé de l'évolution des perspectives budgétaires depuis le budget de 2016.

Tableau 3.1

Sommaire de l'évolution de la situation économique et budgétaire depuis le budget de 2016

G\$

	Projections						
	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	
Solde budgétaire selon le budget de 2016	-5,4	-29,4	-29,0	-22,8	-17,7	-14,3	s.o
Évolution de la situation économique et budgétaire depuis le budget de 2016	4,5	-1,3	-3,9	-6,7	-6,4	-6,6	
Moins : ajustement des prévisions du budget de 2016		6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	
Total – Évolution de la situation économique et budgétaire	4,5	4,7	2,1	-0,7	-0,4	-0,6	
Solde budgétaire révisé (sans ajustement des prévisions) avant la mise en œuvre de mesures stratégiques et la réalisation d'investissements	-1,0	-24,7	-26,9	-23,5	-18,2	-14,9	-11,7

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Nouveaux investissements pour assurer la croissance de la classe moyenne

Misant sur les mesures prises à la fin de 2015 et celles énoncées dans le budget de 2016, le gouvernement a mis en œuvre un bon nombre de mesures supplémentaires visant à assurer la croissance de la classe moyenne et à renforcer l'économie.

Les mesures prises depuis le budget de 2016 comprennent la conclusion d'une entente historique pour renforcer le Régime de pensions du Canada afin d'aider les Canadiens à atteindre leur objectif de bénéficier d'une retraite sûre et digne; l'indexation de l'Allocation canadienne pour enfants, à compter de 2020, qui contribuera à faire en sorte que les familles canadiennes continuent de recevoir l'aide dont elles ont besoin pour composer avec le coût élevé associé au fait d'élever des enfants; et une hausse du nombre d'immigrants qui viennent s'installer au Canada et dont le capital humain élevé permettrait la création d'emplois dans l'économie du savoir du Canada.

Les coûts directs de ces mesures et d'autres mesures prises depuis le budget de 2016 sont indiqués au tableau 3.2. L'annexe 1 présente un sommaire plus détaillé des mesures stratégiques prises depuis le budget de 2016.

Tableau 3.2

Sommaire de l'évolution des perspectives budgétaires depuis le dépôt du budget de 2016

G\$

	Projections						
	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022
Solde budgétaire révisé (sans ajustement des prévisions) avant la mise en œuvre de mesures stratégiques et la réalisation d'investissements¹	-1,0	-24,7	-26,9	-23,5	-18,2	-14,9	-11,7
Mesures stratégiques depuis le budget de 2016							
Bonification du Régime de pensions du Canada				-0,1	-0,5	-0,7	-1,0
Indexation de l'Allocation canadienne pour enfants						-0,5	-1,2
Plan relatif aux niveaux d'immigration		0,0	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,3
Autres ²		-0,6	-0,6	-0,6	-0,2	-0,3	-0,3
Total		-0,6	-0,8	-0,9	-0,9	-1,7	-2,7
Investissements inclus dans le présent Énoncé économique de l'automne							
Plan d'infrastructure <i>Investir dans le Canada</i>		0,0	-0,7	-4,0	-4,2	-5,3	-6,7
Moins : Fonds existants du cadre financier ou provenant de ressources ministérielles		0,2	0,6	2,5	4,0	5,2	6,6
Incidence budgétaire nette		0,2	-0,1	-1,5	-0,2	-0,1	-0,1
Stratégie visant à attirer l'investissement et les compétences mondiales		0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,1
Total		0,2	-0,1	-1,5	-0,2	-0,2	-0,2
Solde budgétaire final	-1,0	-25,1	-27,8	-25,9	-19,3	-16,8	-14,6
Solde budgétaire (% du PIB)	0,0	-1,2	-1,3	-1,2	-0,8	-0,7	-0,6
Dettes fédérales (% du PIB)	31,1	31,8	31,8	31,9	31,5	31,0	30,4

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des dépenses). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une diminution des dépenses).

² L'annexe 1 présente une liste détaillée des mesures stratégiques prises depuis le budget de 2016.

En outre, comme il est indiqué au chapitre 2, le gouvernement annonce dans le présent *Énoncé économique de l'automne* des investissements totalisant près de 2,0 milliards de dollars sur six ans, afin d'améliorer la qualité de vie des Canadiens de la classe moyenne et de renforcer l'économie. Ces investissements comprennent :

- un investissement supplémentaire de 1,7 milliard de dollars dans le plan d'infrastructure à long terme du gouvernement au-delà des affectations anticipées effectuées avant la prise de décisions par le gouvernement en la matière;
- un investissement de 271,3 millions de dollars pour attirer l'investissement mondial au Canada et pour élargir le système d'immigration favorable aux talents.

État de la mise en œuvre des nouvelles mesures du budget de 2016

La valeur totale des nouvelles mesures énoncées dans le budget de 2016, ainsi que la baisse d'impôt pour la classe moyenne annoncée en décembre 2015, devait s'établir à 11,6 milliards de dollars en 2016-2017. On prévoyait que ces mesures stimuleraient l'activité économique réelle de 0,5 % dans la première année de mise en œuvre, comparativement à ce qui aurait été le cas en l'absence de ces mesures.

Le gouvernement est sur la bonne voie en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures du budget de 2016. En effet, toutes les mesures principales destinées aux ménages à revenu faible ou moyen, d'une valeur totale de 5,6 milliards de dollars en 2016-2017, ont déjà été mises en œuvre. En particulier, en juillet dernier :

- les premiers paiements en vertu de la nouvelle Allocation canadienne pour enfants ont été effectués;
- les aînés ont commencé à recevoir des prestations complémentaires au Supplément de revenu garanti;
- les prestataires de l'assurance-emploi ont commencé à recevoir des prestations supplémentaires.

En outre, la baisse d'impôt pour la classe moyenne, dont le coût en 2016-2017 est estimé à 1,3 milliard de dollars, est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, tout comme plusieurs autres propositions d'allègement fiscal formulées dans le budget de 2016 (p. ex., rétablir le crédit d'impôt relatif à une société à capital de risque de travailleurs, instaurer un crédit d'impôt pour fournitures scolaires à l'intention des enseignants et des éducateurs de la petite enfance).

Enfin, les investissements importants du gouvernement pour le logement et l'infrastructure, ainsi que pour appuyer les Autochtones, les anciens combattants, les jeunes, la science et la recherche, et la croissance et l'innovation des entreprises continuent d'être déployés comme prévu.

En général, même si l'on peut naturellement s'attendre à des retards dans la mise en œuvre des programmes, l'impulsion anticipée sur l'activité économique réelle dans la première année de mise en œuvre du budget de 2016 demeure largement conforme aux attentes au moment du dépôt du budget.

Risques d'amélioration et de détérioration des perspectives économiques et budgétaires

Le 13 octobre 2016, le ministre des Finances a rencontré des économistes du secteur privé pour discuter de la conjoncture et des perspectives économiques. Comme il est décrit plus haut, certains des risques indiqués au moment du dépôt du budget de 2016 se sont concrétisés. La moyenne des perspectives de l'enquête de septembre 2016 a été révisée à la baisse en conséquence. Dans ce contexte, les économistes ont noté que les risques à l'égard de la moyenne des perspectives du secteur privé de septembre 2016 sont maintenant plus équilibrés qu'au moment du budget de 2016.

Néanmoins, il existe toujours un certain nombre de risques de détérioration et d'incertitudes relativement aux perspectives économiques mondiales et canadiennes. Ces risques comprennent la trajectoire inégale du rééquilibrage de l'économie en Chine, le piètre état de nombreuses institutions de crédit en Europe, et les futures négociations sur la relation entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Cependant, en ce qui a trait à d'autres enjeux, la situation deviendra plus claire au cours des prochaines semaines, avec notamment le résultat des élections du 8 novembre aux États-Unis et davantage d'information sur toute mesure éventuelle que pourrait prendre la Réserve fédérale américaine concernant les taux d'intérêt aux États-Unis (à l'heure actuelle, les marchés établissent à 72 % la probabilité que les taux augmentent lors de la réunion du Federal Open Market Committee qui aura lieu les 13 et 14 décembre) et la réaction des marchés financiers mondiaux relativement à ces annonces.

En outre, il existe des risques d'amélioration des perspectives économiques. Les prix mondiaux du pétrole pourraient être plus élevés que prévu, alors que les marchés mondiaux s'approchent de l'équilibre et que les répercussions de la baisse marquée des investissements liés au secteur du pétrole à l'échelle mondiale continuent d'avoir une incidence sur la production. L'économie américaine peut aussi surprendre de façon positive, compte tenu de la position toujours hautement accommodante de la Réserve fédérale en matière de politique monétaire, d'une politique budgétaire plus appuyée au niveau des États et du gouvernement fédéral, et de solides gains au chapitre de l'emploi, qui peuvent inciter les travailleurs découragés à réintégrer le marché du travail, favorisant ainsi le potentiel de croissance.

Compte tenu de ces facteurs, et selon la publication de données économiques à venir (y compris les données sur le PIB pour le troisième trimestre de 2016), le gouvernement continuera d'évaluer les risques d'ici le dépôt du budget de 2017 pour déterminer le niveau approprié de l'ajustement en fonction du risque à utiliser dans les hypothèses de planification du budget de 2017.

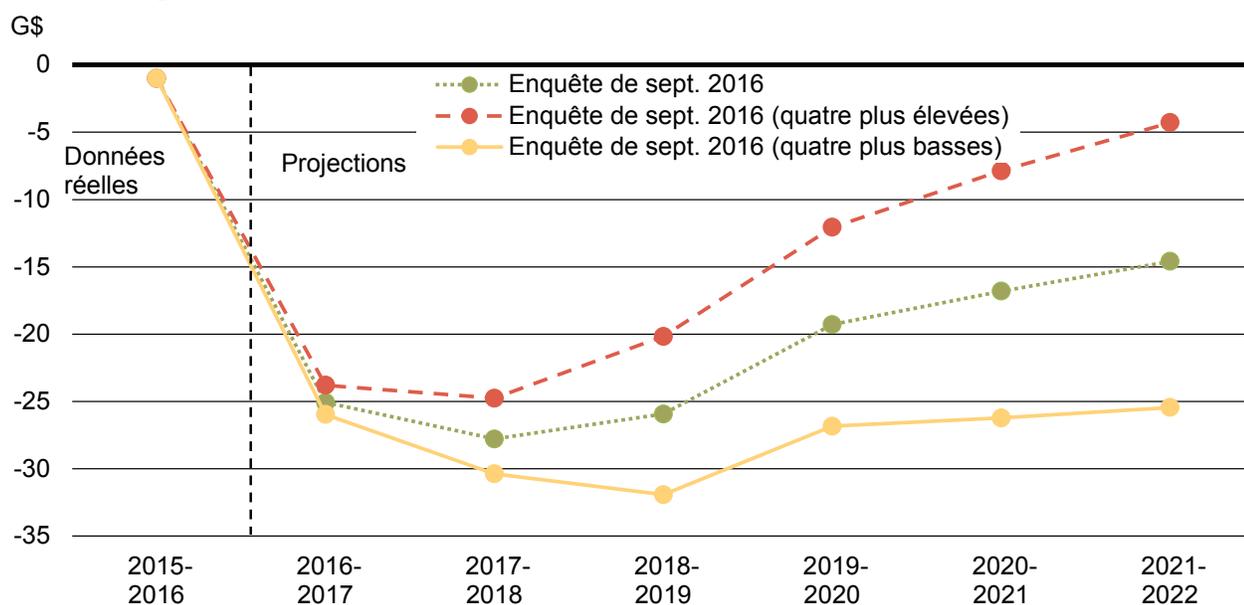
Incidence d'autres scénarios de croissance

Les projections budgétaires exposées dans le présent *Énoncé économique de l'automne* sont fondées sur la moyenne des perspectives de l'enquête économique de septembre auprès d'économistes du secteur privé. D'après le consensus actuel, le ratio de la dette fédérale au PIB diminuera pour s'établir à 31,0 % d'ici 2020-2021. Toutefois, les économistes sondés ont offert divers points de vue concernant la croissance économique future et, donc, la trajectoire du PIB nominal (l'indicateur le plus large de l'assiette fiscale). Les changements aux hypothèses concernant la croissance économique peuvent aussi avoir de grandes répercussions sur le solde budgétaire et sur le ratio de la dette au PIB sur une période de projection prolongée (graphiques 3.14 et 3.15).

Par exemple, si le gouvernement fondait ses projections budgétaires actuelles sur la moyenne des quatre prévisions les plus élevées à l'égard de la croissance du PIB nominal – ce qui correspond à une croissance du PIB nominal plus élevée de 0,5 point de pourcentage par année, en moyenne, par rapport aux prévisions complètes de l'enquête de septembre – le solde budgétaire s'améliorerait en moyenne de 6,1 milliards de dollars par année (graphique 3.14), et le ratio de la dette fédérale au PIB serait de beaucoup inférieur à son niveau de 2015-2016 (graphique 3.15). Inversement, si l'on fonde les projections budgétaires sur la moyenne des quatre prévisions les plus basses à l'égard de la croissance du PIB nominal – ce qui correspond à une croissance du PIB nominal plus faible de 0,5 point de pourcentage par année, en moyenne, par rapport aux prévisions complètes de l'enquête de septembre – le solde budgétaire se détériorerait de 6,2 milliards par année, en moyenne, et le ratio de la dette fédérale au PIB serait supérieur de 2 points de pourcentage du PIB.

Graphique 3.14

Solde budgétaire fédéral selon divers scénarios de croissance

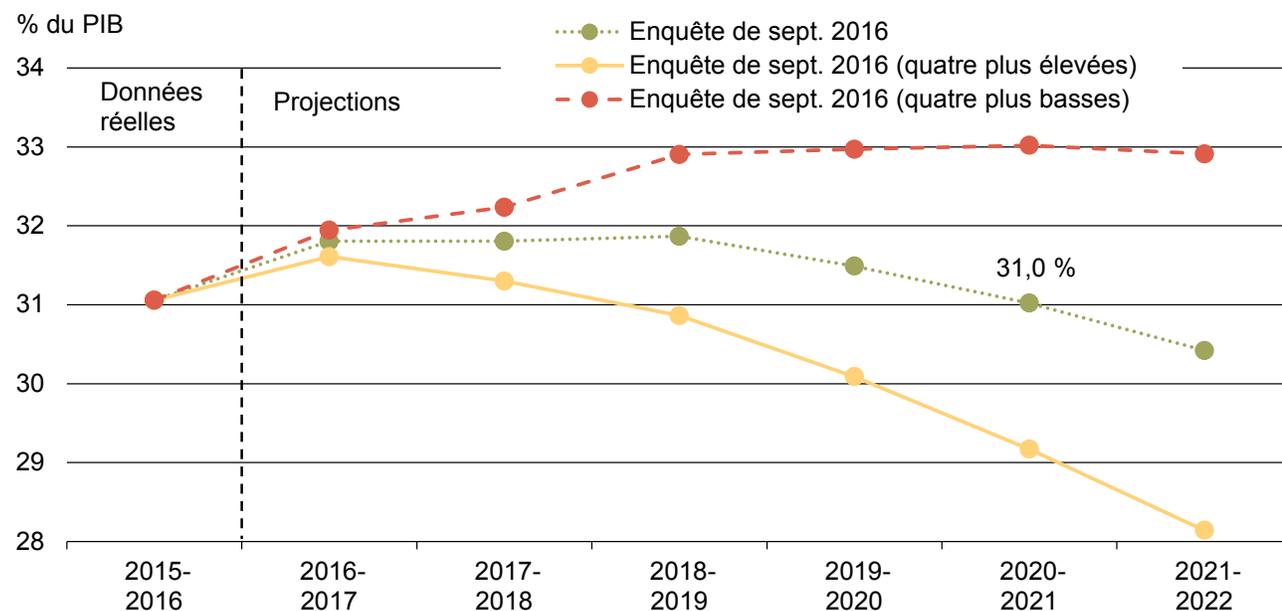


Nota – Le scénario de l'enquête de septembre 2016 repose sur la moyenne des projections d'économistes du secteur privé concernant le PIB nominal, sans ajustement des prévisions. Le scénario des quatre plus élevés (et des quatre plus basses) repose sur la moyenne des quatre projections les plus pessimistes concernant la croissance du PIB nominal provenant des économistes ayant participé à l'enquête.

Sources : Enquête du ministère des Finances du Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 3.15

Ratio de la dette fédérale au PIB selon divers scénarios de croissance économique



Nota – Le scénario de l'enquête de septembre 2016 repose sur la moyenne des projections d'économistes du secteur privé concernant le PIB nominal, sans ajustement des prévisions. Le scénario des quatre plus élevées (et des quatre plus basses) repose sur la moyenne des quatre projections les plus pessimistes concernant la croissance du PIB nominal provenant des économistes ayant participé à l'enquête.

Sources : Enquête du ministère des Finances du Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Redynamiser l'économie à l'aide d'investissements visant à assurer la croissance de la classe moyenne

Le gouvernement est conscient que les investissements judicieux dans l'économie créent les conditions nécessaires pour que les citoyens puissent bénéficier d'un bon niveau de vie, d'une retraite sûre et de meilleures perspectives pour les générations à venir. Par l'entremise de son plan, le gouvernement favorise une économie qui est à l'œuvre pour la classe moyenne et pour ceux qui travaillent fort pour en faire partie, en investissant dans le Canada et dans sa population, en accroissant la compétitivité du pays, en améliorant l'équité du régime fiscal et en maintenant son engagement à l'égard de la viabilité des finances publiques.

Dans le présent *Énoncé économique de l'automne*, le gouvernement, s'appuyant sur les investissements qu'il a déjà annoncés en vue de renforcer l'économie et d'assurer la croissance de la classe moyenne, prend d'autres mesures afin de favoriser une croissance plus équitable et plus inclusive. Les investissements prévus dans le présent *Énoncé économique de l'automne* tiennent compte de la nécessité d'investir afin de stimuler une croissance durable.

À cet égard, le gouvernement envisagera de futurs investissements dans le budget de 2017 dans les secteurs sur lesquels l'économie canadienne repose pour prospérer de façon durable, en plus de préparer le terrain pour assurer une croissance économique plus forte qui positionnera avantageusement le Canada dans la nouvelle économie. Ces domaines comprennent les suivants :

- **Emploi** : Le gouvernement mettra en place un plan de création de possibilités et de développement des compétences visant les Canadiens qui ne sont pas actuellement en mesure de participer pleinement au marché du travail, y compris les peuples autochtones, les nouveaux immigrants et les travailleurs à faible revenu.
- **Innovation** : Afin de créer de bons emplois pour la classe moyenne et d'améliorer la qualité de vie des Canadiens, le gouvernement s'engage à réaliser des investissements qui aideront les entreprises et les entrepreneurs à devenir plus innovateurs, plus concurrentiels et plus prospères.
- **Environnement** : Le gouvernement est toujours déterminé à collaborer avec ses partenaires afin d'investir dans un avenir qui repose sur une énergie plus propre au profit de tous les Canadiens, sans qu'il soit nécessaire de choisir entre une économie forte et un environnement sain.

En ce qui concerne l'avenir du Canada, le gouvernement continuera d'agir de façon proactive afin de mettre en œuvre des politiques et d'effectuer les investissements dont le pays a grandement besoin pour positionner le Canada en vue d'une croissance forte, inclusive et durable, et ce, tout en maintenant la viabilité des finances publiques et l'avantage que confère le faible niveau d'endettement du pays.

Projections économiques – Moyenne des prévisions du secteur privé

Depuis 1994, le gouvernement fonde sa planification budgétaire sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé, ce qui confère un élément d'indépendance à ses prévisions budgétaires. Cette approche est appuyée par des organisations internationales comme le Fonds monétaire international.

Le ministère des Finances du Canada mène périodiquement des enquêtes auprès d'économistes du secteur privé afin de connaître leur opinion au sujet des perspectives de l'économie canadienne. Les prévisions économiques exposées dans la présente section sont fondées sur une enquête réalisée en septembre 2016.

Des économistes de 14 institutions du secteur privé ont participé à l'enquête de septembre 2016 :

- Banque Nationale Marchés financiers;
- Banque Royale du Canada;
- Banque Scotia;
- BMO Marchés des capitaux;
- Caisse de dépôt et placement du Québec;
- Le Conference Board du Canada;
- Desjardins;
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante;
- Groupe Financier Banque TD;
- IHS Global Insight;
- Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.;
- Marchés mondiaux CIBC;
- Université de Toronto (programme d'analyse politique et économique);
- Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

Depuis la publication du budget de 2016, les perspectives moyennes du secteur privé ont été révisées à la baisse. Pour 2016 dans son ensemble, les économistes du secteur privé prévoient maintenant une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de 1,2 %, inférieure aux prévisions de 1,4 % dans le budget de 2016 (ce qui masque une inégalité considérable de la tendance trimestrielle dans la croissance, surtout la contraction de 1,6 % de la production au deuxième trimestre – liée aux feux de forêt de Fort McMurray – et un rebond prévu de 3,4 % de la production au troisième trimestre, à mesure que ces effets prennent fin). Par ailleurs, la croissance du PIB réel en 2017 et pour les années suivantes est inférieure, en moyenne, de 0,2 point de pourcentage par rapport aux prévisions contenues dans le budget de 2016 (tableau A1.1).

Les économistes du secteur privé supposent que les prix du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) augmenteront de façon légèrement plus graduelle par rapport aux prévisions du budget de 2016, pour atteindre 60 \$US le baril en 2020, comparativement à 63 \$US le baril dans le budget de 2016.

Dans le sondage de septembre, les perspectives relatives à l'inflation du PIB (la mesure la plus générale de l'inflation des prix à l'échelle de l'économie) pour 2016 sont inférieures de 0,3 point de pourcentage par rapport au budget de 2016. Elles sont aussi révisées à la baisse de 0,1 point de pourcentage en moyenne au cours des autres années de la période de prévision, tenant compte d'une légère baisse de l'inflation de l'indice des prix à la consommation et des prix du pétrole brut.

En raison de ces facteurs, la croissance du PIB nominal prévue lors de l'enquête de septembre auprès d'économistes du secteur privé se situe à 1,8 % pour 2016 (comparativement à 2,3 % dans les prévisions du budget de 2016) et à environ 4,0 % en moyenne au cours des années suivantes, soit 0,3 point de pourcentage de moins que les prévisions du budget de 2016.

De plus, les économistes ont de nouveau révisé à la baisse leurs attentes à moyen terme relativement aux taux d'intérêt à court et à long terme par rapport au budget de 2016 (en moyenne de 50 points de base pour les taux à court terme et de 80 points de base pour les taux à long terme), ce qui reflète une évolution des conditions économiques plus faible que prévu. Cette révision à la baisse aux taux à long terme a des répercussions importantes sur l'évaluation des obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et des prestations, lesquels sont en partie escomptés à l'aide du taux d'obligation à long terme du gouvernement du Canada, ainsi que des frais d'intérêts imputés à la dette du gouvernement.

Enfin, conformément à la faiblesse des résultats économiques observés aux États-Unis dans la première moitié de l'année, les économistes du secteur privé s'attendent à une augmentation modeste de 1,6 % du PIB réel des États-Unis en 2016 dans son ensemble, soit 0,7 point de pourcentage de moins que prévu dans le budget de 2016. La croissance réelle du PIB des États-Unis devrait augmenter à environ 2,0 % pendant le reste de la période de prévision, ce qui représente encore une fois une augmentation nettement inférieure par rapport aux prévisions moyennes du budget de 2016 pour cette période (2,3 %).

Tableau A1.1

Moyenne des prévisions du secteur privé

%, sauf indication contraire

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016- 2020
Croissance du PIB réel							
Budget de 2016 ¹	1,4	2,2	2,2	2,0	1,9	–	1,9
Énoncé économique de l'automne 2016	1,2	2,0	1,8	1,8	1,8	1,9	1,7
Inflation du PIB							
Budget de 2016 ¹	0,9	2,4	2,1	2,1	2,1	–	1,9
Énoncé économique de l'automne 2016	0,6	2,2	1,8	2,1	2,0	2,1	1,8
Croissance du PIB nominal							
Budget de 2016 ¹	2,3	4,6	4,3	4,2	4,1		3,9
Énoncé économique de l'automne 2016	1,8	4,3	3,7	4,0	3,9	4,0	3,5
PIB nominal (G\$)							
Budget de 2016 ¹	2 029	2 122	2 213	2 305	2 399	–	
Énoncé économique de l'automne 2016	2 019	2 106	2 183	2 271	2 359	2 454	
Écart entre le budget de 2016 et l'Énoncé économique de l'automne 2016	-10	-16	-30	-35	-40	–	-26
Taux des bons du Trésor à 3 mois							
Budget de 2016	0,5	0,7	1,6	2,4	2,7	–	1,6
Énoncé économique de l'automne 2016	0,5	0,6	1,0	1,6	1,9	2,4	1,1
Taux des obligations du gouvernement du Canada à 10 ans							
Budget de 2016	1,6	2,3	3,0	3,4	3,6	–	2,8
Énoncé économique de l'automne 2016	1,2	1,6	2,1	2,5	2,8	3,3	2,0
Taux de change (cents US/\$CAN)							
Budget de 2016	72,1	75,9	79,1	81,5	83,1	–	78,3
Énoncé économique de l'automne 2016	75,8	77,6	79,5	80,2	81,7	83,2	79,0
Taux de chômage							
Budget de 2016	7,1	6,9	6,5	6,4	6,3	–	6,6
Énoncé économique de l'automne 2016	7,0	6,9	6,8	6,7	6,5	6,2	6,8
Inflation de l'indice des prix à la consommation							
Budget de 2016	1,6	2,0	2,0	2,0	2,0	–	1,9
Énoncé économique de l'automne 2016	1,6	2,1	1,9	2,0	1,9	2,0	1,9
Croissance du PIB réel aux États-Unis							
Budget de 2016	2,3	2,4	2,4	2,2	2,1	–	2,3
Énoncé économique de l'automne 2016	1,6	2,2	2,0	2,0	2,0	2,1	1,9
Prix du pétrole brut WTI (\$US/baril)							
Budget de 2016	40	52	59	63	63	–	56
Énoncé économique de l'automne 2016	44	54	57	59	60	65	55

¹ Les données ont été redressées afin de tenir compte des révisions historiques du Système de comptabilité nationale du Canada.

Sources : Pour le budget de 2016, enquête de février 2016 du ministère des Finances du Canada auprès d'économistes du secteur privé; pour l'Énoncé économique de l'automne 2016, enquête de septembre 2016 du ministère des Finances du Canada auprès d'économistes du secteur privé; Statistique Canada

Projections budgétaires

Le reste de la présente annexe passe en revue les principaux aspects de l'évolution de la situation économique et budgétaire depuis le dépôt du budget de 2016 et présente une mise à jour des projections budgétaires du gouvernement pour la période de 2016-2017 à 2021-2022.

Les variations des perspectives budgétaires depuis le budget de 2016 figurent au tableau A1.2.

Tableau A1.2

Évolution de la situation économique et budgétaire depuis le budget de 2016

G\$

	Projections						
	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022
Solde budgétaire selon le budget de 2016^{1, 2}	-5,4	-29,4	-29,0	-22,8	-17,7	-14,3	s.o.
Ajustement des prévisions du budget de 2016		6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	
Solde budgétaire selon le budget de 2016 (avant l'ajustement des prévisions)	-5,4	-23,4	-23,0	-16,8	-11,7	-8,3	
Évolution de la situation depuis le dépôt du budget de 2016 (y compris les mesures de politique et les investissements budgétaires)	4,5	-1,7	-4,8	-9,2	-7,6	-8,5	
Solde budgétaire final	-1,0	-25,1	-27,8	-25,9	-19,3	-16,8	-14,6
Évolution de la situation économique et budgétaire, par composante :							
Revenus budgétaires							
Impôt sur le revenu	5,0	-0,8	-2,7	-4,5	-4,8	-6,2	
Taxes et droits d'accise	0,0	-0,5	-0,6	-1,1	-1,4	-1,6	
Cotisations d'assurance-emploi	0,1	-0,1	0,2	0,3	0,2	0,2	
Autres revenus	-0,9	-1,2	-1,6	-2,8	-3,2	-3,2	
Total	4,2	-2,6	-4,7	-8,1	-9,2	-10,9	
Charges de programmes							
Principaux transferts aux particuliers	0,2	0,2	-0,4	-0,8	-1,2	-1,6	
Principaux transferts aux autres administrations	0,0	0,2	0,1	0,3	0,5	0,6	
Charges de programmes directes	-0,1	-0,2	-1,6	-4,1	-2,3	-1,8	
Total	0,1	0,1	-1,9	-4,6	-3,0	-2,8	
Frais de la dette publique	0,1	0,8	1,9	3,5	4,6	5,2	
Total – Évolution de la situation économique et budgétaire	4,5	-1,7	-4,8	-9,2	-7,6	-8,5	

Nofa – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Le solde budgétaire tient compte de l'ajustement des prévisions.

² Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges), alors qu'un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une diminution des charges).

Incidence de l'évolution de la situation économique et budgétaire

En ce qui concerne le budget de 2016, les revenus budgétaires projetés sont inférieurs pour toute la période de prévision, puisque le report des résultats supérieurs aux prévisions en 2015-2016 est plus que compensé par les projections inférieures du PIB nominal et des taux d'intérêt, ce qui a une incidence négative sur le taux de rendement prévu des actifs portant intérêt, lesquels sont comptabilisés dans les autres revenus.

Les rentrées d'impôt sur le revenu devraient être inférieures à celles prévues dans le budget de 2016 en raison d'une croissance économique plus faible (traitements et salaires, et bénéfices des sociétés moins élevés) ayant une incidence négative sur les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers et sur le revenu des sociétés. Les résultats plus favorables que prévu des rentrées d'impôt sur le revenu en 2015-2016 sont principalement attribuables au comportement de planification fiscale des particuliers pour reconnaître le revenu dans l'année d'imposition de 2015 avant que le nouveau taux de 33 % entre en vigueur en 2016, ce qui réduit les perspectives des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers en 2016-2017 et par la suite.

Les taxes de vente et d'accise sont moins élevées, principalement en raison des perspectives plus faibles pour le PIB nominal.

Les revenus de cotisations d'assurance-emploi sont supérieurs pour toute la période de prévision en raison des prestations d'assurance-emploi projetées plus élevées, ce qui mène à une hausse du taux de cotisation d'équilibre sur sept ans de 1,61 \$ à 1,66 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables relativement au budget de 2016. Il faut noter que la hausse des revenus de cotisations d'assurance-emploi n'a pas d'incidence nette sur le solde budgétaire au fil des années, puisqu'elle est compensée par des charges projetées supérieures des prestations d'assurance-emploi découlant des perspectives économiques plus faibles.

D'autres revenus, comme ceux provenant des prêts et des investissements, des intérêts et des pénalités, des bénéfices et des actifs de sociétés d'État entreprises détenues dans le Compte du fonds des changes, sont inférieurs pour toutes les années de la période de prévision, principalement en raison des révisions à la baisse aux taux d'intérêt projetés.

En ce qui concerne les charges, les principaux transferts aux personnes devraient être inférieurs en 2016-2017 aux prévisions du budget de 2016 en raison du report prospectif des résultats plus favorables de 2015-2016. Les principaux transferts aux personnes devraient être supérieurs pour le reste de la période de prévision, à mesure que les perspectives économiques plus faibles mènent aux hausses projetées des prestations d'assurance-emploi, de la Sécurité de la vieillesse et de l'Allocation canadienne pour enfants. En outre, la décision d'indexer l'Allocation canadienne pour enfants à l'inflation à compter de 2020 augmente la prestation relativement à la projection budgétaire à compter de 2020-2021.

Les principaux transferts aux autres administrations demeurent généralement les mêmes à court terme, mais ils sont inférieurs aux projections du budget de 2016 dans les années ultérieures des prévisions en raison des faibles perspectives de croissance du PIB nominal, auquel se rattachent le Transfert canadien en matière de santé et les paiements de péréquation.

Comparativement au budget de 2016, les charges de programmes directes devraient demeurer essentiellement inchangées en 2016-2017, mais devraient être plus élevées pour le reste de la période de prévision. Cette situation est principalement attribuable aux charges projetées supérieures associées aux avantages futurs des employés, qui sont sensibles aux changements aux taux d'intérêt projetés, ainsi qu'aux mesures annoncées dans le budget de 2016, notamment celles qui sont annoncées dans le présent *Énoncé économique de l'automne*. L'incidence des taux d'intérêt changeants sur les avantages futurs des employés est abordée de façon plus détaillée dans l'encadré qui suit.

Les frais de la dette publique devraient être inférieurs à ceux prévus dans le budget de 2016, principalement en raison de la baisse des taux d'intérêt prévus.

Tenir compte des régimes de retraite et des autres avantages futurs et de leur interaction avec les taux d'intérêt

Les obligations accumulées du gouvernement en ce qui concerne les régimes de retraite du secteur public et les autres avantages futurs aux employés et aux anciens combattants, ainsi que le coût des prestations que gagnent les employés durant l'année, sont prises en compte d'après leur valeur actuelle, ou actualisée, estimative.

Les prestations de retraite financées par le gouvernement se rapportent principalement aux prestations gagnées après le 31 mars 2000 (date à laquelle le gouvernement a commencé à financer certains régimes de façon prospective) au titre des trois principaux régimes de retraite du gouvernement : ceux de la fonction publique, de la Force régulière des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Le taux d'actualisation de ces régimes de retraite financés est fondé sur le taux de rendement prévu des fonds investis. Dans le cas des prestations non financées qui sont gagnées jusqu'au 31 mars 2000 au titre des trois régimes, le taux d'actualisation est fondé sur une moyenne pondérée des taux des obligations à long terme du gouvernement du Canada. En ce qui concerne les autres régimes de prestations futurs du gouvernement, y compris les prestations aux anciens combattants, les prestations de santé et de soins dentaires à l'intention des employés à la retraite, les congés de maladie, les indemnités de départ et l'indemnisation des accidents de travail, le taux d'actualisation tient compte du taux prévu des obligations à long terme du gouvernement du Canada. Une diminution des taux d'actualisation entraîne une augmentation de la valeur actualisée des obligations du gouvernement pour les régimes de retraite et les autres avantages futurs, tandis qu'une augmentation donne lieu à une réduction de la valeur actualisée. Les taux d'actualisation projetés qu'utilise le gouvernement sont fondés sur les taux d'intérêt fournis par les prévisionnistes du secteur privé, qui ont été révisés à la baisse depuis le dépôt du budget de mars 2016. Par conséquent, les obligations du gouvernement liées aux régimes de retraite et aux autres avantages futurs sont en hausse, ce qui fait augmenter les coûts liés aux régimes de retraite et aux autres avantages futurs qui sont inclus dans les charges de programmes projetées.

En parallèle, la diminution des taux d'actualisation a également entraîné une diminution des frais d'intérêt prévus sur les obligations, ce qui fait partie de la prévision des frais de la dette publique. Cette situation témoigne du fait que les intérêts s'accumulent chaque année sur ces obligations en fonction du taux d'actualisation applicable, et maintenant plus bas, afin de tenir compte du passage du temps puisqu'il reste un an de moins avant le règlement des passifs.

L'incidence de la diminution des taux d'actualisation sur les charges de programmes est plus grande que l'incidence sur les frais de la dette publique au cours de la période de prévision. Cela s'explique en grande partie par le fait que l'augmentation de la valeur des obligations du gouvernement est imputée aux charges de programmes ou amortie sur une période relativement courte (en règle générale, le reste de la carrière active moyenne prévue des employés), tandis que l'incidence sur les intérêts imputés aux obligations est représentée durant la vie des obligations, qui s'étendent sur une très longue période dans l'avenir.

État sommaire des opérations

Le tableau A1.3 résume la situation budgétaire du gouvernement au cours de la période de prévision. Les projections s'appuient sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé décrites précédemment.

Le solde budgétaire devrait correspondre à des déficits de 25,1 milliards de dollars en 2016-2017 et de 27,8 milliards en 2017-2018. Pendant le reste de la période de prévision, les déficits devraient baisser de façon marquée, passant de 25,9 milliards en 2018-2019 à 14,6 milliards en 2021-2022. Le ratio de la dette fédérale au PIB devrait diminuer progressivement après 2018-2019 jusqu'à la fin de la période de prévision, pour se situer à 30,4 % en 2021-2022. Cette perspective comprend les nouvelles mesures stratégiques qui ont été prises depuis le dépôt du budget de 2016 ainsi que les nouvelles mesures annoncées dans le présent *Énoncé économique de l'automne*.

Tableau A1.3

État sommaire des opérations

G\$

	Projections						
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Revenus budgétaires	295,5	291,1	303,3	313,2	326,2	339,5	355,0
Charges de programmes	270,8	291,3	306,5	313,2	317,2	326,0	336,5
Frais de la dette publique	25,6	24,9	24,6	25,9	28,2	30,3	33,1
Total des charges	296,4	316,1	331,0	339,1	345,4	356,3	369,6
Solde budgétaire final	-1,0	-25,1	-27,8	-25,9	-19,3	-16,8	-14,6
Dette fédérale ¹	616,0	642,0	669,8	695,7	715,0	731,8	746,4
% du PIB							
Revenus budgétaires	14,9	14,4	14,4	14,3	14,4	14,4	14,5
Charges de programmes	13,7	14,4	14,6	14,3	14,0	13,8	13,7
Frais de la dette publique	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3
Solde budgétaire	0,0	-1,2	-1,3	-1,2	-0,8	-0,7	-0,6
Dette fédérale	31,1	31,8	31,8	31,9	31,5	31,0	30,4

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Le niveau projeté de la dette fédérale pour 2016-2017 tient compte d'une estimation des autres éléments du résultat global.

Mesures stratégiques prises depuis le dépôt du budget de 2016

En établissant une nouvelle norme en matière de transparence, le tableau A1.4 résume les mesures stratégiques qui ont été prises entre le dépôt du budget de 2016 et la publication du présent *Énoncé économique de l'automne*. Ensemble, ces mesures devraient réduire le solde budgétaire de 7,7 milliards de dollars sur six ans, en chiffres nets, à compter de 2016-2017.

Tableau A1.4

Mesures stratégiques prises depuis le dépôt du budget de 2016¹ (sauf les investissements annoncés dans le présent *Énoncé économique de l'automne*)

M\$

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022
Indexation de l'Allocation canadienne pour enfants	0,0	0,0	0,0	0,0	505,0	1 200
Bonification du Régime de pensions du Canada	0,0	0,0	110,0	470,0	680,0	970,0
Soutien au plan des niveaux d'immigration	15,3	208,8	272,1	280,5	306,2	341,4
Amélioration des services à l'enfance et à la famille destinés aux enfants des Premières Nations	88,8	138,0	155,7	0,0	0,0	0,0
Renouvellement de l'aide à la sécurité et au développement à l'Afghanistan	0,0	90,0	155,0	155,0	65,0	0,0
Mise en œuvre de l'Accord sur les technologies de l'information élargi de l'Organisation mondiale du commerce	11,4	24,4	45,9	52,4	52,5	52,5
Renouvellement de l'opération REASSURANCE des Forces armées canadiennes	75,0	134,3	139,3	0,0	0,0	0,0
Prolongation des périodes de prestations d'assurance-emploi dans plus de régions	152,3	66,6	26,5	0,0	0,0	0,0
Élimination des dispositions discriminatoires fondées sur le genre qui concernent l'inscription dans la <i>Loi sur les Indiens</i>	0,0	15,1	29,4	33,0	35,1	37,2
Admissibilité des émissions-débats au Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne	8,0	14,0	22,0	27,0	31,0	33,0
Fonds de contrepartie pour la catastrophe des feux de forêt à Fort McMurray	104,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et soutien connexe aux familles	29,9	33,2	6,2	0,8	0,0	0,0
Soutien aux interventions en santé mentale pour les membres des Premières Nations et des Inuits	14,5	24,7	29,8	0,0	0,0	0,0
Renforcement du Cadre national en matière de détention liée à l'immigration	2,8	3,5	9,3	10,3	13,0	12,0
Modification de l'accord de contribution en matière de technologie industrielle	41,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Soutien au Projet de migration des applications existantes des ordinateurs centraux	34,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Soutien à la réglementation des produits de vapotage	0,0	5,8	9,0	9,2	4,1	4,3
Sécurité dans le cadre du Sommet des leaders nord-américains de 2016	17,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Soutien au projet de réseau de transport sous-marin d'énergie dans le détroit de Northumberland	19,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Examen de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> , de la <i>Loi sur les pêches</i> et de la <i>Loi sur la protection de la navigation</i>	14,7	9,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Création du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement	0,3	5,6	3,2	3,2	3,2	0,0
Financement destiné au plancher remboursable de Terre-Neuve-et-Labrador	21,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3
Commémoration des étapes importantes des guerres mondiales en 2017	7,2	3,7	0,0	0,0	0,0	0,0

Tableau A1.4

Mesures stratégiques prises depuis le dépôt du budget de 2016¹ (sauf les investissements annoncés dans le présent Énoncé économique de l'automne)

M\$

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022
Mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine	0,5	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Modernisation de l'Office national de l'énergie	3,9	2,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Changement aux paramètres du Bon canadien pour l'épargne-invalidité destiné à tenir compte de l'élimination du supplément de la Prestation nationale pour enfants	0,3	1,3	1,2	1,1	1,0	1,0
Célébration du 375 ^e anniversaire de la fondation de Montréal	5,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Soutien au fonds de développement économique destiné à Churchill, au Manitoba	4,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Soutien au processus de nomination à la magistrature à la Cour suprême du Canada	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Incidence budgétaire (nette) des mesures non annoncées ²	54,3	291,4	268,2	130,4	217,4	189,3
Total des mesures fiscales prises depuis le budget de 2016	726,6	1 078,3	1 283,5	1 173,5	1 914,2	2 841,4
Moins : Fonds existants du cadre financier ou provenant de ressources ministérielles	-120,4	-209,0	-241,3	-163,0	-73,0	-8,0
Moins : Revenus projetés	-33,1	-90,9	-103,1	-105,7	-105,9	-108,5
Incidence budgétaire nette	573,1	778,4	939,1	904,8	1 735,3	2 724,9

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ En règle générale, les plans de dépenses du gouvernement sont énoncés dans le budget annuel. Pour des raisons opérationnelles, certaines décisions de financement peuvent être requises entre les budgets. Conformément à l'engagement du gouvernement de rendre les dépenses gouvernementales plus ouvertes et plus transparentes, toutes les décisions de financement « hors cycle » de la sorte qui ont été prises depuis le dépôt du budget de 2016 sont exposées en détail dans ce tableau.

² L'incidence budgétaire nette des mesures qui n'ont pas été annoncées est présentée globalement, et elle comprendrait des provisions pour des décisions anticipées du Cabinet qui n'ont pas encore été prises et pour des décisions de financement liées aux questions de sécurité nationale, de sensibilité commerciale et de litiges.

Perspectives concernant les revenus budgétaires

Tableau A1.5

Perspectives concernant les revenus

G\$

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	Projections			
				2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022
Impôt sur le revenu							
Impôt sur le revenu des particuliers	144,9	143,7	153,2	158,7	165,8	173,4	180,9
Impôt sur le revenu des sociétés	41,4	41,4	41,7	42,3	44,1	46,1	48,6
Impôt sur le revenu des non-résidents	6,5	6,3	6,6	6,8	7,0	7,3	7,6
Total de l'impôt sur le revenu	192,8	191,4	201,4	207,7	216,9	226,7	237,1
Taxes et droits d'accise							
Taxe sur les produits et services	33,0	33,5	35,1	36,1	37,4	38,9	40,5
Droits de douane à l'importation	5,4	5,1	4,6	4,6	4,7	4,8	5,0
Autres taxes et droits d'accise	11,5	11,6	11,7	11,8	11,8	11,9	11,9
Total des taxes et droits d'accise	49,8	50,2	51,4	52,5	54,0	55,6	57,4
Total des revenus fiscaux							
Revenus de cotisations d'assurance-emploi	23,1	22,3	21,2	22,1	22,8	23,7	24,6
Autres revenus							
Sociétés d'État	12,5	10,1	11,4	11,8	12,3	12,4	13,3
Autres programmes	15,0	15,3	16,1	17,0	17,7	18,4	19,5
Opérations de change	2,3	1,7	1,8	2,0	2,3	2,7	3,2
Total des autres revenus	29,7	27,1	29,2	30,8	32,4	33,4	35,9
Total des revenus budgétaires							
	295,5	291,1	303,3	313,2	326,2	339,5	355,0
% du PIB							
Impôt sur le revenu des particuliers	7,3	7,1	7,3	7,3	7,3	7,3	7,4
Impôt sur le revenu des sociétés	2,1	2,1	2,0	1,9	1,9	2,0	2,0
Taxe sur les produits et services	1,7	1,7	1,7	1,7	1,6	1,6	1,7
Total des revenus fiscaux	12,2	12,0	12,0	11,9	11,9	12,0	12,0
Cotisations d'assurance-emploi	1,2	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Autres revenus	1,5	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,5
Total des revenus budgétaires	14,9	14,4	14,4	14,3	14,4	14,4	14,5

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le tableau A1.5 présente les projections du gouvernement en ce qui concerne ses revenus budgétaires. Dans l'ensemble, les revenus budgétaires devraient diminuer de 1,5 % en 2016-2017, traduisant la baisse des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers et d'autres revenus, y compris ceux des sociétés d'État. Pendant le reste de la période de prévision, les revenus devraient augmenter au taux annuel moyen de 4,1 %, ce qui correspond à peu près à la croissance projetée du PIB nominal.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers – la plus importante composante des revenus budgétaires – devraient diminuer de 1,2 milliard de dollars (0,8 %) pour s'établir à 143,7 milliards en 2016-2017. La baisse enregistrée en 2016-2017 est en grande partie attribuable à l'incidence de la planification fiscale pratiquée par des particuliers ayant un revenu élevé, pour comptabiliser des revenus dans l'année d'imposition 2015, avant l'entrée en vigueur en 2016 du nouveau taux d'imposition de 33 %. Ce comportement a entraîné une hausse des rentrées en 2015-2016, mais il fera diminuer celles-ci en 2016-2017. Pour le reste de la période de prévision, les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers devraient progresser de 4,7 % par année en moyenne, soit plus rapidement que la croissance du PIB nominal, en raison du caractère progressif du régime d'impôt sur le revenu et d'une augmentation projetée des revenus réels.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient demeurer inchangées à 41,4 milliards de dollars en 2016-2017, en raison de la faiblesse des bénéfices des sociétés. Pour le reste de la période de projection, les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient croître à un taux annuel moyen de 3,2 %, soit moins que le taux de croissance du PIB nominal, ce qui témoigne du recours à des reports prospectifs de pertes et de la perspective projetée de la croissance des bénéfices.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents désignent l'impôt sur le revenu payé par des non-résidents sur des revenus de provenance canadienne, notamment sous forme de dividendes et d'intérêts. En 2016-2017, ces rentrées d'impôt devraient diminuer de 0,2 milliard de dollars (3,1 %), ce qui est conforme aux résultats cumulatifs de l'exercice en cours. Pendant le reste de la période de prévision, ces rentrées devraient augmenter au taux annuel moyen de 3,9 %, ce qui correspond à la croissance prévue des dividendes, des paiements d'intérêts et des bénéfices des sociétés.

Les revenus tirés de la taxe sur les produits et services (TPS) devraient s'accroître de 1,7 % en 2016-2017, selon la croissance projetée de la consommation taxable et des résultats cumulatifs de l'exercice en cours. Pendant le reste de la période de prévision, les revenus tirés de la TPS devraient augmenter de 3,9 % par année en moyenne, sous l'effet de la croissance projetée de la consommation taxable et de la croissance du crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée.

Les droits de douane à l'importation devraient diminuer de 4,4 % en 2016-2017 et de 11,3 % en 2017-2018, en raison de l'entrée en vigueur prévue de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et de la mise en œuvre éventuelle du Partenariat transpacifique. Pour le reste de la période de projection, la croissance annuelle des droits de douane à l'importation devrait être en moyenne de 2,2 % sous l'effet de la hausse prévue des importations.

Les autres taxes et droits d'accise devraient augmenter de 0,8 % en 2016-2017, ce qui est conforme aux résultats cumulatifs de l'exercice en cours. Pendant le reste de la période de projection, les autres taxes et droits d'accise devraient augmenter à un taux annuel moyen de 0,5 % selon les tendances historiques de la consommation.

Les revenus de cotisations d'assurance-emploi devraient diminuer de 3,1 % en 2016-2017 et de 5,0 % en 2017-2018 à la suite de la mise en œuvre du mécanisme d'établissement du taux d'équilibre sur sept ans en 2017. Ce nouveau mécanisme permettra d'éviter que les cotisations dépassent le niveau requis pour financer les charges du programme d'assurance-emploi au fil des ans. Selon le nouveau processus d'établissement des taux de l'assurance-emploi, le taux de cotisation à l'assurance-emploi pour 2017 a été établi à 1,63 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables, ce qui représente une importante baisse par rapport au taux de 2016 de 1,88 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables. Le taux d'équilibre sur sept ans pour 2018 a été estimé à 1,66 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables. Aux fins de planification budgétaire, un taux de cotisation à l'assurance-emploi de 1,66 \$ a été appliqué au reste de la période de projection (voir l'encadré Compte des opérations de l'assurance-emploi), de sorte que le Compte des opérations de l'assurance-emploi atteindra un solde cumulatif d'ici 2024. Les revenus de cotisations d'assurance-emploi devraient recommencer à progresser en 2018-2019 en raison de la hausse projetée de la rémunération.

Compte des opérations de l'assurance-emploi

Projections concernant le Compte des opérations de l'assurance-emploi

G\$

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022		
Revenus de cotisations d'assurance-emploi	23,1	22,3	21,2	22,1	22,8	23,7	24,6		
Prestations d'assurance-emploi ¹	19,4	21,0	21,8	21,8	22,2	22,6	22,9		
Frais d'administration et autres charges du programme ²	1,8	1,8	1,8	1,7	1,7	1,7	1,7		
	2015³	2016	2017	2018	2019	2020	2021	(...)	2024
Solde annuel du Compte des opérations de l'assurance-emploi	2,6	1,1	-2,4	-1,1	-0,8	-0,4	0,3		1,0
Solde cumulatif du Compte des opérations de l'assurance-emploi	0,9	2,0	-0,4	-1,5	-2,2	-2,7	-2,3		0,0
Taux de cotisation projeté (par tranche de 100 \$ de gains assurables) ⁴	1,88	1,88	1,63	1,66	1,66	1,66	1,66		1,66

¹ Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur, les prestations pour travail partagé, les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Ces prestations représentent environ 90 % des charges totales du programme d'assurance-emploi.

² Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de programmes directes.

³ Les chiffres de 2015 sont les données réelles, alors que ceux de 2016 et des années suivantes constituent des projections.

⁴ Les taux de cotisation projetés ne tiennent pas compte des engagements du gouvernement à améliorer davantage les prestations de compassion et les prestations parentales.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi fait partie du Trésor. En conséquence, les revenus et les charges liés à l'assurance-emploi qui sont respectivement crédités ou imputés à ce compte, conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi*, sont consolidés avec ceux du gouvernement et ont une incidence sur le solde budgétaire. Par souci d'uniformité avec le taux de cotisation à l'assurance-emploi, qui est établi en fonction de l'année civile dans l'objectif d'assurer l'équilibre du Compte avec le temps, les soldes annuels et cumulatifs du Compte sont également présentés en fonction de l'année civile.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi devrait enregistrer un excédent annuel de 1,1 milliard de dollars en 2016 et un déficit de 2,4 milliards en 2017 alors que le taux de cotisation à l'assurance-emploi sera réduit pour s'établir au taux d'équilibre sur sept ans, annoncé récemment, de 1,63 \$ en 2017. Le taux d'équilibre sur sept ans estimé pour 2018 est de 1,66 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables, soit un peu plus que le taux de 2017, ce qui s'explique par les perspectives économiques plus faibles.

Les autres revenus sont composés de trois éléments généraux : les revenus des sociétés d'État consolidées et les revenus nets des sociétés d'État entreprises; d'autres revenus de programmes découlant du rendement des investissements, du produit de la vente de biens et de services et d'autres revenus divers; et les revenus tirés du Compte du fonds des changes.

Les revenus des sociétés d'État tendent à fluctuer, sous l'effet des gains ou des pertes nets des sociétés d'État entreprises et du rendement des prêts consentis par le gouvernement. Par exemple, en 2015-2016, un gain financier ponctuel de 2,1 milliards de dollars a été réalisé sur la vente, par la Corporation de développement des investissements du Canada, des actions ordinaires restantes de General Motors détenues par le gouvernement. En 2016-2017, les revenus des sociétés d'État devraient diminuer de 18,6 %, en grande partie en raison de ce gain. Pendant le reste de la période de prévision, les revenus des sociétés d'État devraient croître à un taux annuel moyen de 5,6 %, ce qui est surtout attribuable aux perspectives présentées dans les plans d'entreprise respectifs.

Les autres revenus de programmes sont touchés par l'effet des variations des taux d'intérêt et du taux de change (qui a une incidence sur la valeur en dollars canadiens des actifs libellés en devises), ainsi que par l'effet des postes donnant lieu à une charge compensatoire et n'ayant donc aucune incidence sur le solde budgétaire. Ces revenus devraient augmenter de 0,3 milliard de dollars, ou de 2,2 %, en 2016-2017. Pour le reste de la période de projection, les autres revenus de programmes devraient augmenter à un taux annuel moyen de 5,0 %, ce qui s'explique en grande partie par l'augmentation projetée des taux d'intérêt.

Les revenus nets tirés des opérations de change, qui sont principalement constitués du rendement des investissements détenus dans le Compte du fonds des changes, sont volatils et sensibles aux variations des taux de change et des taux d'intérêt à l'étranger. Ces revenus devraient diminuer en 2016-2017, principalement en raison des gains uniques importants pour la vente des placements du Compte du fonds des changes en 2015-2016, ce qui ne devrait pas se reproduire. Pendant le reste de la période de projection, les revenus nets tirés des opérations de change devraient augmenter à un taux annuel moyen de 13,6 %, ce qui tient compte d'une augmentation projetée des taux d'intérêt et de l'appréciation prévue du dollar canadien par les prévisionnistes du secteur privé.

Perspectives concernant les charges de programmes

Tableau A1.6

Perspectives concernant les charges de programmes

G\$

	Projections						
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Principaux transferts aux particuliers							
Prestations aux aînés	45,5	48,4	51,2	54,1	57,1	60,3	63,9
Prestations d'assurance-emploi ¹	19,4	21,0	21,8	21,8	22,2	22,6	22,9
Prestations pour enfants	18,0	21,8	22,9	22,6	22,4	22,6	23,1
Total	82,9	91,2	95,9	98,5	101,7	105,6	109,8
Principaux transferts aux autres administrations							
Transfert canadien en matière de santé	34,0	36,1	37,1	38,4	39,9	41,4	43,1
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	13,0	13,3	13,7	14,2	14,6	15,0	15,5
Péréquation	17,3	17,9	18,3	18,9	19,6	20,4	21,2
Formule de financement des territoires	3,6	3,6	3,7	3,8	3,9	4,0	4,1
Fonds de la taxe sur l'essence ²	2,0	2,1	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2
Autres arrangements fiscaux ³	-4,0	-4,5	-4,8	-5,0	-5,3	-5,5	-5,8
Total	65,9	68,5	70,2	72,4	74,9	77,4	80,2
Charges de programmes directes							
Paiements de transfert	34,9	41,7	45,7	46,8	45,0	46,5	48,9
Amortissement des immobilisations	4,7	5,4	5,8	6,1	6,3	6,5	6,7
Charges de fonctionnement	82,5	84,6	88,9	89,5	89,4	90,0	90,9
Total	122,1	131,6	140,4	142,3	140,6	143,0	146,5
Total des charges de programmes	270,8	291,3	306,5	313,2	317,2	326,0	336,5
% du PIB							
Principaux transferts aux particuliers	4,2	4,5	4,6	4,5	4,5	4,5	4,5
Principaux transferts aux autres administrations	3,3	3,4	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3
Charges de programmes directes	6,2	6,5	6,7	6,5	6,2	6,1	6,0
Total des charges de programmes	13,7	14,4	14,6	14,3	14,0	13,8	13,7

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur, les prestations pour travail partagé, les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Ces prestations représentent 90 % des charges totales du programme d'assurance-emploi. Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de fonctionnement.

² Le Fonds de la taxe sur l'essence est une composante du Fonds d'amélioration des collectivités.

³ Les autres arrangements fiscaux comprennent : le recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes; les paiements de remplacement pour les programmes permanents, qui représentent les sommes recouvrées du Québec à l'égard d'un transfert de points d'impôt; les subventions législatives; les paiements liés aux accords de 2005 sur les ressources extracôtières; les modalités convenues des prêts à plancher remboursable; les paiements relatifs à l'organisme commun de réglementation des valeurs mobilières; et les paiements anticipés de stabilisation fiscale versés à l'Alberta et à Terre-Neuve-et-Labrador en 2015-2016.

Le tableau A1.6 donne un aperçu des projections concernant les charges de programmes par grande catégorie. Les charges de programmes comprennent les principaux transferts aux particuliers, les principaux transferts aux autres administrations et les charges de programmes directes.

Les principaux transferts aux particuliers devraient augmenter pour passer de 91,2 milliards de dollars en 2016-2017 à 109,8 milliards en 2021-2022. Ces transferts se composent des prestations aux aînés, des prestations d'assurance-emploi et des prestations pour enfants.

Les prestations aux aînés, qui englobent les paiements au titre de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti et de l'allocation au conjoint versée aux aînés admissibles, devraient augmenter d'environ 5,7 % par année pour passer de 48,4 milliards de dollars en 2016-2017 à 63,9 milliards en 2021-2022.

L'augmentation prévue des prestations aux aînés est attribuable à l'inflation projetée des prix à la consommation, à laquelle ces prestations sont pleinement indexées, et à l'accroissement projeté du nombre d'aînés, de même qu'à la hausse du Supplément de revenu garanti à l'intention des aînés vivant seuls, qui a été annoncée dans le budget de 2016.

Les prestations d'assurance-emploi devraient augmenter de 8,2 % pour s'établir à 21,0 milliards de dollars en 2016-2017. Cette croissance s'harmonise avec les résultats enregistrés depuis le début de l'exercice et le déploiement des mesures de prestations d'assurance-emploi annoncées dans le budget de 2016. Pendant le reste de la période de projection, les prestations d'assurance-emploi devraient croître modérément à un taux annuel moyen de 1,7 %, du fait que l'augmentation des prestations hebdomadaires moyennes devrait être compensée en grande partie par l'amélioration prévue du marché du travail.

Les prestations pour enfants devraient passer de 21,8 milliards de dollars en 2016-2017 à 23,1 milliards en 2021-2022, en raison de l'instauration de la nouvelle Allocation canadienne pour enfants, qui a remplacé la Prestation fiscale canadienne pour enfants et la Prestation universelle pour la garde d'enfants en juillet 2016. La croissance plus forte au cours des deux dernières années de la période de projection est attribuable à l'indexation de l'Allocation à compter de 2020-2021.

Les principaux transferts aux autres administrations, qui comprennent le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), les paiements de péréquation, la formule de financement des territoires et le Fonds de la taxe sur l'essence, devraient augmenter au cours de la période de prévision pour passer de 68,5 milliards de dollars en 2016-2017 à 80,2 milliards en 2021-2022.

Le TCS devrait passer de 36,1 milliards de dollars en 2016-2017 à 43,1 milliards en 2021-2022. À compter de 2017-2018, le rythme de progression du TCS correspondra à la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal, sous réserve d'une hausse garantie par la loi d'au moins 3,0 % par année. L'augmentation des paiements au titre du Fonds de la taxe sur l'essence est fixée à 2,0 % par année, en tranches de 100 millions de dollars.

Les charges de programmes directes devraient augmenter à 131,6 milliards de dollars en 2016-2017 puis à 146,5 milliards en 2021-2022, partiellement en raison des mesures annoncées dans le budget de 2016 et dans le présent *Énoncé économique de l'automne*. Les charges de programmes directes comprennent les charges de fonctionnement, les paiements de transfert gérés par les ministères et l'amortissement des immobilisations.

L'augmentation projetée des charges de programmes directes est attribuable à une hausse des paiements de transfert gérés par les ministères, notamment les transferts aux administrations provinciales, municipales et autochtones et aux établissements postsecondaires aux fins d'investissement dans l'infrastructure, ainsi qu'au financement de l'éducation. Le total des paiements de transfert devrait passer de 41,7 milliards de dollars en 2016-2017 à 48,9 milliards en 2021-2022.

Les charges de fonctionnement rendent compte des coûts des activités de plus d'une centaine de ministères et d'organismes fédéraux. Elles devraient passer de 84,6 milliards de dollars en 2016-2017 à 90,9 milliards en 2021-2022, en partie en raison des mesures annoncées dans le budget de 2016 et le présent *Énoncé économique de l'automne*.

Le montant de l'amortissement des immobilisations devrait passer de 5,4 milliards de dollars en 2016-2017 à 6,7 milliards en 2021-2022, à la suite d'investissements récents ou prévus et de l'amélioration d'immobilisations fédérales existantes.

Risques associés aux projections budgétaires

Les risques associés aux perspectives économiques constituent la principale source d'incertitude entourant les projections budgétaires. Les tableaux présentés ci-après illustrent la sensibilité du solde budgétaire à un certain nombre de chocs économiques; ils servent à quantifier l'effet de ces risques.

Au-delà des risques associés aux perspectives économiques, il existe d'autres sources de risques d'amélioration ou de détérioration des projections budgétaires, comme la volatilité des relations entre les variables budgétaires et les activités sous-jacentes auxquelles elles se rapportent. À titre d'exemple, les liens entre l'impôt sur le revenu des particuliers et le revenu personnel, ou la mesure dans laquelle les ministères et les organismes n'utilisent pas entièrement les ressources que le Parlement leur accorde, peuvent varier en raison de facteurs qui ne sont pas directement liés aux variables économiques. Ces fluctuations ajoutent un autre élément d'incertitude aux projections budgétaires.

Sensibilité du solde budgétaire aux chocs économiques

Les variations des hypothèses économiques ont une incidence sur les projections relatives aux revenus et aux charges. Les tableaux qui suivent illustrent la sensibilité du solde budgétaire à différents chocs économiques :

- Une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel, attribuable à parts égales à un ralentissement de la croissance de la productivité et de la croissance de l'emploi.
- Une diminution de la croissance du PIB nominal découlant uniquement d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, du taux d'inflation du PIB (en supposant que l'indice des prix à la consommation évolue au même rythme que l'inflation du PIB).
- Une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt.

En partant du principe que l'effet de tout ralentissement de l'activité économique serait réparti proportionnellement entre les composantes des revenus et des charges, ces mesures empiriques de sensibilité visent à fournir une indication générale de l'incidence des chocs économiques sur les perspectives concernant le solde budgétaire. Les chocs économiques réels peuvent avoir des incidences budgétaires différentes. À titre d'exemple, ils peuvent se concentrer dans des secteurs particuliers de l'économie ou avoir des répercussions différentes sur les principales variables économiques (p. ex., l'inflation du PIB et l'inflation de l'indice des prix à la consommation peuvent varier différemment à la suite d'un choc donné).

Tableau A1.7

Estimation de l'incidence d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux

G\$

	An 1	An 2	An 5
Revenus fédéraux			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-3,1	-3,1	-3,3
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,4	-0,4	-0,5
Taxe sur les produits et services	-0,4	-0,4	-0,4
Autres	-0,1	-0,2	-0,2
Total des revenus fiscaux	-4,0	-4,0	-4,4
Cotisations d'assurance-emploi	0,1	0,5	0,6
Autres revenus	-0,1	-0,1	-0,1
Total des revenus budgétaires	-4,0	-3,6	-3,9
Charges fédérales			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	0,0	0,0	0,0
Prestations d'assurance-emploi	0,9	0,8	0,3
Prestations pour enfants	0,0	0,1	0,1
Total	0,8	0,9	0,4
Autres charges de programmes	-0,2	-0,3	-0,5
Frais de la dette publique	0,0	0,1	0,5
Total des charges	0,6	0,7	0,4
Solde budgétaire	-4,6	-4,3	-4,3

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Une baisse de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB réel, répartie proportionnellement entre les composantes de revenus et de charges, a pour effet de réduire le solde budgétaire de 4,6 milliards de dollars la première année, de 4,3 milliards la deuxième année et de 4,3 milliards la cinquième année (tableau A1.7).

- Les revenus fiscaux de toute provenance diminuent de 4,0 milliards de dollars la première année et de 4,0 milliards la deuxième année. Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers fléchissent à la suite de la diminution de l'emploi et de l'assiette fiscale sous-jacente. Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés diminuent sous l'effet du recul de la production et des bénéfices. Les revenus tirés de la TPS baissent en raison de la diminution des dépenses de consommation découlant du ralentissement de l'emploi et de la réduction du revenu personnel.
- Les cotisations d'assurance-emploi augmentent en raison d'une hausse du taux des primes d'assurance-emploi, qui, en vertu du mécanisme d'établissement du taux d'équilibre sur sept ans, s'ajustent de manière à compenser la hausse des prestations attribuable au nombre plus élevé de chômeurs, de façon à ce que le solde du Compte des opérations de l'assurance-emploi s'équilibre au fil du temps.
- Les charges augmentent, en raison surtout de la hausse des prestations d'assurance-emploi (en raison du nombre plus élevé de chômeurs) et de la hausse des frais de la dette publique (sous l'effet de l'accroissement de l'encours de la dette attribuable à la diminution du solde budgétaire). Cette augmentation est partiellement compensée par des charges de programmes moins élevées (puisque les charges de certains programmes sont directement liées à la croissance du PIB nominal).

Tableau A1.8

Estimation de l'incidence d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de l'inflation du PIB sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux

G\$

	An 1	An 2	An 5
Revenus fédéraux			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-2,4	-1,6	-1,6
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,4	-0,4	-0,5
Taxe sur les produits et services	-0,4	-0,4	-0,4
Autres	-0,2	-0,2	-0,2
Total des revenus fiscaux	-3,3	-2,6	-2,7
Cotisations d'assurance-emploi	-0,1	-0,2	-0,1
Autres revenus	-0,1	-0,1	-0,2
Total des revenus budgétaires	-3,5	-2,9	-3,0
Charges fédérales			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	-0,3	-0,5	-0,6
Prestations d'assurance-emploi	-0,1	-0,2	-0,1
Prestations pour enfants	0,0	0,1	0,1
Total	-0,4	-0,6	-0,6
Autres charges de programmes	-0,5	-0,6	-1,3
Frais de la dette publique	-0,5	0,0	0,2
Total des charges	-1,5	-1,1	-1,7
Solde budgétaire	-2,0	-1,8	-1,3

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Une baisse de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB nominal, répartie proportionnellement entre les composantes de revenus et de charges et découlant uniquement de la diminution de l'inflation du PIB (en supposant que l'indice des prix à la consommation évolue au même rythme que l'inflation du PIB), entraîne une réduction du solde budgétaire de 2,0 milliards de dollars la première année, de 1,8 milliard la deuxième année et de 1,3 milliard la cinquième année (tableau A1.8).

- La baisse des prix se traduit par une diminution du revenu nominal et, par conséquent, des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers, sous l'effet de la réduction de l'assiette fiscale nominale sous-jacente. Comme les paramètres du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers sont indexés à l'inflation et qu'ils sont rajustés automatiquement à la suite du choc, l'incidence budgétaire de ce scénario est moins importante que celle du choc du PIB réel. En ce qui a trait aux autres sources de revenus fiscaux, les effets négatifs de chocs du PIB réel et de chocs du PIB nominal sont semblables.
- Les revenus de cotisations d'assurance-emploi diminuent à la suite de la baisse des revenus.
- Les autres revenus baissent légèrement puisque des prix moins élevés entraînent une réduction des revenus provenant de la vente de biens et de services.

- La baisse des revenus est partiellement compensée par la diminution du coût des programmes législatifs indexés à l'inflation, par exemple les prestations aux aînés, ainsi que par la pression à la baisse exercée sur les charges de programmes fédérales. Les paiements au titre de ces programmes sont moins élevés si l'inflation est plus faible. De plus, les autres charges de programmes sont également moins élevées puisque les coûts de certains programmes sont directement liés à la croissance des salaires et du PIB nominal.
- Les frais de la dette publique diminuent la première année en raison de la baisse des coûts associés aux obligations à rendement réel, mais ils augmentent ensuite sous l'effet de la hausse de l'encours de la dette.

Tableau A1.9

Estimation de l'incidence d'une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux

G\$

	An 1	An 2	An 5
Revenus fédéraux	1,5	1,9	2,7
Charges fédérales	2,5	4,0	6,2
Solde budgétaire	-1,0	-2,0	-3,4

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Une augmentation des taux d'intérêt fait diminuer le solde budgétaire de 1,0 milliard de dollars la première année, de 2,0 milliards la deuxième année et de 3,4 milliards la cinquième année (tableau A1.9). Cette détérioration découle entièrement de la hausse des charges liées aux frais de la dette publique. L'incidence sur les frais de la dette augmente au fil des ans, à mesure que la dette à long terme arrive à échéance et est refinancée à des taux d'intérêt plus élevés. Cet effet global est atténué par la hausse des revenus attribuable à l'augmentation du taux de rendement des actifs portant intérêt du gouvernement, qui sont comptabilisés dans les autres revenus. L'incidence des variations des taux d'intérêt sur les charges au titre des régimes de retraite et d'avantages sociaux du secteur public est exclue de l'analyse de sensibilité.